

# **PRÉVENTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS**

## **Des exemples de politiques locales européennes**

Février 2004

**Direction Déchets et Sols**

**ADEME**



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Cette étude a été réalisée par Bruno GENTY, de la société « Ressources Durables », pour l'ADEME.

Coordination technique : Etienne LE ROY – Département Prévention, Recyclage et Organisation des filières – ADEME Angers

Suivi d'édition : Aline MARGOT – Service Communication – ADEME Angers

Crédit illustration de couverture : A4 Editions pour l'ADEME

### **Pour commander :**

ADEME Editions – 2, square La Fayette – BP 406 – 49004 ANGERS Cedex 01

© ADEME Editions, Angers 2004

ISBN 2-86817-758-1

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art. L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

# AVANT-PROPOS

Ce document met en lumière les politiques locales de prévention de la production des déchets, conduites par douze collectivités de l'Union européenne :

## 1. La Belgique

- la région flamande
- la région wallonne
- la région de Bruxelles-Capitale
- la ville de Malines

## 2. Les grandes agglomérations

- la ville de Rotterdam (Pays-Bas)
- la ville d'Helsinki (Finlande)
- la ville de Vienne (Autriche)
- la ville de Munich (Allemagne)
- l'agglomération de Porto (Portugal)

## 3. Les villes moyennes

- la ville de Bâle (Suisse)
- la ville de Milton-Keynes (Royaume-Uni)
- les villes de Valdagno, Suzzara et Mogliano Veneto (Italie), dans le cadre du projet « Ecoacquisti »

Pour conforter et encourager les initiatives françaises, le présent ouvrage souhaite montrer que la prévention est déjà mise en œuvre concrètement et pratiquement dans plusieurs villes et régions d'Europe.

Didactique, pédagogique, facilement consultable, ce document offre une mise en perspective des expériences menées localement au sein de l'Union, dans le but de faire profiter les élus et techniciens français, auxquels il s'adresse prioritairement, des enseignements qui en sont tirés, de susciter leur réflexion sur le thème de la prévention et de leur donner les éléments d'une possible transposition.

Les contacts et échanges d'information avec les douze collectivités européennes étudiées ont été réalisés en grande partie sous forme dématérialisée (courriers électroniques, échanges téléphoniques...), sur la base d'un questionnaire permettant de décrire et de comparer les politiques locales de prévention mises en œuvre.

Différents organismes internationaux ont également été sollicités, comme l'Agence européenne de l'Environnement (AEE), l'Association des Villes et Régions pour le Recyclage (ACRR) ou encore le Bureau Européen de l'Environnement (BEE).



# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
1. LE CONCEPT DE PREVENTION EN EUROPE	
1.1 DEFINITIONS	7
1.2 LES DIFFERENTS CHAMPS D'INTERVENTION	10
2. DOUZE EXPERIENCES EUROPEENNES	
2.1 LA BELGIQUE	
2.1.1 Région flamande : les champions d'Europe du tri s'attaquent à la prévention	14
2.1.2 Région wallonne : des objectifs de prévention ambitieux	19
2.1.3 Région de Bruxelles-Capitale : un « laboratoire d'idées »	25
2.1.4 Ville de Malines : précurseur de la prévention	29
2.2 LES GRANDES AGGLOMERATIONS	
2.2.1 Rotterdam(Pays-Bas) : la carte « nu » de la consommation éco-responsable	35
2.2.2 Helsinki (Finlande) : de la conception au détournement de flux	37
2.2.3 Vienne (Autriche) : la prise en compte de la prévention dans l'ensemble des politiques environnementales	40
2.2.4 Munich (Allemagne) : la prévention depuis 1993	42
2.2.5 Agglomération de Porto (Portugal) : les dimensions sociales de la prévention	47
2.3 LES VILLES MOYENNES	
2.3.1 Bâle (Suisse) : minimisation, valorisation-matière et réduction des tonnages	50
2.3.2 Milton-Keynes (Royaume-Uni) : au-delà du réutilisable	52
2.3.3 « Ecoacquisti » (éco-achats) : le projet de trois villes italiennes	55
2.4 AUTRES EXEMPLES DE PRATIQUES LOCALES DE PREVENTION	57
3. PISTES DE REFLEXION ET D' ACTIONS POUR LES COLLECTIVITES FRANÇAISES	
3.1 CONVERGENCES ET DIVERGENCES DES DOUZE EXPERIENCES EUROPEENNES	59
3.2 LES BASES D'UNE POLITIQUE LOCALE DE PREVENTION	65
CONCLUSION	73
ANNEXE 1 : LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	74
ANNEXE 2 : GLOSSAIRE	75
ANNEXE 3 : BIBLIOGRAPHIE	76
TABLE DES MATIERES	86



# 1 LE CONCEPT DE PREVENTION EN EUROPE

Pour bien comprendre les expériences retracées dans cet ouvrage, il est nécessaire d'avoir un aperçu des diverses interprétations du concept de prévention en Europe et d'appréhender ses différents champs d'intervention.

## 1.1 Définitions

### 1.1.1 La définition française : la prévention de la production des déchets

La prévention de la production des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions amont (au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à réduire les impacts sur l'environnement et à faciliter la gestion ultérieure des déchets, par la réduction des quantités de déchets produits et/ou de leur nocivité ou encore par l'amélioration de leur caractère valorisable. Dans un contexte de développement durable, on peut compléter cette définition en ajoutant que la prévention doit aussi prendre en compte les impacts économiques et sociaux de la gestion des déchets et qu'elle ne doit pas se faire au détriment d'un autre impact sur l'environnement (eau, air, énergie, sol...).

La prévention des impacts peut être atteinte grâce à des **mesures de prévention quantitatives** :

- par des actions sur le produit (son allègement, sa miniaturisation, l'amélioration de sa durabilité ou de sa « réparabilité », l'amélioration du coefficient volumique de son emballage ou sa réutilisation) ;
- par le développement de la pratique de gestion domestique des déchets (notamment du compostage individuel) ;
- par le développement du réemploi.

Ces mesures de prévention quantitatives doivent être accompagnées de **mesures de prévention qualitatives** :

- la réduction de la nocivité des déchets ;
- l'amélioration du caractère valorisable des déchets ;
- l'amélioration des comportements des particuliers, des collectivités et des entreprises (achat, utilisation, gestion environnementale...).

La prévention doit porter, d'une part sur les déchets issus des produits en fin de vie, d'autre part sur les déchets générés au cours du cycle de vie du produit.

La prévention induit des étapes en amont du cycle de vie du produit (avant la prise en charge du déchet par un opérateur ou par la collectivité), depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi.

Elle induit également la notion de **réduction à la source**, qui porte sur les actions menées par les entreprises avant que le produit ne soit consommé (par les ménages, les administrations, les entreprises), depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la distribution.

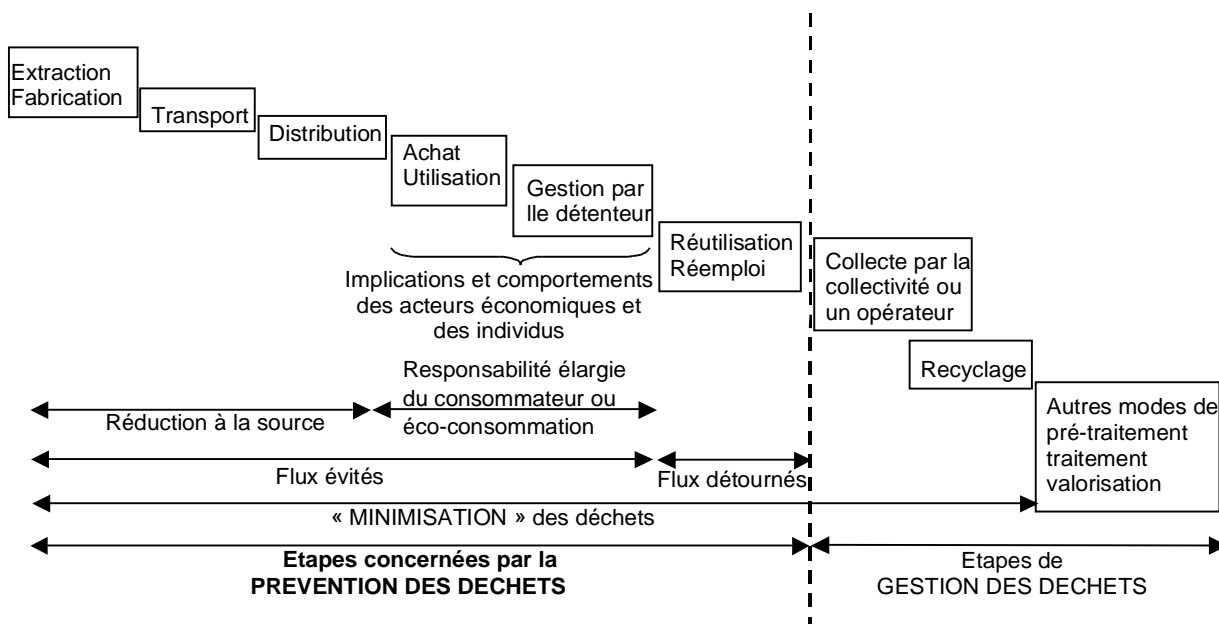
Dans le domaine des déchets ménagers, la prévention s'étend à toutes les actions qui permettent de réduire le flux des déchets à la charge de la collectivité. On parle de flux évités et de flux détournés :

- les **flux évités** sont les déchets non générés du fait d'actions de prévention en amont du cycle de vie d'un produit, mais aussi les déchets non mis à la collecte municipale du fait d'actions de gestion domestique (compostage, paillage, réemploi à d'autres fins...) ;
- les **flux détournés** concernent les produits pris en charge par une organisation qui leur offre une deuxième vie dans le même usage (filière produit substituée à la filière déchets, flux détournés en vue d'un reconditionnement, réparation...).

Par ailleurs, compte tenu de l'importance du rôle dévolu au « citoyen-consommateur », ses actions lors de l'achat, l'utilisation et la gestion domestique d'un bien ont été qualifiées d'**éco-consommation** ou de **responsabilité élargie du consommateur**.

Enfin, la **réduction de la mise en décharge**, souvent dénommée par l'anglicisme « **minimisation des déchets** », est, selon le consensus des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), un terme plus large que la prévention. Il englobe le recyclage et l'incinération avec récupération d'énergie (dans les cas où l'incinération est jugée appropriée).

### LES DIFFERENTES COMPOSANTES DE LA PREVENTION



### 1.1.2 L'approche minimisation des déchets : une approche majoritaire au sein des collectivités étudiées

L'approche minimisation des déchets est plus large que la prévention et présente un intérêt en terme d'affichage politique :

- des résultats rapidement mesurables (diminution sensible des tonnages de déchets résiduels, mais pas des déchets produits) ;
- une réponse aux obligations découlant des différentes directives de l'Union européenne (en particulier la directive 1999/31/CE du 26 avril 1999 concernant la mise en décharge des déchets).

Toutefois, à l'échelle de communes de moins de 50 000 habitants, celles qui obtiennent des réductions importantes des tonnages de déchets sont souvent peu avancées (voire en retard) sur les opérations de tri. L'exemple belge d'Havelange (région wallonne) est à cet égard révélateur (cf. p. 23). En outre, la minimisation ne permet pas toujours de disposer d'une vision précise de l'efficacité de la politique de prévention des déchets :

- certaines collectivités opèrent un glissement sémantique en qualifiant les seuls déchets résiduels de « déchets » ;
- certaines données relatives à la production de déchets par habitant et par an ne prennent en compte que les déchets résiduels collectés séparément. Par exemple, dans ces conditions, à Havelange (cf. p. 23), même en imaginant 0% de refus de tri, chaque année 95 000 tonnes de déchets disparaîtraient dans la nature, ce qui n'est évidemment pas le cas ;
- la part de déchets réellement évités est masquée par les tonnages recyclés ou compostés ;
- les impacts des opérations de collecte, de tri et de recyclage (énergie, émissions, refus de tri) ne sont pas mis en évidence et sont souvent, eux aussi, masqués.

## 1.2 Les différents champs d'intervention

### 1.2.1 Agir aux sources de la production et de la consommation

Au fil du temps, les actions préventives se situent de plus en plus en amont du cycle de vie d'un produit, au plus près des sources de production et de consommation :

- **réduction « à la source » de la production** : production éco-responsable qui nécessite un effort de conception des biens et des services et suppose une modification substantielle des pratiques et des processus. Certaines collectivités (Helsinki, région flamande...) interviennent directement auprès des entreprises privées. D'autres ciblent leurs interventions aux niveaux étatique et communautaire (Milton-Keynes par exemple) pour réclamer la responsabilité étendue des producteurs.
- **réduction « à la source » de la consommation** : acte d'achat ou d'acquisition qui incite à la promotion de certains produits au détriment d'autres. Cette incitation s'appuie souvent sur des études comparatives, des guides pratiques, des sites Internet...

Sans aucun doute, ce sont bien les terrains de la **conception éco-responsable** et celui de **l'achat éco-responsable** qui **constituent le cœur de cible des politiques préventives**.

Une avancée concomitante de ces deux pôles est nécessaire, faute de quoi l'offre ne pourra satisfaire la demande ou la demande ne pourra être satisfaite par une offre trop inconsistante.

### 1.2.2 Les différentes approches de la prévention en Europe

Les acteurs européens s'accordent pour admettre que la prévention a besoin de s'affranchir du tri et de la valorisation-matière. Car n'est-ce pas le déchet lui-même que l'on souhaite éviter ? Dans cette optique, apparaît la notion de « **production et de consommation éco-responsables** » (le mot « consommation » s'entendant ici dans son sens complet, incluant donc l'utilisation jusqu'à la destruction du bien).

Les collectivités d'Europe du nord (région flamande, Helsinki, Milton-Keynes...) réclament à l'Union européenne le renforcement de la responsabilité étendue des producteurs. Selon elles, c'est un moyen efficace de prévenir « à la source » la production de déchets en faisant financer par les producteurs les coûts de la valorisation-matière des emballages, par exemple.

L'étude éditée en avril 2003 par le Cercle national du recyclage (France) et intitulée « *Bilan des transpositions de la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages* », rappelle que les taux de participation des industriels au coût de l'élimination des déchets d'emballages ménagers sont très variables selon les états membres.

Les industriels qui financent intégralement le traitement des déchets d'emballages ménagers se trouvent en Autriche, en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg, pays qui obtiennent également les plus forts taux de recyclage en Europe. Forts de

leur succès, ces états réclament logiquement une extension de la responsabilité des producteurs à d'autres produits que les emballages.

### 1.2.3 Les travaux de l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE)

L'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) a publié en 2002 le rapport technique « *Case studies on waste minimisation practices in Europe* » (*études de cas sur la minimisation des déchets en Europe*).

Ce rapport s'inscrit dans les objectifs de l'Union européenne, exprimés notamment dans le sixième programme d'actions environnementales. Il a pour objectif de soutenir et d'inspirer les politiques de minimisation des déchets des Etats membres de l'Union européenne en proposant un catalogue d'exemples réussis de prévention des déchets, de recyclage et de technologies propres.

### 1.2.4 Les travaux de l'Association des Villes et Régions pour le Recyclage (ACRR)

Les travaux de l'Association of Cities and Regions for Recycling (ACRR), un réseau de collectivités présent et représenté dans plus de 20 états, sont axés sur les politiques locales de prévention des déchets.

L'ACRR fonde ses activités sur trois grands principes mentionnés dans sa charte constitutive :

- le développement durable
- la prévention et le recyclage des déchets
- le développement d'actions de partenariat.

Parmi les ouvrages édités par l'Association l'ACRR, on note :

- « *Minimisation et recyclage des déchets municipaux dans les villes européennes* » (août 2000). Ce rapport dresse un panorama de la gestion des déchets dans 39 collectivités européennes. Il met en évidence diverses actions de prévention et montre que la diversité des approches est souvent liée aux réalités socio-culturelles locales.
- « *L'application de taxes et redevances locales à la collecte des déchets ménagers : compétences et pratiques des autorités locales européennes* ». Ce rapport montre la grande diversité des pratiques de facturation du service dans 16 pays européens.
- « *La Terre, mode d'emploi (consommer des produits sans déchets et des produits recyclés)* » (2003). Cette plaquette de sensibilisation offre de nombreux liens Internet avec diverses expériences locales.

Selon l'ACRR, un tour d'horizon des différentes initiatives locales menées en Europe en faveur de la prévention des déchets permet de dégager les « meilleures pratiques », mais aussi de tirer trois grands enseignements :

**Premier enseignement :**

La prévention doit être appréhendée de manière complémentaire au recyclage, dans une logique de minimisation des déchets résiduels.

**Deuxième enseignement :**

En matière de prévention, l'effort à mener se situe principalement dans le champ de la consommation.

**Troisième enseignement :**

Le type d'actions à développer en premier lieu relève de la « conscientisation » des citoyens (éducation, sensibilisation, information...).

### 1.2.5 Les différentes actions de prévention

Une typologie des actions à mener se dessine à la lumière des expériences conduites dans l'Union européenne et révèle cinq grandes catégories d'initiatives :

1. **Actions de « conscientisation », d'éducation et de responsabilisation des habitants** : actions en milieu scolaire, campagne « éco-score », empreinte écologique de la ville, « eco-teams de consommateurs (Flandre), expositions, plaquettes...
2. **Actions en faveur d'une production éco-responsable** : programme Cleaner (Irlande et Royaume-Uni), actions en direction des entreprises (Helsinki), organisation d'événements éco-responsables (Munich, Bruxelles)...
3. **Actions en faveur d'achats éco-responsables** : promotion de la consommation dématérialisée, cartes de la consommation durable, refus des courriers non adressés (COUNA), observatoire de la consommation durable, promotion des produits éco-labellisés, clauses écologiques dans les achats publics...
4. **Actions en faveur d'une utilisation éco-responsable** : formation à une bonne utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), promotion des produits réutilisables, « eco-teams » de consommateurs, actions en faveur de la réparation (Munich, Vienne...), centres de seconde main (région flamande), etc.
5. **Actions d'évitement à la collecte** : détournements de flux, réutilisation, compostage individuel, etc.

## 2 DOUZE EXPERIENCES EUROPEENNES

Régions, grandes agglomérations, villes moyennes, les politiques de prévention menées au sein de l'Union européenne ne se mesurent pas à la taille des collectivités concernées, mais à leur efficacité.

Les expériences étudiées ici sont aussi diverses que significatives, du nord au sud de l'Europe. Toutefois, pour faciliter la lecture et les comparaisons, la classification « régions – grandes agglomérations – villes moyennes » s'est imposée, exception faite de l'exemple belge, pris dans son ensemble.

### 2.1 La Belgique

Le royaume de Belgique est composé de trois régions :

- Flandre (6 millions d'habitants)
- Wallonie (3,5 millions d'habitants)
- Bruxelles-Capitale (1 million d'habitants)

Entité territoriale au sein de l'Etat fédéral belge, chaque région est dotée d'un pouvoir législatif et d'un pouvoir exécutif.

La loi spéciale du 16 juillet 1993, visant à achever la réforme de l'Etat, procède à la répartition des compétences entre l'autorité fédérale et les entités fédérées.

En vertu de cette loi, dans le domaine de l'environnement, la région est compétente en matière de :

- protection de l'environnement (protection du sol, du sous-sol, de l'eau et de l'air contre la pollution et les agressions) et lutte contre le bruit ;
- production et distribution de l'eau ;
- police des établissements dangereux, insalubres et incommodes, sous réserve des mesures de police interne qui concernent la protection du travail ;
- politique des déchets.

L'Etat fédéral conserve, quant à lui :

- l'établissement des normes des produits mis sur le marché, y compris l'éco-fiscalité et la compétence « responsabilité des producteurs » ;
- la protection contre les radiations ionisantes, y compris les déchets radioactifs ;
- les déchets en transit international via le territoire belge ;
- les mesures de police interne qui concernent la protection du travail.

Enfin, l'autorité fédérale et les gouvernements régionaux concernés déterminent, par la concertation, la façon dont la politique d'importation, d'exportation et de transit des déchets peut être coordonnée.

## 2.1.1 Région flamande : les champions d'Europe du tri s'attaquent à la prévention

### 2.1.1.1 Le contexte

La région flamande compte 308 communes réparties dans cinq provinces.

#### ➤ **Une agence régionale de gestion des déchets : l'OVAM**

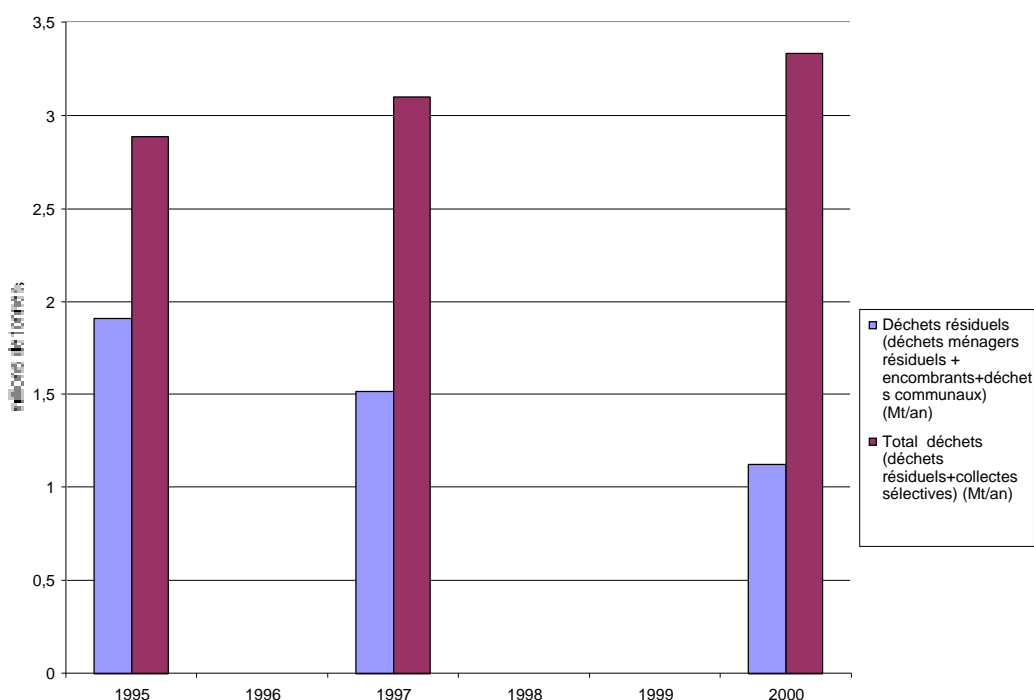
L'OVAM est un établissement public constitué par le décret du 2 juillet 1981 relatif à la prévention et à la gestion des déchets. La politique de gestion des déchets est conduite par le ministre flamand de l'Environnement. L'OVAM est chargé de préparer et d'exécuter cette politique. Cela se traduit notamment par l'élaboration de plans quinquennaux appelés « plans d'exécution déchets ménagers ». Par ailleurs, un décret de 1995 relatif à l'assainissement des sols donne à l'OVAM un pouvoir important pour traiter les anciennes pollutions mais également prévenir les nouvelles.

#### ➤ **Des compétences locales (communes et groupements de communes)**

Planifiée par l'OVAM, la gestion des déchets ménagers est réalisée au niveau local soit par les communes, soit par les structures intercommunales (26 de ces structures ont été constituées pour assurer la collecte et le traitement des déchets).

#### ➤ **Une production de déchets résiduels en forte baisse**

Evolution des collectes de déchets ménagers



La Flandre produit annuellement 3,3 millions de tonnes de déchets ménagers. La part des déchets industriels banals (DIB) dans ce tonnage demeure faible (5% en zones rurales et un maximum de 20% à Malines). La production par habitant et par

an est donc de 564 kg (dont 380 kg collectés séparément en vue d'une valorisation-matière).

La production de déchets ménagers connaît une hausse légère mais constante : elle n'était que de 492 kg par an et par habitant en 1995. Elle a atteint 547 kg par an et par habitant en 2000, puis 564 en 2002.

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, ces dernières années, l'OVAM s'est employé à réduire les tonnages des « déchets mixtes » (ceux qui sont destinés à être enfouis ou incinérés et que nous nommons « déchets résiduels »). Aujourd'hui, la Flandre dispose de douze centres de stockage et d'une dizaine d'usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM), avec valorisation énergétique.

### 2.1.1.2 La politique de gestion et de prévention de l'OVAM

#### ➤ **Des leviers techniques et financiers conjugués à une volonté politique**

Pour réduire la quantité de déchets mixtes, le gouvernement flamand a décidé de :

- fermer les installations non conformes,
- remettre aux normes certaines UIOM,
- ne plus créer de nouveaux centres de stockage (à partir de 1993),
- ne plus créer de nouvelles UIOM.

En octobre 2001, la capacité totale des décharges autorisées en Flandre s'élevait à 16 501 788 m<sup>3</sup>. Selon le « Plan d'exécution déchets ménagers 2003-2007 », cette capacité suffit pour garantir la poursuite de l'élimination de déchets dans les années à venir.

L'accent est également mis sur :

- la contribution financière des ménages
- l'incitation à la réduction des déchets résiduels
- l'incitation à l'éco-consommation

Le service (collecte et traitement) est financé par une facturation partielle au volume. Le solde (50% en moyenne) est supporté par le budget général de la collectivité compétente.

En ce qui concerne la collecte des déchets ménagers, 85% des communes flamandes ont adopté le système de sac payant. Au prix du sac s'ajoute parfois une part fixe payée par tous les ménages (sorte d'abonnement au service). Le sac pour les déchets résiduels coûte entre 0,5 € et 3,37 €. Le sac destiné à la collecte séparée ne coûte, lui, que 0,25 € en moyenne.

La région flamande fixe par ailleurs **des seuils en terme de quantités de déchets ménagers résiduels produits** par commune ou par structure intercommunale. Ces seuils sont dégressifs : de 225 kg par an et par habitant en 1998, ils ont atteint 200 kg en 2003 et sont fixés à 150 kg pour 2007. Des conventions ont été signées entre la région Flandre et les villes pour respecter ces quotas. Toutefois, celles qui les dépassent ne sont pas sanctionnées (contrairement au système du « prélèvement-sanction » qui prévaut en région wallonne). En revanche, les communes qui les respectent bénéficient de subventions. A la sanction, il a donc été préféré **une démarche positive et valorisante**.

En Belgique, les obligations de reprise et les organismes agréés sont assez développés (BEBAT pour les batteries et les piles, RECUPEL pour les appareils électriques et électroniques). Les entreprises qui mettent sur le marché plus de 10 tonnes d'emballages par an doivent élaborer un plan de prévention.

Enfin, un arrêté récent du gouvernement flamand permet de subventionner jusqu'à 50% du coût total des achats d'éco-produits par les collectivités. Des subventions sont également accordées aux collectivités pour la construction de déchèteries.

➤ **Le succès de la minimisation des déchets**

En 1995, la Flandre, considérant les bons résultats des collectes séparées, a choisi de donner la priorité à la prévention des déchets. Dans cette optique, l'accent a été mis sur le compostage individuel qui concerne une part importante des déchets ménagers. Ainsi, même dans certaines zones d'habitat collectif, des « pavillons à compost » ont été installés et les analyses de compost se sont révélées tout à fait satisfaisantes.

Depuis, les efforts de l'OVAM en faveur de la prévention se sont diversifiés. Parmi les nombreuses actions mises en place, citons :

- **Les actions de communication en direction du grand public.** Une campagne d'information et de communication a été réalisée avec notamment des affiches. D'après les responsables de l'OVAM, cette campagne a rencontré un véritable succès. Grâce à elle (en partie), le compostage à domicile est devenu très populaire en Flandre (33% des ménages l'ont adopté).
- **La création d'un service d'aide à la consommation éco-responsable (STIP).** Créé en 2000 à l'initiative de quatre administrations flamandes, le STIP a été intégré à l'OVAM en 2003. Ses cinq salariés ont pour mission de stimuler la prévention en favorisant une consommation éco-responsable. Organisme public unique en Belgique et même en Europe, le STIP s'adresse aux organisations de consommateurs et de défense de l'environnement, ainsi qu'aux collectivités et aux entreprises. Son rôle est de coordonner les initiatives en matière de consommation durable, lesquelles sont encore dispersées. Via son site Internet et son guichet d'information, le STIP promeut les biens réutilisables et écologiquement corrects et propose aussi un manuel de « conseils pour les achats publics ». Il organise par ailleurs régulièrement des journées d'études et des ateliers centrés sur les produits ou les conditions favorables à la prévention (couches-culottes et vaisselle réutilisables ; obstacles au développement de la consommation durable...). Enfin, le STIP travaille à un projet de banque de données qui aboutira à la mise en réseau des acteurs de la prévention et des actions qu'ils mènent.
- **Les actions d'éducation.** Parmi elles, la formation gratuite de « maîtres-composteurs » qui s'engagent en retour à former leurs amis et voisins (un maître-composteur formé par tranche de 2 000 habitants). Autre exemple : la Flandre participe à l'opération nationale « Je suis en classe verte toute l'année » destinée à mettre en pratique les gestes de prévention à l'école. Dans le cadre d'un programme éducatif spécifique, l'opération « MOS » (que l'on peut traduire par « Soins pour l'environnement à l'école ») mobilise quant à elle 3000 établissements qui font l'objet d'une évaluation régulière et se voient remettre des « diplômes » en récompense de leur implication et de leurs efforts.

- **L'extension de la responsabilité du producteur** contraint à une obligation de reprise des biens en fin de vie. Dans les années à venir, l'OVAM souhaite renforcer les obligations de reprise, déjà nombreuses.
- **La promotion de produits emblématiques de la prévention.** Le STIP promeut dans les collectivités, auprès des organisateurs de manifestations et dans les zones touristiques, l'utilisation de gobelets plastiques réutilisables. En zone balnéaire, ce sont des bidons de boisson qui sont proposés aux touristes. De la même façon, le STIP fait la promotion des couches-culottes réutilisables, en s'inspirant notamment de l'expérience de Milton-Keynes. Là encore, la démarche se veut résolument positive et incitative en récompensant le suivi des comportements préconisés. La maternité de Louvain se prête au test auprès des jeunes parents. A leur sortie, ils sont 5% à opter pour ce système, donc à bénéficier d'une « prime de naissance » sous forme de bons d'achat de couches réutilisables et de services de nettoyage d'une valeur de 100 €.
- **Les aménagements.** Quarante « centres de seconde main » fonctionnent en Flandre. Il ne s'agit pas de « recycleries » mais de magasins implantés en ville et proposant à la vente divers objets plus ou moins usagés. Ce sont des associations à but non lucratif, des sociétés de droit privé non répertoriées « économie solidaire » (même si une partie de leur personnel bénéficie d'une réinsertion professionnelle).

### 2.1.1.3 Les perspectives

Pour la période 2003-2007, deux outils sont mis en œuvre en Flandre :

- le « Plan d'exécution déchets ménagers 2003-2007 »
- les conventions locales « Région/Villes »

#### ➤ **Le « Plan d'exécution déchets ménagers 2003-2007 »**

Il s'agit du troisième plan quinquennal de gestion des déchets ménagers. Le plan précédent (1997-2001, prolongé jusqu'au 31 décembre 2002) inaugurerait l'approche préventive. Le plan 2003-2007 se caractérise, lui, par l'importance des moyens mis en œuvre par la région flamande qui affecte **60% de son budget aux actions en faveur de la prévention** (seulement 39% dans le plan précédent).

Le budget annuel alloué à la prévention s'élève à 11 400 000 € (jusqu'à fin 2004), soit une dépense de 1,9 € par habitant. Rappelons qu'il s'agit là du seul budget régional ; les collectivités locales (communes, structures intercommunales), qui développent des politiques locales de prévention, dégagent des budgets complémentaires.

Le plan 2003-2007 envisage trois scénarios :

- Le scénario à échelle 2000-2007
- Le scénario de durabilité 2007
- Le scénario de durabilité-plus 2007

Le scénario de durabilité-plus 2007 permettrait de revenir au niveau de la production totale de déchets de 1995, avec un taux de recyclage multiplié par deux et une quantité de déchets résiduels réduite de plus de 50%.

Les effets de la prévention sont estimés à partir de projections tendanciennes. Les modalités sont les suivantes :

- une tendance est identifiée sur la période 1995-2000 pour l'ensemble des déchets municipaux. Cette période laisse voir une augmentation des tonnages de l'ordre de 15,4% ;
- le pourcentage d'accroissement des tonnages sur la période 2000-2007 est ramené à 6% (score déjà réalisé entre 1995 et 2000). Si rien de nouveau n'est fait en matière de prévention, la production de déchets en 2007 atteindra 3 258 000 tonnes ;
- la part de la prévention peut être visualisée en confrontant les différents scénarios à la tendance observée en 2000.

En 2007, les quantités de déchets évitées par la politique de prévention pourront être (par rapport à la projection tendancielle présentée ci-dessus et en fonction des différents scénarios) de l'ordre de :

- scénario à échelle 2007 : 133 000 tonnes évitées
- scénario de durabilité 2007 : 441 000 tonnes évitées
- scénario de durabilité-plus 2007 : 553 000 tonnes évitées

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le Plan 2003-2007 prévoit, outre un budget conséquent, 45 actions à mener.

#### ➤ **Les conventions locales**

Une nouvelle convention Région/Villes vient d'être mise en place. Elle s'inscrit dans une logique de diffusion des politiques locales de développement durable, les déchets ne constituant qu'une partie des différents thèmes, objets de la convention. Les déchets entrent dans la rubrique « solides cluster ».

La convention, déjà signée par 225 communes, encourage la participation des habitants. Elle fixe trois niveaux :

- Niveau 1** : engagement minimal
- Niveau 2** : engagement moyen
- Niveau 3** : engagement maximal

Le montant des subventions versées par la région aux villes dépend du niveau d'engagement choisi. Pour mémoire, en avril 2003, sur 221 communes qui ont conclu une convention avec la région, environ 150 communes ont opté pour le Niveau 1, 70 pour le Niveau 2, une pour le Niveau 3 (la ville de Hasselt).

Le chapitre « solides » de la convention comprend deux volets :

- la consommation durable ;
- les déchets.

La convention favorise une gestion intégrée mais ne fixe pas de quota pour la production totale de déchets (« déchets mixtes » et déchets collectés séparément).

Dans ce chapitre, les trois niveaux sont ainsi caractérisés :

**Niveau 1** : la collectivité signataire doit introduire dans ses services la consommation durable, favoriser sur son territoire la prise de conscience en faveur de la prévention des déchets, construire un parc à conteneurs, organiser les collectes séparées, apporter des solutions pour un traitement correct des déchets résiduels (« déchets mixtes »).

**Niveau 2** : la collectivité signataire doit contrôler que ses services sont exemplaires en matière de consommation durable et communiquer sur cette action, obtenir une réelle prise de conscience des citoyens sur la prévention, formuler des objectifs phasés pour les déchets résiduels, développer des opérations de formation à la prévention pour les écoles et pour ses propres services.

**Niveau 3** : il ne peut être atteint qu'en développant un projet intégrant à la gestion du groupe « solides » les autres chapitres de la convention (eau, milieux naturels, pollution, transports et énergie, etc.)

## **2.1.2 Région wallonne : des objectifs de prévention ambitieux**

### *2.1.2.1 Le contexte*

La Wallonie comprend cinq provinces et 262 communes.

### *2.1.2.2 La politique de gestion et de prévention des déchets*

#### ➤ **Le plan wallon « Horizon 2010 »**

Les provinces wallonnes ont notamment pour compétence :

- l'entretien et la police des cours d'eau non navigables ;
- la délivrance des autorisations d'implanter et d'exploiter des installations de gestion de déchets, à l'exclusion des centres de regroupement de déchets non inertes et des installations de regroupement de déchets ménagers de petite capacité dont le rayon d'action est limité à un quartier d'une commune.

Le gouvernement régional détermine les objectifs à atteindre en termes de collecte, de valorisation et de traitement des déchets résiduels.

L'Office wallon des déchets se charge de l'élaboration de la politique générale des déchets. Il élabore notamment le plan wallon des déchets. Le plan actuellement en vigueur s'intitule « Horizon 2010 ».

Début juillet 2003, le gouvernement wallon a publié une note stratégique sur la gestion des déchets ménagers 2003-2007. Si ce document réaffirme que la prévention est la priorité de la région wallonne, elle précise que le budget qui lui est alloué atteindra 2,5 millions d'euros, soit environ 2% du budget total de l'ensemble de la politique des déchets en région wallonne. Il ne s'agit que de la part de la région wallonne, le reste demeurant à la charge des collectivités (provinces, structures intercommunales, communes).

La publication de cette note a entraîné une réaction de la fédération des associations wallonnes de défense de l'environnement « Inter-Environnement Wallonie » dans une « *Lettre ouverte au gouvernement wallon* », en juillet 2003.

Dans sa communication, Inter-Environnement Wallonie regrette l'inadéquation entre les intentions affichées et la faiblesse des moyens mobilisés.

Les provinces délivrent les autorisations d'exploitation pour les installations traitant des déchets spéciaux. Les communes détiennent la compétence opérationnelle sur leurs territoires (notamment les collectes et la gestion des déchets).

➤ **Le prélèvement-sanction pour stimuler la maîtrise des déchets**

Au sein de cette région francophone, les initiatives locales en faveur de la prévention se sont développées depuis la mise en place du prélèvement-sanction (décret du 25 juillet 1991 modifié par le décret du 16 juillet 1998). Ce prélèvement est imposé aux communes pour chaque tonne de déchets ménagers collectée au-delà d'un seuil (exprimé en kg par an et par habitant) fixé par le décret.

Le seuil et le montant progressent au fil des années, afin de stimuler une réelle maîtrise de la production de déchets.

Année	Seuil (kg/hab./an)	Montant du prélèvement (€/tonne)
1999	270	27,27
2000	260	29,75
2001	250	32,27
2002	240	34,70

A ce prélèvement-sanction perçu par la région, il faut ajouter la taxe régionale sur les déchets, fixée à 7,43 € par habitant, avec un plafond de 24,79 € par logement (pour ne pas pénaliser les familles nombreuses).

De plus en plus de communes et de structures intercommunales ont recours au système de la redevance pour financer ce service : 32 en 1991, 73 cinq ans plus tard. Du reste, une étude menée en 1996 a montré que la production de déchets résiduels était un tiers plus faible dans les communes utilisant une tarification différenciée que dans celles utilisant une taxe forfaitaire.

Dans le plan wallon des déchets « Horizon 2010 », le gouvernement régional souhaite généraliser le sac payant, la pesée embarquée et tout autre moyen favorisant la taxation progressive des services fournis, en fonction de leur importance.

### 2.1.2.3 Trois exemples « originaux » de politiques communales de prévention

Pour mettre en œuvre leurs politiques de prévention respectives, Gembloux (21 000 habitants), Oupeye (23 000 habitants) et Havelange (4 500 habitants), ont travaillé avec un prestataire commun : l'association « Espace Environnement ».

➤ **Gembloux**

La commune de Gembloux a adopté en juin 2002 un « Plan Communal de Prévention des Déchets », incitée en cela par les excellents résultats obtenus par les communes wallonnes d'Oupeye, d'Havelange, de Courcelles (30 000 habitants), d'Aiseau-Presles (11 000 habitants), par la structure intercommunale de gestion des déchets de la région de Charleroi (ICDI) et par la Province du Brabant wallon.

## **Certains de ces plans locaux de prévention ont entraîné jusqu'à 65% de réduction des déchets.**

Les motivations de la commune de Gembloux sont bien sûr d'ordre environnemental (« réduire la croissance des quantités de déchets et leurs impacts sur l'environnement »), mais surtout d'ordre pratique :

- coût croissant du service acquitté par la commune et par les ménages (taxe communale spécifique, taxe régionale sur les déchets, répercussion de la taxe sur les emballages) ;
- accroissement des efforts demandés à la population (trier, stocker, participer aux différentes collectes, etc.) ;
- coût des collectes séparées.

La situation des déchets en 2001 montrait que la collecte hebdomadaire des déchets résiduels « pesait » environ 2 500 tonnes (soit 120 kg par an et par habitant). Si l'on y ajoute les 5 220 tonnes apportées dans les déchèteries, le verre collecté au porte-à-porte et les autres collectes sélectives (emballages), le total des déchets ménagers s'élevait cette année-là à environ 9 700 tonnes (soit 470 kg par habitant).

Les objectifs du plan sont de plusieurs ordres :

- diminuer les quantités pour devenir la commune wallonne « qui produit le moins de déchets ménagers triés et non triés » ;
- réduire les pollutions (dépôts sauvages, brûlage à l'air libre) ;
- « ralentir l'augmentation des frais pour les ménages » en leur proposant des impacts moindres sur l'environnement ;
- responsabiliser (« que les ménages paient sur la base du principe pollueur-payeur ») ;
- développer l'exemplarité des services publics.

Le Plan Communal de Prévention des déchets est suivi par un « groupe de coordination », composé de l'échevin (maire-adjoint) chargé de l'environnement, du service municipal de l'environnement, du représentant de la structure intercommunale BEPN et des membres d'Espace-Environnement.

Lancé en juin 2002, le plan a accordé quatre mois à la phase de sensibilisation de la population, tout en fixant des axes de travail :

- réduction des déchets d'emballages ;
- réduction des déchets des services communaux ;
- traitement des déchets organiques de cuisine et de jardin via le compostage individuel ;
- développement de projets éducatifs « prévention » dans les écoles ;
- mise en place et dynamisation de partenariats locaux.

Pour réussir, la municipalité compte largement sur la participation de la population :

- réunions avec les citoyens motivés pour améliorer les actions existantes, nouvelles propositions au sein d'un « Groupe de Sensibilisation » ;
- appel aux candidats volontaires pour pratiquer le compostage individuel (démarrage en 2003) ;
- bon d'inscription permettant de formaliser l'adhésion au plan communal

Bon d'inscription :

<b>Oui, je participe au projet communal de prévention des déchets à Gembloux (je coche une ou plusieurs cases de mon choix)</b>	
<input type="checkbox"/>	Je m'inscris pour participer <b>au groupe de sensibilisation</b> et pour définir plus concrètement les activités à développer.
<input type="checkbox"/>	Je désire être candidat <b>au compostage individuel</b> chez moi. Je désire être informé régulièrement sur la campagne de promotion du compostage en 2002.
Nom et Prénom	
Adresse	
Téléphone/Fax	
E-mail	

➤ **Oupeye**

Oupeye est la première commune wallonne à avoir adopté un Plan Communal de Prévention (en 1997), après avoir réalisé un audit.

La diminution de la production de déchets a été spectaculaire : le poids total des déchets ménagers a chuté de 61% sur la période juillet-septembre 1999, par rapport à la même période en 1998.

Du fait de l'ancienneté de son expérience, la commune d'Oupeye a indiqué ce qui lui semble constituer les neuf clés du succès d'une politique locale de prévention :

1. Eviter toute ambiguïté sur le concept de prévention : d'abord l'éco-consommation, puis la réutilisation, puis le tri, puis l'élimination des déchets résiduels.
2. Faire en sorte que tout le monde soit concerné : de l'administration communale aux particuliers, en passant par les entreprises, les associations, les écoles. Des « groupes-relais » de sensibilisation ont été constitués pour que chacun puisse, dans son milieu, nourrir la dynamique.
3. Articuler la communication autour d'actions de proximité : conférences, actions en petits groupes, par quartiers, etc.
4. Montrer l'exemple en tant que collectivité et toujours maintenir ses efforts de communication pour proposer aux citoyens des solutions alternatives.
5. Penser incitations financières comme déclencheurs : facturation au poids mais aussi primes aux bons comportements (ex. : pour l'achat d'un composteur).
6. Accompagner tout changement important d'une vaste opération d'information : courriers personnalisés, articles dans le bulletin municipal, réunions de quartiers, numéro vert...
7. Se donner les moyens de ses ambitions : les sommes consacrées à la prévention ne doivent pas être considérées comme des dépenses mais comme un investissement. Oupeye a engagé un budget annuel de 25 000 €

en 1997 et 1998 et, en 1999, la commune a recruté un éco-conseiller chargé de la gestion du plan de prévention.

8. Se doter d'outils d'évaluation et se donner le temps d'atteindre ses objectifs.
9. Proposer des réglementations adaptées : arrêtés, règlements, etc. doivent permettre de généraliser les comportements préventifs.

➤ **Havelange**

Le Plan Communal de prévention des déchets d'Havelange (1997-2001) a été couronné de succès, au point que certains médias français (notamment « La Gazette des communes ») s'en sont fait l'écho.

La chronologie du plan permet de mesurer le temps écoulé entre l'élaboration de la politique, sa mise en œuvre, les premiers résultats et l'évolution de la production de déchets sur une longue période :

**1997** : la commission « Déchets » de la commune souhaite réagir face à l'augmentation régulière de la production de déchets. Elle ne veut pas transformer les déchets résiduels en déchets recyclables mais agir sur les quantités produites. Elle ne s'affilie donc pas à FOST-Plus (équivalent belge de Eco-Emballages).

**Début 1998** : le Conseil communal fait appel à l'association « Espace Environnement » pour réaliser un audit de la gestion des déchets à Havelange et contribuer à la mise en place d'un plan de prévention.

**Septembre 1998** : après une large campagne de sensibilisation préalable, différentes réunions sont organisées avec la population et les associations locales. Quatre groupes de travail sont constitués : un groupe « écoles », un groupe « sensibilisation », un groupe « commerçants » et un groupe « guides-composteurs ».

**Octobre 1998** : démarrage des premières actions préventives.

**Décembre 1998** : le dernier trimestre 1998 montre déjà une diminution de la production de déchets de 10 kg par habitant par rapport à la même période en 1997. Ces résultats sont enregistrés alors que les actions en faveur du compostage individuel et celles relatives à la facturation du service n'ont pas encore été mises en œuvre.

**Janvier 1999** : le sac payant est mis en service et les actions en faveur des achats éco-responsables se développent en même temps, dans le but d'offrir des alternatives aux Havelangeois.

**Décembre 1999** : sur l'ensemble de l'année, les habitants ont produit 139 kg de déchets, soit une baisse de 53% par rapport à 1998. L'intervention de « Espace Environnement » est terminée, mais les efforts se poursuivent en collaboration entre les groupes de travail, deux associations locales, la commission « Déchets » et l'éco-conseiller de la commune. Un programme d'actions préventives à mener au cours de l'année 2000 est élaboré. Les dépenses s'élèvent à 50 000 € pour les années 1988 et 1999 (prestations de « Espace Environnement », prime au compostage, achat de fûts à composter...). Ces charges sont à mettre en regard de l'économie de 37 500 € sur les frais de gestion des déchets, réalisée pendant la seule année 1999.

**Mars 2001** : les résultats enregistrés au cours l'année 2000 et le premier trimestre 2001 donnent pour la production annuelle de déchets le chiffre de 142 kg par habitant. La mobilisation est maintenue, comme l'atteste ce témoignage du gérant d'une enseigne très implantée en Belgique, repris dans les pages locales du journal « Le Soir » : *« Il y a énormément de gens qui refusent de prendre les sacs en plastiques. Ils viennent faire leurs courses avec des casiers pliants, achètent des sacs réutilisables ou alors emportent leurs achats dans les caisses en carton qu'on laisse à l'entrée du magasin »*.

Du fait de son action de prévention des déchets, la ville d'Havelange s'est progressivement investie dans de nouveaux domaines environnementaux (énergie, eau...). La prévention des déchets a été un premier pas vers une politique communale de développement durable.

Selon les responsables municipaux, le succès rencontré par le plan de prévention d'Havelange trouve son explication dans la conjugaison de trois facteurs :

- l'élaboration de la politique de prévention s'est faite en **concertation avec les habitants**. Ainsi, l'opération consistant à faire ses courses avec ses « tupperware » pour y mettre ses achats de produits frais à la coupe n'a pu fonctionner que parce que l'idée émanait des habitants eux-mêmes (commerçants et consommateurs) ;
- la mise en place et l'acceptation du sac payant ;
- la capacité de la commune et des habitants les plus motivés d'offrir aux Havelangeois **des alternatives réelles**.

## 2.1.3 Région de Bruxelles-Capitale : un « laboratoire d'idées »

### 2.1.3.1 Le contexte

La région de Bruxelles-Capitale regroupe environ 1 million d'habitants (470 000 ménages) répartis sur 16 238 hectares. 78% des Bruxellois résident dans des appartements et 22% vivent en maisons individuelles.

En 1997, la production de déchets ménagers représentait 353 kg par an et par habitant (dont 10% collectés séparément en vue d'un recyclage) et les déchets municipaux atteignaient 618 kg par an et par habitant.

Les collectes séparées au porte-à-porte concernent les papiers-cartons et autres matériaux (métaux, verre, plastiques, composites, vêtements). Les collectes séparées en apport volontaire concernent principalement le verre. Papiers et verres non ménagers font également l'objet d'une collecte spécifique.

L'incinération est l'exutoire principal des déchets municipaux (89% en 1997). La gestion des déchets est assurée par l'Institut bruxellois de gestion de l'environnement (IBGE), qui se charge de la planification des actions, des interventions extérieures et des contrôles, et par Bruxelles-Propreté, qui se charge de la collecte et du traitement. Ce type d'organisation révèle la prédominance de l'approche environnementale dans la gestion des déchets.

C'est l'IBGE qui prépare les plans quinquennaux de gestion des déchets, le premier ayant été approuvé en 1994. Les plans de gestion 1998-2002 et 2003-2007 ont mis l'accent sur la prévention.

### 2.1.3.2 La politique de gestion et de prévention des déchets

#### ➤ **Le plan 1998-2002 : cap sur la prévention**

Dans ce plan, la minimisation des déchets ménagers s'articulait autour d'une série de mesures destinées à réduire la quantité de déchets incinérés. Les actions de minimisation étaient toutes orientées vers un même objectif : moins de déchets, objectif qui était lui-même décliné en résolutions hiérarchisées :

- moins de déchets produits à la source (prévention à la source, réemploi)
- moins de déchets remis à la collectivité (compostage individuel)
- moins de déchets incinérés (tri et recyclage).

Le plan déchets 1998-2002 affichait son ambition de réduire de 10% le poids des déchets produits en 2002 par rapport aux chiffres de 1995. Les actions en faveur de la prévention ont bénéficié d'un budget total de 5 290 000 €. Les priorités étaient le compostage individuel et la prévention à la source.

De nombreuses actions ont été engagées dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan : actions de communication et de sensibilisation, actions spécifiques, actions de suivi.

#### **Les actions de communication et de sensibilisation**

- La création de la brochure « Achetez malin pour jeter moins », suivie de campagnes ciblées sur des produits spécifiques (ex. « dites non aux sacs jetables »).

- La distribution d'un journal semestriel gratuit (mais auquel on doit s'abonner) : « Le minimum déchets, on y arrivera » (conseils, informations, résultats des actions entreprises...).
- La réalisation de brochures pratiques (ex. « 10 conseils pour arrêter la prolifération des déchets »).
- La création d'un observatoire de la consommation durable.

### **Les actions spécifiques**

- La mise en place du compostage individuel.
- En accord avec les professionnels concernés, la possibilité pour les Bruxellois d'accepter ou de refuser les COUNA (distinction entre journaux gratuits d'une part et dépliants publicitaires d'autre part, grâce à l'apposition d'un autocollant sur les boîtes aux lettres).

### **Les actions de suivi**

- La création d'un observatoire de suivi (« le baromètre des déchets »).
- Le suivi des impacts potentiels grâce à un panel de ménages de référence (quatre foyers volontaires pour mettre en œuvre les préconisations à Berchem-Sainte-Agathe).

D'après l'IBGE, la prévention « se révèle difficile à mesurer de façon indépendante et les changements de comportements se mesurent essentiellement sur le long terme. »

L'objectif général d'une réduction de 10% des déchets n'a pas été atteint globalement. En revanche, il a été atteint sur plusieurs points :

*« L'objectif de -10% est global, non spécifique à un flux, type ou source de déchets, ce qui rend son évaluation relativement aux déchets ménagers impossible, compte tenu des particularités du système de collecte de déchets en région bruxelloise (collecte des déchets ménagers couplée à la collecte des « assimilés », contrats commerciaux variables dans le temps, vente de capacités d'incinération libérées).*

*Vu les difficultés d'évaluation, et pour aller plus loin que les résultats thématiques, différents outils ont été progressivement mis en place pour tenter de quantifier les résultats des différentes actions : projets pilotes, enquêtes de comportements, évaluation des campagnes... »*

L'objectif « -10% » a par ailleurs été décliné en une série d'indicateurs thématiques formant le baromètre des déchets. Chaque indicateur du baromètre est associé à une quantité de déchets « évitable ». L'avancée par rapport aux objectifs du plan peut ainsi être partiellement évaluée.

### **➤ Le plan 2003-2007 : vers la dématérialisation**

Intitulé « plan de prévention et de gestion des déchets », ce nouveau plan tient compte des enseignements fournis par le plan précédent.

Il ne s'agit plus de fixer des objectifs bruts de réduction des déchets municipaux, mais bien de retenir l'objectif d'un découplage entre l'évolution du produit intérieur brut (PIB) et la production des déchets. Allant plus loin dans cette voie, le plan mentionne : « La prévention, ce n'est pas uniquement réduire le poids des déchets. C'est une question de comportement d'achat, d'utilisation rationnelle, de mode de production et de mode de vie ».

L'approche stratégique retenue couvre l'ensemble du cycle de vie. Il est question désormais de fermer les cycles en limitant les déchets résiduels et en intervenant tant sur l'amont (exigence de responsabilité intégrale du producteur) que sur l'aval (consommation, utilisation, tri...).

La dématérialisation doit permettre de « faire le lien essentiel entre la politique des déchets et la politique des produits ».

Les cibles prioritaires de ce plan sont les ménages et les bureaux. Les principaux axes d'intervention développés sont les suivants :

- dématérialisation
- réutilisation en lien avec les acteurs de l'économie sociale
- responsabilisation intégrale des producteurs (affirmée comme axe majeur car permettant une intégration de la prévention dès la phase de conception)
- optimisation des collectes séparées
- meilleure gestion des déchets non ménagers
- sensibilisation à l'éco-consommation
- collaboration inter-régionale en Belgique et au sein de l'Union européenne

Autre évolution introduite par ce nouveau plan, les objectifs quantitatifs de réduction ne disparaissent pas mais ils sont affinés en trois catégories :

1. **objectifs quantitatifs** de réduction du poids exprimés par secteurs d'activités (ex. bureaux), par type de collectes (ex. réutiliser 10% de plus pour les encombrants) ou par produits (ex. réduction de 10% de la consommation de papier dans les bureaux ou encore réduction de 10% des déchets ménagers organiques). Il s'agit donc d'un meilleur « ciblage » par rapport au plan précédent qui se contentait de fixer le cap général de - 10% ;
2. **objectifs qualitatifs** en terme de modification des comportements ;
3. **objectifs éducatifs** mesurables au regard du nombre de personnes « conscientisées ».

Le plan 2003-2007 est un véritable « pot-pourri » des meilleures pratiques européennes. On y retrouve un foisonnement d'actions très riches, même s'il n'est pas toujours facile d'en percevoir la cohérence.

De grandes catégories d'interventions se détachent :

- le combat contre les gaspillages pouvant aller jusqu'à l'interdiction de certains produits ou de certaines campagnes de publicité ;
- la promotion active des produits et services éco-responsables (du partenariat à l'octroi de subventions à des acteurs privés) ;
- une démarche de sensibilisation de la population renforcée non exclusivement centrée sur le déchet résiduel mais sur l'ensemble du cycle de vie du produit.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions « fortes » sont envisagées d'ici 2007, parmi lesquelles :

- un projet de convention avec les éditeurs d'annuaires pour une dématérialisation de leurs publications (Internet, CD-Rom...);
- une exposition permanente sur les effets de la surconsommation des ressources et sur l'intérêt d'une consommation durable ;
- un projet de taxation différenciée des produits selon le degré de prise en compte de la prévention ;
- des interventions en faveur d'une utilisation rationnelle des nouvelles technologies (audits, sessions de formation des personnels...);
- la promotion de la dématérialisation lors des événements (foires, expositions...)
- des actions de sensibilisation et des conseils en direction des acteurs du BTP (choix de matériaux, déconstruction...);
- le soutien du secteur de la réparation (renforcer les liens entre l'offre et la demande de biens de seconde main);
- des propositions concrètes en faveur de la réutilisation des encombrants (partenariat avec les acteurs de l'économie sociale, installation de conteneurs pour les objets réutilisables dans les déchèteries...);
- une action inter-régionale visant à étendre le champ de responsabilité des producteurs à l'ensemble des frais de collecte et de traitement ;
- un projet de réglementation qui oblige les grandes surfaces à implanter un parc à conteneurs sur leurs parkings ;
- des actions de formation en direction des petites entreprises pour leur rendre compréhensible la législation européenne des déchets et le plan déchets de la région Bruxelloise.

Le budget alloué à l'exécution de ce plan quinquennal est de 1 184 500 € par an pour l'IBGE et de 592 000 € par an pour Bruxelles-Propreté. Ce budget ne concerne que les actions menées en amont de la collecte.

Le budget affecté à l'IBGE se décompose comme suit :

Etudes :	175.000 €/an
Communication :	432.000 €/an
Sensibilisation :	277.000 €/an
Projets pilotes :	300.000 €/an

## 2.1.4 Malines : précurseur de la prévention

### 2.1.4.1 Le contexte

La ville de Malines est située en région flamande, à environ 25 km au nord de Bruxelles.

Jusqu'à début 2003, c'est l'IGEMO, structure intercommunale, qui avait seule la responsabilité de la gestion globale des déchets à Malines et dans les communes voisines. Début 2003, l'IVAREM (autre structure intercommunale) a été créée pour s'occuper de la collecte et du traitement des déchets, l'IGEMO conservant la politique locale de prévention. Une loi fédérale belge, entrée en application début 2003, interdit en effet qu'une même organisation intercommunale puisse exercer des compétences multiples.

Le « champ » de compétence de l'IGEMO couvre un territoire qui comprend des zones urbaines denses et des zones plus rurales. Il s'étend sur 10 communes de taille moyenne qui totalisent environ 240 000 habitants : Bonheiden (14 000 hab.), Bornem (20 000 hab.), Duffel (16 000 hab.), Lier (32 500 hab.), Malines (76 000 hab.), Putte (15 500 hab.), Puurs (16 000 hab.), Sint-Amands (7 500 hab.), Sint-Katelijne-Waver (19 000 hab.) et Willebroek (22 500 hab.).

L'agglomération de Malines dispose de plusieurs sites et installations, tous situés à Lier : une déchèterie, une plate-forme de compostage, une décharge.

### 2.1.4.2 La politique de gestion et de traitement

#### ➤ **Porte-à-porte et dépôt volontaire**

L'IVAREM dispose d'environ 80 salariés pour assurer les collectes ainsi que la gestion des 13 déchèteries, des plate-formes de compostage et du centre de stockage :

- les collectes au porte-à-porte (PàP) ont généralement lieu un jour par semaine pour les déchets résiduels ;
- les encombrants sont collectés environ une fois par mois ou à jours fixes sur appel téléphonique ;
- les collectes séparées pour les PMD (plastiques, métaux et cartons d'emballages) ont lieu deux fois par mois en moyenne ;
- les collectes de papiers-cartons ont lieu une fois par mois ;
- des collectes de tailles de bois (que les particuliers ne peuvent pas composter aisément, faute de broyeur) sont organisées au porte-à-porte environ une fois par mois ou à jours fixes sur appel téléphonique. Les périodes de collectes s'étalent de février à décembre.

L'absence d'au moins une collecte hebdomadaire pour chacune des catégories proposées est compensée par le fait que toutes les collectes ont lieu le même jour de la semaine et qu'un calendrier annuel est remis à chaque famille. En outre, le maillage complet des déchèteries offre des alternatives à la population. De fait, cette économie de collectes favorise le geste préventif.

Les collectes par apport volontaire se font par conteneur de proximité, comme les « bulles à verre », mais surtout par le biais des 13 déchèteries gérées par l'IVAREM, ouvertes cinq jours par semaine.

Ces équipements sont remarquables pour deux raisons majeures.

D'une part, ils préfigurent le concept de « recyclerie », les usagers pouvant y déposer des objets encore en état de marche, cédés ensuite aux « Kringloopcentra » (magasins de seconde main). En outre, ils peuvent acheter du compost de déchets moyennant une somme modique.

D'autre part, ils permettent d'accueillir de très nombreux matériaux et produits (une trentaine d'entrées), chacun dans un réceptacle spécifique : tubes néons, cassettes vidéos, textiles, gravats inertes, terre, verre trié par couleur, aérosols, huiles de friture, piles, accumulateurs électriques, appareils électroménagers triés en trois catégories distinctes, pneus triés en deux catégories, bois, métaux, déchets verts, plastiques.

L'accès gratuit à la déchèterie est possible grâce à une carte magnétique dont chaque usager est invité à se munir. Les petits entrepreneurs (commerçants et artisans pour l'essentiel) peuvent également se la procurer, mais elle leur est facturée.

Chaque déchèterie emploie en moyenne quatre gardiens et accueille 50 000 véhicules par an. En 2002, 500 000 personnes ont utilisé les équipements des 13 sites gérés par l'IVAREM.

#### ➤ **Centre de tri, plate-forme de compostage**

Pour le traitement des déchets, l'IVAREM :

- expédie les déchets collectés séparément (hors déchets de jardin) dans un centre de tri, implanté hors de son territoire de compétence ;
- gère une plate-forme de compostage à Lier qui a reçu, en 2002, 25 000 tonnes de déchets de jardin parmi lesquels les déchets d'entretien des bas-côtés des routes (près de 2 400 tonnes entre janvier et juillet 2003). Le compost produit est d'excellente qualité, ce qui est attesté par une certification qualité délivrée par VLACO.
- a géré une décharge implantée à Lier, jusqu'à sa fermeture le 28 septembre 2003. Ouverte en 1989, elle était arrivée à saturation. En quatorze ans d'exploitation, la décharge a accueilli environ 120 000 tonnes de déchets banals par an. Dans l'attente d'un nouveau centre de traitement incluant un procédé de séchage des déchets résiduels, ces derniers sont expédiés vers Anvers (à environ 30 km).

Le traitement d'une tonne de déchets ménagers résiduels coûte environ 115 €. Les opérations de collecte et de traitement sont financées pour moitié par le budget général des communes membres de l'IVAREM et pour moitié par les habitants.

La participation des habitants est fonction des volumes apportés. Les usagers achètent des sacs spécifiques qui leur reviennent 1 € pour les déchets résiduels et 0,25 € pour les collectes séparées. Pour les encombrants, la facturation de l'IVAREM est faite à l'intervention (système de jetons).

L'IVAREM projette de mettre en place un système de facturation de la collecte au porte-à-porte au poids (système « DIFTAR »). Cela suppose que les usagers disposent de bacs roulants dotés d'une puce électronique pour faciliter la

facturation. Chaque présentation de bac sera facturée 0,5 €, quel que soit le poids de déchets (cette mesure vise à inciter les ménages à ne sortir que des bacs pleins). Le kilo collecté sera facturé 0,15 €.

Ce nouveau système pourrait permettre à l'IVAREM de diviser par deux le nombre des collectes de déchets résiduels au porte-à-porte, qui n'auraient donc plus lieu que tous les 15 jours.

Parallèlement, l'augmentation de la contribution financière directe des usagers pour ce type de déchets contribuerait à créer un nouveau levier pour la prévention.

### 2.1.4.3 *La politique de prévention*

L'IGEMO a décidé de profiter de l'intérêt suscité chez les élus locaux par cette expérience réussie pour élaborer un projet, ambitionnant une réduction effective de la quantité totale des déchets ménagers produits (et non prioritairement une diminution des déchets résiduels).

Préparé et approuvé en 1997, le plan de prévention a produit des résultats en termes de diminution des quantités totales de déchets ménagers sur une période longue et de manière constante.

#### ➤ ***Une mise en œuvre par étapes***

La mise en œuvre du plan de prévention s'est opérée en deux phases distinctes qui procèdent d'une approche fine comptant avec le facteur temps pour changer les habitudes et faire naître une nouvelle idée de la responsabilité.

Au-delà de toutes les démarches spécifiques initiées, ce « phasage » apparaît comme l'une des clés du succès de la politique de prévention de la région de Malines.

#### **Phase 1 : « L'optimisation des instruments sociaux »**

Durée : 18 mois.

Des actions d'information, d'éducation et de sensibilisation de la population ont été conduites, visant clairement à présenter les instruments financiers et techniques qui seraient utilisés pour favoriser l'application du principe « pay as you throw » (littéralement « payez comme vous jetez ») dans l'ensemble des communes concernées par le plan de prévention. La transposition de ce principe en France conduirait à la mise en place d'une redevance strictement proportionnelle aux déchets collectés.

Les cibles naturelles de ces actions d'information et de formation ont été les élèves des établissements scolaires, les femmes au foyer, les unions culturelles et sociales, les maîtres-composteurs...

La communication s'est également efforcée de promouvoir des alternatives de consommation auprès des habitants : promotion de la consigne (lait, bière, sodas... disponibles en bouteilles consignées en verre), promotion du cabas, etc.

Les événements festifs (et notamment les kermesses, très populaires en Flandre) ont par ailleurs permis de tenir des animations sur le thème de la prévention des déchets (tenue de stands, happenings, etc.).

Bien que cette première phase ne produise pas de résultats chiffrés, elle a été menée à son terme pour laisser aux habitants le temps de comprendre et d'« entériner » le projet. Vouloir aller trop vite est source de rejets ou d'effets pervers.

## **Phase 2 : « L'optimisation des instruments financiers et techniques »**

La seconde phase a débuté en 1999 et s'est traduite par l'adoption d'une proposition de l'IGEMO de vendre 1€ le sac destiné à recevoir les déchets résiduels et 0,25 € le sac destiné à accueillir les déchets triés.

Ces sommes correspondent à peu près à la moitié du coût total de gestion des déchets (collecte + traitement).

Dans le même temps, des réunions ont eu lieu avec les représentants de la police et du Parquet afin de renforcer la lutte contre les dépôts sauvages et le brûlage à l'air libre, réactions au final fort peu nombreuses, semble-t-il.

### ➤ **Un budget modéré**

Le budget consacré à la prévention entre 1998 et 1999 a été de 13 millions de francs belges par an (environ 325 000 €), montant auquel il convient d'ajouter plusieurs études financées par l'OVAM (organisme public régional de gestion des déchets).

Au regard du budget total de la gestion des déchets, qui s'élevait durant la même période à un peu plus de 500 millions de francs belges, soit 12,5 millions d'euros, la « part prévention » représentait environ 2,6% de l'enveloppe totale.

L'IGEMO a par ailleurs fait appel à des volontaires bénévoles, appel entendu puisque environ 200 personnes y ont répondu. Formés, ces volontaires ont pu expliquer et promouvoir la politique locale de prévention dans leur environnement direct (voisinage, associations, etc.). Le groupe a grossi avec l'arrivée de 300 maîtres-composteurs, eux aussi formés et aujourd'hui en activité.

Le recours à un volontariat populaire constitue une autre raison du succès du plan de prévention de Malines.

### ➤ **Des résultats « logiques »**

Le plan fixait comme objectif d'abaisser le seuil de production de déchets résiduels à 150 kg par an et par habitant en l'espace de deux ans. Cet objectif n'a pas été pleinement atteint puisqu'en 1999, la production individuelle annuelle moyenne était encore de 222 kg.

Mais ce décalage par rapport aux prévisions a manifestement tenu au délai d'application insuffisant. Car l'évolution des tonnages, par la suite, a permis qu'en 2002, la production par habitant et par an de déchets résiduels ne soit plus que de 168 kg, autrement dit très proche de l'objectif initial de 150 kg.

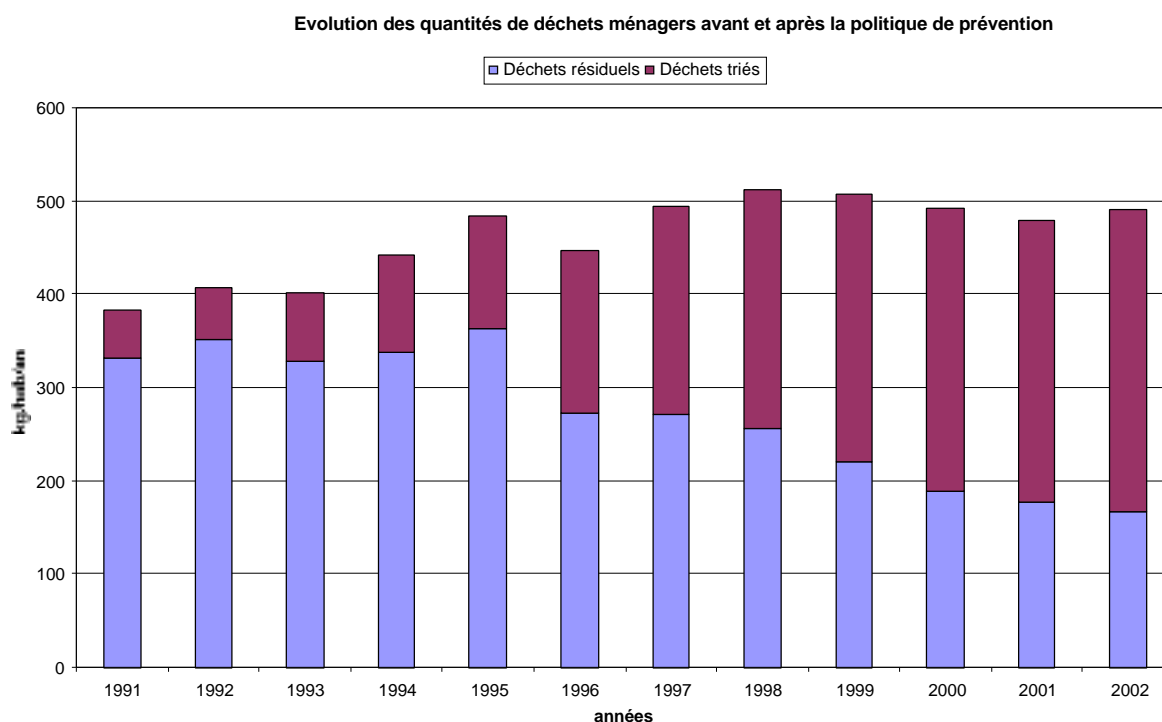
Il semble également que la politique de prévention des déchets ait eu pour autre effet de mieux sensibiliser la population locale au développement durable. Grâce à la prévention, les habitants ont compris qu'ils pouvaient agir individuellement et que des gestes pratiques produisaient des résultats tangibles.

Du fait de cette prise de conscience, l'IGEMO intervient désormais sur d'autres aspects environnementaux (protection de la nature, économies d'énergie notamment) et étudie la faisabilité d'une « carte individuelle de la durabilité ».

#### 2.1.4.4 L'évolution de la production et de la gestion des déchets

Pour analyser l'évolution de la production des déchets, il convient de distinguer :

- les déchets résiduels, c'est-à-dire les déchets non triés destinés à la mise en centre de stockage ;
- les déchets triés et collectés séparément en vue d'un recyclage ou d'un compostage ;
- la quantité totale de déchets ménagers (résiduels + tri).



Une analyse de cet histogramme permet de mettre en évidence deux périodes distinctes :

- 1991 à 1997 : avant la politique de prévention
- 1997 à 2000 : pendant la politique de prévention

#### **1991 à 1997 : avant le démarrage de la politique de prévention**

La quantité totale de déchets ménagers augmente régulièrement, sauf en 1996. Démarrées fin 1994 sur le territoire de l'IGEMO, les collectes séparées enregistrent une augmentation des tonnages régulière et soutenue à partir de 1994. Cette croissance s'accroît nettement à partir de 1996. Cela coïncide avec une diminution nette de la quantité totale de déchets en 1996.

### **1997 à 2002 : la politique de prévention est opérationnelle**

C'est la valorisation-matière qui bénéficie pleinement des investissements consentis à partir de 1994, ce qui explique qu'en 1997 les déchets résiduels restent quasiment au même niveau qu'en 1996. A partir de 1998, et pour la première fois sur la période considérée, les tonnages totaux de déchets ménagers ne cessent de diminuer (entre 1% et 3% par an).

En 2001, les tonnages de déchets ménagers se retrouvent au niveau de 1995. En 2002, une légère augmentation du total est observée. Globalement, l'étude des chiffres sur une période aussi longue montre clairement que la tendance inflationniste concernant la production totale de déchets a été stoppée à partir de 1998.

Sur l'ensemble de la période 1997-2002, il convient de noter que les quantités de déchets résiduels n'ont cessé de diminuer, alors que dans le même temps, les quantités de déchets collectés séparément en vue d'une valorisation-matière n'ont, elles, pas cessé de croître. Un léger fléchissement de cette croissance est observé à partir de 2000. En 2002, environ 66% des déchets ménagers étaient collectés séparément en vue d'une valorisation-matière, ce qui est conforme à la moyenne observée en région flamande, mais largement supérieur au niveau français.

A Malines, des règlements municipaux interdisant de jeter des déchets recyclages dans les sacs pour déchets résiduels ont été adoptés dans les communes. Toutefois, ce que l'on aurait pu craindre (à savoir le dépôt de déchets résiduels dans les sacs destinés au recyclage) n'a pas eu lieu. Les taux de refus de tri (environ 10%) en sont une illustration. De même, il n'y a pas eu d'augmentation des dépôts sauvages.

Si ces résultats montrent le succès de la politique de gestion des déchets à Malines et dans sa région, la prévention n'en est encore qu'à ses balbutiements et les changements de comportement qu'elle implique prendront encore du temps. La marge de progression est grande.

## 2.2 Les grandes agglomérations

### 2.2.1 Rotterdam (Pays-Bas) : la carte de la consommation éco-responsable, dite « carte nu »

#### 2.2.1.1 Le contexte

Fin mai 2002, la Municipalité de Rotterdam (environ 6 millions d'habitants) a créé une carte de fidélisation des consommateurs à la consommation durable. Au départ de cette initiative, plusieurs constats :

- le prix est le critère majeur de choix des produits. Or, du fait de leur faible diffusion, les produits éco-responsables sont souvent plus chers que les autres ;
- la demande du consommateur en matière de consommation durable existe de manière latente. Or, il lui est difficile d'accéder à une information précise sur la durabilité de tel ou tel produit ;
- les stratégies marketing ne prennent pas en considération l'aspect environnemental lié à un produit ;
- les industriels ne perçoivent pas les bénéfices qu'ils pourraient retirer de la mise sur le marché de produits « durables ».

Intitulée « nu » (« maintenant » en néerlandais), la carte de consommation éco-responsable permet à celui qui la détient de cumuler des points à chaque achat éco-responsable. Les points acquis lui permettent de bénéficier de réductions sur l'achat de biens ou de services durables, comme par exemple les transports collectifs.

La carte « nu » est un système incitatif centré sur la consommation éco-responsable.

En mai 2003, 11 000 ménages la possédaient et un peu plus de 100 magasins (essentiellement des commerces indépendants) participaient à l'opération. Une opération que trois directions de la municipalité de Rotterdam (Gestion de déchets, Environnement et Transports) ont montée en partenariat avec le groupe bancaire « Rabobank » (la plus importante banque privée néerlandaise). La Commission européenne (via le programme LIFE) et la province néerlandaise de Hollande du Sud sponsorisent l'action.

Pour mener à bien ce projet, la ville de Rotterdam a fait appel aux services d'une agence de consultants spécialisée dans les changements de comportements des citoyens et dans la mise en place de partenariats.

#### 2.2.1.2 Les principes et les objectifs de la carte « nu »

La carte « nu » est une carte électronique assise sur la technologie des cartes à puces. Elle s'appuie sur les systèmes de fidélisation des clients (de plus en plus développés dans le secteur de la distribution) et sur les subventions « personnalisées » attribués pour accomplissement de services spécifiques. Elle repose également sur un système de récompense positive (pas de sanctions mais des encouragements).

Le détenteur de la carte doit d'abord acquérir des points en effectuant des achats éco-responsables dans les magasins participant à l'opération. Ces produits ou services figurent sur une *liste verte*. Les produits inclus dans cette liste ne sont pas

uniquement des produits labellisés sur des critères écologiques ou sociaux, c'est aussi un assortiment de produits « pauvres en emballages », faibles consommateurs d'énergie, sans substances toxiques, etc.

Le détenteur de la carte peut également cumuler des points en triant correctement ses déchets, en réduisant sa consommation d'énergie ou en déposant de l'argent sur des placements en faveur de l'environnement. En fonction du montant de son crédit de points, le détenteur de la carte a accès à une « liste de dépenses » qui lui permet d'échanger ses points contre :

- des produits éco-responsables disponibles dans les magasins participant à l'opération ;
- des trajets dans les transports publics et d'autres formes d'offres de déplacements urbains par des modes « éco-responsables » (location de vélo, co-voiturage) ;
- un accès aux lieux de loisirs et de culture (zoo, piscines, musées, cinémas, bibliothèques...) ;
- des produits de seconde main et des services de réparation.

La carte « nu » vise donc à réduire les impacts environnementaux de la consommation et à modifier les comportements du grand public en faveur de la consommation éco-responsable. Elle permet de répondre en partie à ces objectifs en :

- augmentant la demande de produits ou de services éco-responsables ;
- améliorant l'image des produits durables ;
- réalisant une promotion de tous les instants d'un comportement responsable ;
- stimulant la réutilisation et le tri des déchets ;
- incitant à l'utilisation des transports publics.

Le système de la carte à puce offre potentiellement une excellente traçabilité et une source d'informations précieuse sur l'évolution du comportement des consommateurs. La carte devient ainsi un outil de mesure particulièrement précis.

### *2.2.1.3 Les perspectives*

Rotterdam souhaite impliquer les marques de la grande distribution dans le processus.

Les responsables du projet recherchent des partenariats en Europe pour créer une liste européenne des produits et services éco-responsables et pour développer des coopérations avec des acteurs locaux.

## **2.2.2 Helsinki (Finlande) : de la conception au détournement de flux**

### *2.2.2.1 Le contexte*

L'agglomération d'Helsinki regroupe quatre communes (Helsinki, Espoo, Vantaa et Kaunianen) réparties sur 747 km<sup>2</sup> et totalisant 960 000 habitants.

Les 460 000 ménages et 55 000 entreprises de ce territoire produisent environ 1,1 million de tonnes de déchets chaque année. 55% font l'objet d'une valorisation-matière. La production de déchets ménagers résiduels est estimée à 162 kg par an et par habitant (chiffres 2001).

La gestion des déchets est assurée par une agence publique dénommée YTV (Conseil métropolitain de la région d'Helsinki). Les compétences d'YTV recouvrent les transports collectifs régionaux, l'aménagement du territoire, la surveillance de la qualité de l'air, le conseil et la gestion des déchets.

YTV emploie 320 personnes. Cette agence dispose d'un service qui planifie et met en œuvre la gestion des déchets et en coordonne le transport.

La totalité des déchets de l'agglomération est expédiée dans l'une des trois unités suivantes :

- à Helsinki (centre de tri, station de transfert) ;
- à Vantaa (centre de tri, station de transfert) ;
- au centre de traitement d'Espoo, comprenant un centre de tri (317 784 t en 2001), une plate-forme de compostage (37 000 tonnes en 2001) et un centre de stockage (363 327 tonnes en 2001).

Les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) sont mal acceptées par les Finlandais. Il n'existe qu'un incinérateur dans tout le pays. Par ailleurs, l'agglomération d'Helsinki ne dispose plus que d'une seule décharge. Cet « état des lieux » constitue un élément très favorable à la prévention et au recyclage.

### *2.2.2.2 Les principes de fonctionnement de YTV*

Le département « Gestion des déchets » d'YTV est entièrement financé par les recettes de la facturation de la collecte et du traitement. Son budget annuel est de 34 millions d'euros.

Le montant moyen facturé aux ménages est de l'ordre de 2,5 € par habitant et par mois. Mais il varie selon les caractéristiques du ménage (nombre de personnes, type de logement, etc.) et les quantités de déchets apportées. 65% de ces recettes sont affectés au transport des déchets.

En 2001, la quantité de déchets résiduels a diminué de 3% par rapport à l'année 2000. Il s'agit de la première baisse enregistrée depuis le début des années 90. Il convient toutefois de relever que la quantité totale de déchets reçue par le centre de traitement d'Espoo a, elle, augmenté de 1% en 2001 par rapport à 2000.

Pour la valorisation-matière, les résultats sont excellents : 55% des déchets sont recyclés ou compostés.

Pour la réutilisation, la Finlande dispose d'un système de consigne pour les emballages en verre (alcools, bières, boissons rafraîchissantes) : 83% des emballages en verre sont réutilisés.

### 2.2.2.3 La stratégie d'évitement des déchets

Une véritable stratégie d'évitement des déchets a été approuvée en janvier 2002. Elle se fixe 2007 comme horizon. Elle est révisable chaque année afin que les actions mises en place puissent être améliorées.

Les objectifs de cette stratégie 2002-2007 sont les suivants :

- promouvoir le travail en réseau avec les collectivités, associations et entreprises pour produire en 2007 moins de déchets par habitant et par emploi qu'en l'an 2000 ;
- conduire les différents acteurs (particuliers, entreprises...) à bien maîtriser les concepts liés à la prévention et à acquérir une conscience des intérêts de l'évitement et de la consommation durable ;
- créer les conditions qui permettent aux acteurs d'effectuer facilement des choix éco-responsables (accès facile à l'information, que ce soit pour les achats ou pour la maintenance) en s'appuyant notamment sur la mise en pratique de la stratégie d'évitement dans les entreprises et dans le secteur public et en insistant sur les actions de prévention et de sensibilisation dans les écoles et autres structures d'accueil des enfants.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs mesures sont préconisées et/ou déjà en place :

1. **Mise en évidence de modèles des meilleures pratiques** pour chaque secteur d'activités ;
2. **Création d'un programme d'évaluation des performances des entreprises** en faveur de la prévention et orienté vers les clients (diffusion des résultats des évaluations sur le site web d'YTV). Pour promouvoir ce programme d'évaluation, YTV organise chaque année (depuis 1998) un concours récompensant l'entreprise ayant le moins consommé des ressources (« The Natural Resources Saver »). Le vainqueur est l'entreprise (privée ou publique) qui parvient le mieux à diminuer sa quantité de déchets générées. D'autres critères d'appréciation entrent également en ligne de compte : quantité de déchets par employé, quantité de matériaux recyclés utilisés, etc. Pour désigner le vainqueur de manière objective, les participants doivent entrer différentes données sous forme informatique, ce qui permet à YTV de disposer d'informations précieuses. Le vainqueur gagne le droit d'utiliser le label « The Natural Resources Saver » durant un an à des fins de marketing.
3. **Mise en évidence de l'exemplarité d'YTV.** L'ensemble du personnel est formé pour produire moins de déchets, que ce soit en matière d'achats ou d'utilisation des biens. Par exemple, YTV ambitionne de réduire sa consommation de papier d'impression de 20% d'ici 2007.
4. **Réalisation d'une étude d'opportunité de la pesée embarquée.** L'objectif de cette étude est de déterminer si ce système favorise ou non la réduction des déchets.

5. **Application au secteur public des meilleures pratiques de prévention des entreprises privées.**
6. **Evitement des déchets au travers des achats publics des collectivités de l'agglomération d'Helsinki** en examinant les possibilités d'utiliser les manuels d'achats éco-responsables existants.
7. **Travail en réseau avec les associations** pour qu'elles puissent émettre des avis, faire des propositions et mettre en place des actions de conviction en direction de publics de proximité (groupes de travail sur des produits, par exemple).
8. **Agir par le conseil et l'éducation.** YTV considère que les actions d'information et de sensibilisation sont les meilleures armes de la prévention. Ces actions se déclinent en direction des ménages (campagne de communication à long terme pour promouvoir la prise de conscience en faveur d'achats éco-responsables), des entreprises privées et des écoles.
9. **Influencer la politique des déchets en faveur de la prévention**, tant au niveau national qu'au niveau européen.
10. **Favoriser la coopération et les échanges internationaux** avec d'autres collectivités et d'autres Etats.
11. **Mesurer les effets de la politique d'évitement des déchets.** Cela se fera grâce à un suivi des flux, YTV reconnaissant toutefois la difficulté, voire l'impossibilité de mesurer précisément les tonnages évités. Des enquêtes (sondages, entretiens) seront réalisées pour évaluer les différentes actions préventives.

YTV réfléchit actuellement à la mise au point d'indicateurs de résultats de sa politique de prévention.

## **2.2.3 Vienne (Autriche) : la prise en compte de la prévention dans l'ensemble des politiques environnementales**

### *2.2.3.1 Le contexte*

La ville de Vienne compte environ 1 700 000 habitants et 770 000 ménages répartis sur 41,5 km<sup>2</sup>.

En 1997, les familles viennoises ont produit 628 718 tonnes de déchets (soit 384 kg par an et par habitant). Les déchets municipaux, quant à eux, ont atteint 898 169 tonnes. La moitié de ces déchets ont été incinérés, 23% d'entre eux recyclés, 11% compostés et 16% expédiés en décharge.

Le premier plan de gestion à Vienne remonte à 1985. Il a permis un essor des collectes séparées en se focalisant dans un premier temps sur le verre et les papiers-cartons pour s'étendre par la suite aux métaux et aux matières plastiques.

En 1986, la ville a installé le premier conteneur « PROSA », destiné à la collecte des déchets ménagers spéciaux. On dénombre aujourd'hui plus d'une cinquantaine de conteneurs de ce type.

La gestion des déchets est certifiée ISO 9002. Elle est financée par une redevance proportionnelle (135 936 000 € en 1997) versée par les habitants, à laquelle s'ajoute une contribution du secteur privé (49 820 000 € en 1997).

### *2.2.3.2 La politique de gestion et de prévention des déchets*

La municipalité de Vienne soutient les activités d'évitement et de réduction des déchets. Elle s'est dotée pour cela d'un budget annuel de 3 millions d'euros pour une période de 10 ans.

La ville travaille depuis de nombreuses années sur les scénarios de découplage croissance économique/production de déchets. Vienne motive aussi sa politique de prévention en présentant une simulation de ce que sera sa production de déchets en 2010 si rien n'est fait dans ce domaine. En l'absence de toute nouvelle décision en faveur de la prévention, Vienne passerait de 1 559 081 tonnes en 2000 à 1 858 435 tonnes en 2010 (+ 19,2%).

Bâtie sur une projection tendancielle, l'approche viennoise est intéressante à souligner parce qu'elle diffère sensiblement des politiques locales traditionnelles qui se limitent parfois à prévoir des objectifs de maîtrise (ou de réduction) des quantités de déchets.

De nombreuses actions sont menées depuis une dizaine d'années. Parmi elles, des actions d'information et de sensibilisation :

- un site Internet permettant le troc et promouvant la réparation ;
- une journée annuelle de la réparation (avec estimation gratuite des coûts de remise en état) ;
- la diffusion d'un guide des bonnes pratiques aux ménages ;
- une campagne de publicité dans les espaces publics.

Le compostage individuel est lui aussi promu, bien que des poubelles destinées aux déchets fermentescibles permettent déjà une collecte séparée puis un compostage des biodéchets.

Relevons aussi la récupération des graviers épandus sur la voirie durant les périodes hivernales et réutilisés l'hiver suivant. Ce système permet de lutter contre le verglas ou la neige de façon beaucoup plus « écologique » que l'épandage de sels et de sables.

Actuellement, on dénombre huit grands « événements » inscrits au chapitre de la prévention dans la capitale autrichienne :

1. Le « **Plan de gestion des déchets** ». Une évaluation du plan de gestion des déchets a été menée avec les acteurs locaux (autorités publiques, ONG, experts...). Ce groupe a dû répondre à plusieurs questions fondamentales relatives aux besoins de traitement à l'horizon 2010. Ses conclusions ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer la politique de prévention (en dégageant notamment 500 000 € supplémentaires chaque année), de construire une nouvelle plate-forme de compostage d'une capacité maximale annuelle de 25 000 tonnes, de construire une nouvelle UIOM d'une capacité maximale annuelle de 250 000 tonnes et de créer un groupe de suivi de la politique des déchets en y associant fortement la société civile.
2. Le « **Plan d'éco-conseil et d'éco-services aux entreprises** ». Ce plan a permis de dégager entre 1999 et 2002 les économies suivantes :
  - 353 429 m<sup>3</sup> d'eau potable
  - 926 165 kg de déchets dangereux
  - 19 209 410 kg de CO<sub>2</sub>
  - 45 376 140 kwh
  - 5 088 513 km en matière de transports
  - 9 739 099 € de dépenses de fonctionnement
3. Le « **Programme de gestion environnementale des bâtiments publics** » (**PUMA**). Ce programme vise à développer le management environnemental dans tous les services et bâtiments municipaux (y compris les écoles, les crèches, les centres de soins, les hôpitaux...). Son slogan est : « Vienne balaie devant sa porte ».
4. Le « **Plan éco-achats** ». Il s'agit là de guider les achats publics vers l'achat éco-responsable. L'objectif est aussi de dynamiser le marché de la production éco-responsable. Douze catégories de produits et services ont été identifiées par des équipes d'experts issus de différents services municipaux : éclairage, désinfection, génie civil, matériel d'impression, électronique de bureau, produits alimentaires, produits de nettoyage, véhicules, opérations hivernales, maintenance, construction, fournitures.
5. Le « **Guide de la réparation** ». Actuellement, il répertorie 13 secteurs d'activités comprenant 850 entreprises.
6. Le « **Guide de la location** ». Actuellement, il recense 11 groupes de produits et services pour 400 prestataires.
7. Le « **Guide de l'achat d'occasion** ». Actuellement, il comporte 10 groupes de produits et services pour 600 fournisseurs.
8. L' « **E-brocante** ». Il s'agit de la célèbre « brocante sur Internet » de la ville de Vienne.

## 2.2.4 Munich (Allemagne) : la prévention depuis 1993

### 2.2.4.1 Le contexte

Capitale du Land de Bavière, la ville de Munich comptait, en 2001, 1 260 597 habitants répartis sur 310 km<sup>2</sup>. 93,5% des Munichois résident dans des logements collectifs et seulement 6,5% en maisons individuelles.

Le district rural (« Landkreis ») de Munich comptait cette même année 297 341 habitants, la ville et son district rural totalisant 1 557 938 habitants.

Les déchets de la ville de Munich ont été gérés par une agence municipale jusqu'à la fin de l'année 2001. Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'agence municipale de gestion des déchets a changé de statut légal pour devenir une entreprise indépendante supervisée par la municipalité, l'équivalent d'une société d'économie mixte (SEM).

L'entreprise en charge de la gestion des déchets, « Abfallwirtschaftsbetrieb München » (AWM), gère les déchets de la ville de Munich et de son district rural grâce à un personnel très nombreux (1387 personnes en 2001) et un budget total de 237 550 800 €.

Pour la ville de Munich, la production de déchets ménagers se répartissait en 2001 de la manière suivante :

- 305 000 tonnes de déchets résiduels (242 kg par an et par habitant) ;
- 87 500 tonnes de papiers-cartons collectés séparément (69,4 kg par an et par habitant) ;
- 34 000 tonnes de déchets fermentescibles collectés séparément (27 kg par an et par habitant) ;
- 80 500 tonnes de déchets encombrants, de matériaux recyclables et de DTQD apportés par les habitants dans les centres de recyclage (63,8 kg par an et par habitant) ;
- 43 000 tonnes de déchets d'emballages collectés dans les réceptacles du Dual System (34 kg par an et par habitant).

La production de déchets par habitant et par an se situe donc entre 402,2 kg (total hors emballages) et 436,2 kg (total avec les emballages, pris en charge par le Dual System).

### 2.2.4.2 La politique de gestion et de prévention des déchets

#### ➤ **La gestion**

45% du total des déchets ménagers sont collectés séparément en vue d'un recyclage. 98,88% des déchets résiduels sont traités dans une usine d'incinération (qui ne fonctionne pas à pleine charge du fait de la baisse régulière des tonnages de déchets résiduels). Le reste (1,12%) est expédié dans une décharge.

Les habitants sont équipés de bacs roulants. La collecte au porte-à-porte est réalisée selon un système tri-flux : bac gris pour les déchets résiduels, bac marron pour les déchets organiques, bac bleu pour les papiers-cartons (hors emballages).

La facturation du service est proportionnelle à la capacité du bac gris et à sa fréquence de présentation. A titre d'exemple, voici des ordres de prix pratiqués en 2002 :

- 1 bac de 120 litres présenté une fois par semaine revient à 301 €/an ;
- 1 bac de 120 litres présentés une fois toutes les deux semaines revient à 150 €/an ;
- 1 bac de 240 litres présentés une fois toutes les deux semaines revient à 301 €/an.

En cas d'insuffisance temporaire du bac gris, les habitants peuvent utiliser des sacs de 70 litres, facturés 4 € l'unité.

Pour la collecte des encombrants, les tarifs sont différenciés selon que l'enlèvement s'effectue à domicile (le quart d'heure d'intervention est facturé 25,56 €) ou que les particuliers apportent leurs encombrants dans les centres de recyclage où la tonne est facturée 123,73 €.

Pour les déchets d'élagage, le mètre cube est facturé 5 € (3 € au-delà de 40 m<sup>3</sup>). Les bacs bleus et marron, eux, ne font l'objet d'aucune facturation.

### ➤ **La prévention**

La ville de Munich s'occupe de prévention des déchets depuis dix ans. Son objectif est de réduire autant que possible les quantités de déchets résiduels, de limiter les coûts de collecte et de sensibiliser les habitants à leur production de déchets.

**1988** : la loi relative au traitement des déchets est publiée dans un contexte de pénurie d'installations de traitement. De ce fait, elle ancre la nouvelle politique des déchets dans une dynamique de gestion écologique favorisant la prévention, la réutilisation et le recyclage.

**1991** : un service municipal renseigne les citoyens et les petites entreprises pour les aider à produire moins de déchets résiduels (prévenir et trier). Le lait, la bière et l'eau sont obligatoirement vendus dans des emballages consignés et la promotion du compostage individuel commence.

**1993** : un service exclusivement consacré à la prévention des déchets voit le jour. Composé de cinq salariés, il se nomme « Prévenir les déchets ». Il met en place différentes actions préventives, parmi lesquelles la location de vaisselle réutilisable et d'un lave-vaisselle mobile pour les fêtes et manifestations publiques, l'interdiction d'utiliser de la vaisselle jetable lors des grands événements (fête de la bière, marchés de Noël...), le soutien accru au compostage individuel. La ville verse une subvention de 40 € à chaque ménage qui s'équipe d'un matériel pour le compostage individuel

**1996/2002** : la ville de Munich décide de porter sa politique de prévention plus en amont, au niveau des habitudes d'achat et d'utilisation des produits. De nombreuses initiatives sont prises, notamment :

- la mise en place de services de couches-culottes réutilisables à partir de 1996 (adoptées par environ 650 nouvelles familles chaque année), l'édition et la diffusion d'un guide de la réparation (depuis 1997), document complété par des réunions d'information et des manifestations en faveur de la

réparation en direction des ménages, des producteurs et des activités de services, comme les « journées de la réparation » ;

- des actions de partenariat avec les commerçants munichoïses pour promouvoir la consommation éco-responsable (à partir de 1995) : promotion des marchés et des produits sans (ou avec moins) d'emballages, etc. ;
- la promotion des produits de seconde main notamment grâce à l'édition et à la diffusion d'un guide complet dans lequel les produits sont classés par catégories ;
- la création d'un service de conseils aux entreprises ;
- le programme « Okoprofit München », lancé à l'automne 1998 dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville. Il s'agit d'une collaboration entre la ville, les associations, les administrations et les entreprises destinée à favoriser de meilleures pratiques permettant d'atteindre un niveau élevé de protection de l'environnement, d'abaisser les coûts de production et d'avoir une meilleure qualité de vie à Munich. Des groupes de travail se sont mis en place et des modifications de pratiques ont permis d'atteindre les objectifs visés. L'essentiel des actions a porté sur la diminution des ressources consommées et sur la réduction des émissions.

Cette évolution de la politique munichoïse de prévention, se traduisant par un recentrage sur les activités de production et de consommation, a été favorisée par un renforcement du dialogue entre les différents acteurs économiques et sociaux.

Les interventions préventives relatives à la post-consommation, menées avant 1996, pouvaient autoriser un discours et des actions limités à des conseils, des interdictions ou des obligations. Dès lors que la ville de Munich a développé une approche plus globale impliquant l'ensemble des acteurs locaux, la démarche participative est devenue une nécessité. En cela, l'affichage des gains mutuels à retirer d'une démarche de prévention a grandement facilité l'adhésion des différents acteurs locaux.

Le programme « Okoprofit » est révélateur de cette démarche dans laquelle l'idée de bénéfices partagés est mise en avant pour dynamiser la démarche participative. L'appellation même « Okoprofit » illustre cette ambition.

Les résultats de ce projet, qui s'est terminé fin 1999, mettent en évidence les gains retirés par les entreprises de leur participation à ce programme :

- tous les organismes participants ont reçu un certificat « Okoprofit-Unternehmen ». Il a permis aux entreprises concernées d'obtenir une certification ISO 14001 à des coûts réduits puisque le contenu de la politique environnementale existait grâce au programme « Okoprofit » ;
- les modifications issues des réflexions par ateliers (groupes de travail et consultants spécialisés) ont permis aux différentes entreprises de réaliser des économies de fonctionnement de l'ordre de 500 000 €. Les investissements ont été amortis sur une période variant de 3 à 5 ans selon les sociétés. Au total, pour les 26 administrations et entreprises participantes, ce sont 4 300 000 kwh par an et 7 900 000 litres d'eau par an

qui ont été économisés et 227 000 tonnes de déchets résiduels par an qui ont été évitées ;

- la modification des process a aussi permis une amélioration des conditions de travail dans le secteur industriel. Ainsi, en modifiant le stade de l'injection de résines dans la chaîne de production, la Société Xylo-Wolf (fabrication de panneaux) a, par exemple, limité ses émissions de gaz toxiques.

Les interventions sont aujourd'hui recentrées sur le terrain de la consommation. Les Munichois peuvent désormais facilement obtenir des informations pratiques :

- en matière d'acquisition (conseils dispensés sur le site Internet de AWM mais aussi dans le « guide des produits de seconde main ») ;
- en matière de prolongation de la durée de vie des produits (dans le « guide de la réparation » ou dans le « guide des produits de seconde main »).

Le guide des produits de seconde main comporte un peu plus de 500 adresses (édition 2002). Le guide de la réparation contient, quant à lui, un peu plus de 650 adresses relatives à 25 catégories de produits courants.

### **Les résultats de la politique de prévention de Munich sont toutefois masqués par ceux de la politique de minimisation.**

Prévention et recyclage peuvent avoir une influence très significative sur les quantités de déchets à éliminer. Il convient d'en tenir compte lors du dimensionnement des capacités de traitement.

Alors qu'à la fin des années 1980, la pénurie des capacités de traitement avait favorisé la mise en place d'une politique de prévention et de recyclage, la ville de Munich se retrouve aujourd'hui confrontée au problème inverse : une surcapacité de traitement (principalement pour l'incinération) due à une chute importante des quantités de déchets résiduels.

Les déchets ménagers résiduels sont passés de 350 kg par an et par habitant en 1990 à 242 kg en 2001. Durant la même période, les autres déchets ménagers (encombrants, DTQD et recyclables) ont augmenté, passant d'environ 70kg par an et par habitant en 1990 à 194 kg en 2001. La production totale de déchets ménagers, qui atteignait en 1990, 420 kg par an et par habitant se situait en 2001 de à 436 kg.

Au final, la production de déchets ménagers à Munich demeure stable.

Pour les déchets non ménagers accueillis dans les installations de traitement de la ville (incinération pour l'essentiel, mais aussi décharges), la diminution des tonnages est nette, en particulier pour les déchets de construction et pour les déchets des commerces et des associations.

Les déchets résiduels munichois sont ainsi passés d'une pointe de 1 200 000 tonnes en 1989 (à l'époque, on parlait d'une pénurie des capacités de traitement comme aujourd'hui en France) à 515 854 tonnes en 2001.

De ce fait, les installations de traitement (incinération pour 98% des déchets résiduels) sont largement surdimensionnées, ce qui entraîne un surcoût de fonctionnement à la charge du contribuable. En effet, les coûts fixes pèsent de plus

en plus lourd dès lors qu'ils ne sont pas dilués dans une grande quantité de déchets.

A titre d'exemple, pour une collecte hebdomadaire d'un bac de 120 litres, un ménage payait en 1988, 73,25 €, et en 1998, 255 €.

## 2.2.5 Agglomération de Porto (Portugal) : les dimensions sociales de la prévention

### 2.2.5.1 Le contexte

LIPOR est le service de gestion des déchets du grand Porto.

Fondée en 1982, cette association intercommunale regroupe 8 municipalités : Espinho, Gondomar, Maia, Matosinhos, Porto, Póvoa do Varzim, Valongo and Vila do Conde. Cette zone géographique s'étend sur 648 km<sup>2</sup> (environ 0,7 % du territoire national) et compte 970 000 habitants (10,3% de la population portugaise).

A l'intérieur de cet espace, ce sont environ 500 000 tonnes de déchets municipaux solides qui sont produites chaque année.

La politique de gestion des déchets développée par LIPOR vise prioritairement à réduire l'enfouissement de déchets :

- en limitant la production,
- en favorisant le recyclage,
- développant le compostage et la valorisation énergétique.

Les motivations de LIPOR sont d'ordre éthique, social, écologique et économique. Le programme de gestion des déchets de LIPOR se fonde sur les réglementations portugaise et européenne. Il est soutenu par une importante campagne d'information en direction de la population.

A ce sujet, LIPOR dispose d'un service « communication (appelé « GIL »), créé en 1996 et qui emploie 11 techniciens. LIPOR assure la promotion de nouveaux comportements en faveur du tri et du recyclage des déchets : interventions dans les écoles, sessions d'information dans les entreprises, expositions, ateliers de recyclage...

LIPOR considère la dimension sociale comme essentielle dans le cadre de sa mission. C'est pourquoi elle attache une grande importance à la démarche participative. Cela se traduit notamment par le développement de projets d'économie solidaire, la promotion des valeurs culturelles, etc.

### 2.2.5.2 La politique de gestion et de prévention des déchets

#### ➤ **Vers la réduction de la production de déchets**

Dans le cadre de son plan de gestion des déchets, LIPOR s'est engagé dans une démarche qui vise à réduire la production de déchets.

Les partenaires associés à cette politique sont les autorités municipales, les organisations non gouvernementales, les universités, les citoyens et les industries et son développement est jalonné des étapes et actions suivantes :

- signature en novembre 2002 d'un protocole avec l'université de Porto « Oporto Engineering University » ;
- promotion de la recherche dans l'analyse du cycle de vie des produits et dans les nouvelles méthodes de production ;
- promotion de nouveaux modes de gestion des déchets ;
- création d'une plate-forme de débats avec différents groupes sociaux.

Les buts poursuivis dans le cadre de ce plan sont :

- la réduction drastique de la production de déchets ;
- la préservation des ressources ;
- la création de nouveaux emplois ;
- le développement de l'autonomie des régions ;
- l'amélioration de la qualité de la vie des habitants.

Parmi les actions menées par LIPOR, traitant plus spécifiquement de la prévention des déchets, citons les actions en faveur d'une consommation éco-responsable, le développement du compostage autonome, les projets en faveur de l'économie solidaire.

#### ➤ ***Vers la consommation durable***

Pour y parvenir, LIPOR :

- développe un partenariat avec DECO (Association portugaise de défense des consommateurs) pour la création d'un guide des bonnes pratiques de consommation ;
- participe à la création et à la diffusion d'expositions (comme celle de l'ACRR La Terre, mode d'emploi) auprès des écoles, des mouvements de jeunesse et dans les centres commerciaux ;
- met en place des groupes de réflexion et d'intervention dans les écoles.

L'objectif poursuivi est de promouvoir des pratiques de consommation durable avec le concours actif de la population.

#### ➤ ***Le compostage individuel***

Pour sensibiliser la population à l'importance de la valorisation des déchets organiques, LIPOR a créé une plate-forme de promotion du compostage individuel. Elle présente aux habitants les avantages du compostage à la maison, les manières de fabriquer un bon compost et ses différents usages.

Au long de sa première année de mise en service, la plate-forme a accueilli 3000 visiteurs.

#### ➤ ***Le développement de l'économie solidaire***

Afin que les groupes sociaux en difficulté (toxicomanes, sans-abri...) puissent trouver une réinsertion sociale et professionnelle, LIPOR a développé différents projets dont l'objectif est d'assurer des débouchés à certains types de déchets comme le compost, les appareils électroménagers ou les vêtements.

L'objectif est de réintroduire ces « produits » dans le marché tout en réinsérant les publics auquel LIPOR s'adresse dans le monde du travail. Dans cette perspective, l'association soutient les projet suivants :

- Integra Podas : récupération de certains déchets de jardin pour produire des « tapis végétaux » et des abris de jardins. Cinq personnes employées.

- Integra Pré-Triagem : tri manuel de différentes catégories d'emballages. Cinq personnes employées.
- Integra Têxteis : récupération de textiles pour fabriquer des tapis d'escaliers et de la bourre pour canapés.
- Integra Candeeiros : fabrication de luminaires à partir de différents types de déchets (bouteilles, emballages, boîtes...).
- Integra Elétrico e Electrónico : récupération et démontage de différents matériels électriques et électroniques.

### 2.2.5.3 *Les perspectives*

Le plan stratégique de LIPOR (200-2014) consiste donc à minimiser les déchets tout en assurant une sensibilisation et une éducation à l'environnement.

Pour les années à venir, les priorités sont les suivantes :

- améliorer le rendement des collectes séparées
- développer le compostage individuel
- promouvoir les systèmes de reprises
- promouvoir la réutilisation et la réparation
- promouvoir la politique intégrée des produits

## 2.3 Les villes moyennes

### 2.3.1 Bâle (Suisse) : minimisation, valorisation-matière et réduction des tonnages

#### 2.3.1.1 Le contexte

La politique développée à Bâle, ville d'environ 180 000 habitants (92 000 ménages répartis sur 24 km<sup>2</sup>) consiste à réduire la production de déchets résiduels en encourageant la réduction et le développement des collectes séparées, dans le cadre d'un programme de minimisation des déchets (1993-2002).

En 2002, la production de déchets ménagers à Bâle était de 343,5 kg par an et par habitant (contre 367 kg en 1997). Elle se répartissait ainsi : 190 kg par an et par habitant de déchets résiduels et 153,5 kg par an et par habitant de déchets collectés séparément.

#### **RENDEMENT DES COLLECTES SELECTIVES EN 2002 (en kg/hab./an)**

Déchets organiques	39 (porte-à-porte : PàP)
Papier / Carton	75 (PàP)
Verre	30,5 (apport volontaire : AV)
Plastiques (bouteilles PET)	Non connu (reprise distributeur)
Métaux	8,8 (PàP + AV)
Textiles	Non connu
Déchets dangereux	0,2 (PàP)
Déchets électriques et électroniques	Non connu (reprise distributeur)
<b>TOTAL</b>	<b>153,5</b>

La production des déchets résiduels municipaux atteignait, elle, 560 kg par an et par habitant, dont seulement 232 kg de déchet résiduels, (667 kg en 1997).

Ces chiffres montrent une diminution constante des quantités de déchets. Un résultat atteint grâce à la mise en œuvre du programme de minimisation des déchets 1993-2002 (Source : ACRR, 2003).

#### 2.3.1.2 Le programme de minimisation des déchets 1993-2002

##### ➤ **Introduction du principe « pollueur-payeur » (1993-1995)**

Plusieurs actions ont été initiées :

- mise en place d'une redevance dès 1993 (1,30 € par sac de 35 l ; 3,45 € par conteneur de 40 l ; 10,30 € par conteneur de 800 l) ;
- développement des collectes séparées avec installation de conteneurs de proximité pour le verre, les boîtes-boissons et les piles (une station pour 3 500 hab.) et mise en place de collectes au porte-à-porte pour les papiers-cartons et les métaux ;

- lancement d'un programme de compostage individuel (environ 7 000 t de compost produit en 1997), avec installation gratuite des composteurs chez les personnes volontaires. La ville de Bâle se retrouve aujourd'hui avec un excédent de compost. Une partie de celui-ci est donnée aux habitants qui le souhaitent ;
- lancement de campagnes d'information en direction du grand public avec des propositions individualisées comme, depuis 1998, l'analyse de la production de déchets des habitants qui le souhaitent assortie de conseils préventifs, ou encore la création en centre-ville d'un « centre d'information pour la protection de l'environnement et la prévention des déchets » (environ 1200 visites par mois) ;
- conduite d'actions pédagogiques dans les écoles ;
- création d'une hot-line et d'un site Internet <http://www.aet-bs.ch/> ;
- mise en place d'un système de collectes des DTQD dans les commerces.

Au final, la ville enregistre une réduction des déchets destinés à l'incinération (de 117 000 t en 1993 à 98 000 t en 2002) et une augmentation des tonnages collectés séparément en vue d'un recyclage (de 16 000 t en 1993 à 27 000 t en 2002).

➤ **Minimisation des déchets dans l'industrie et les commerces (1996-98)**

Ce programme a nécessité l'identification des entreprises produisant les plus grandes quantités de déchets, des audits de certains sites ou types d'activités, la définition d'objectifs de réduction des déchets par secteur d'activités (quantité et échéances), la mise en place de procédures « prévention ».

Les résultats obtenus sont une réduction des déchets destinés à l'incinération (de 98 000 t en 1993 à 92 000 t en 2002), le recyclage de 3 000 tonnes de déchets par an et « l'évitement » de 1 200 tonnes par an.

➤ **Mise en place d'une redevance spécifique à l'incinération en 2001**

Facturation plus chère des déchets non triés (tarifs disponibles sur le site Internet <http://www.kvabasel.ch/>) et examen visuel de chaque arrivage de déchets, subi en vue de la facturation, ont permis de réduire le volume des déchets résiduels incinérés. Les déchets triés recyclables ont été expédiés en centre de tri et la ville a constaté un meilleur rendement de l'incinération (avec valorisation énergétique).

➤ **Construction de nouveaux centres de tri**

Le gouvernement suisse a publié une ordonnance relative au dispositif pour les appareils électriques et électroniques (paiement par le consommateur d'une « pré-taxe » dès l'achat). Le produit de cette taxe finance la collecte, le désassemblage et le traitement de l'appareil usagé dans des centres agréés.

Promotion de ce nouveau règlement et information du public ont accompagné cette publication avec, en ligne de mire, la construction d'un centre de traitement.

Résultats : Bâle constate une réduction des dépôts sauvages, une limitation du « transport » de déchets et une diminution de la présence des appareils électriques et électroniques dans les déchets résiduels.

## 2.3.2 Milton-Keynes (Royaume-Uni) : au-delà du réutilisable

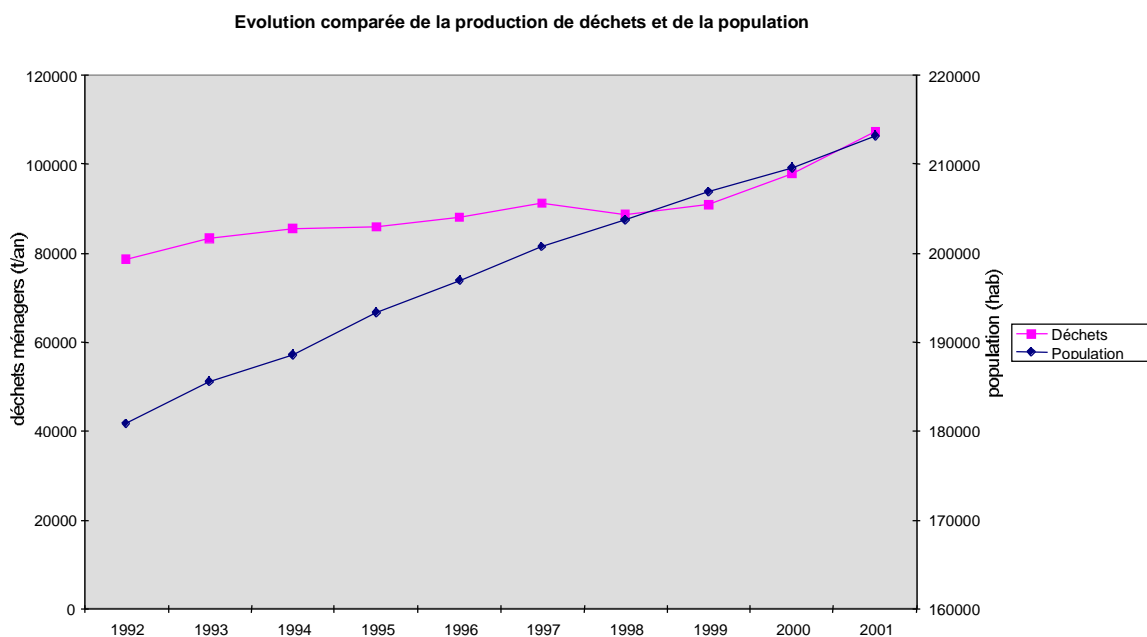
### 2.3.2.1 Le contexte

Située entre Londres et Birmingham, Milton-Keynes est une « ville nouvelle » créée après la seconde guerre mondiale.

Elle compte 209 540 habitants et un peu plus de 84 000 ménages répartis sur 31 000 km<sup>2</sup>. 88% des habitants habitent une maison individuelle et 12% occupent un appartement. La population de Milton-Keynes est en fort accroissement démographique (+ 17,4% depuis 1991 contre une moyenne de 4,4% dans le Royaume-Uni).

En 1997, la production de déchets ménagers était de 450 kg par an et par habitant. La production de déchets municipaux atteignait, elle, 473,5 kg par an et par habitant. Cette même année, les collectes séparées en vue d'un recyclage permettaient de recueillir 66 kg par an et par habitant, tandis que la mise en décharge conduisait vers le traitement de 86% des déchets municipaux.

L'évolution de la production des déchets ménagers entre 1992 et 2002 est représentée par le graphique ci-dessous :



Le graphique ci-dessus montre une augmentation de la production des déchets ménagers plus lente que celle de la population jusqu'en 1999. Après cette date, la production de déchets ménagers connaît une accélération.

La ville de Milton-Keynes explique ce phénomène par la diminution du nombre de personnes par ménage, la hausse de la consommation et l'augmentation de la consommation d'emballages, de journaux gratuits, de produits jetables, qui ne sont contrôlés par personne (la ville de Milton-Keynes est un farouche partisan de la responsabilité étendue des producteurs).

### 2.3.2.2 La politique de gestion et de prévention des déchets

#### ➤ **Ville pionnière en matière de recyclage et de démocratie participative**

Dès 1982, la volonté de mettre en œuvre une gestion écologique des déchets s'est traduite par la création du CROP (Community Recycling Opportunities Programme), une association chargée de créer des emplois grâce à des activités de recyclage.

En 1990, Milton-Keynes a développé un projet pilote de collecte au porte-à-porte de déchets recyclables qui a connu un grand succès.

L'expérience acquise a permis à la municipalité de percevoir clairement l'intérêt et l'importance de l'information et de la sensibilisation de la population, une information « transparente » insistent les élus. Les efforts continus dans ce domaine expliquent d'ailleurs les faibles taux de refus de tri constatés (4% en 1997).

La ville de Milton-Keynes dispose aussi de sites d'accueil des vieux appareils électroménagers qui permettent la récupération des chloro-fluoro-carbones (CFC) et des métaux.

#### ➤ **1999 : la politique initiale de gestion des déchets**

La nouvelle stratégie de gestion des déchets, arrêtée en 1999, est axée sur la prévention. Elle a été élaborée en lien étroit avec la population, consultée par questionnaire (plus de 3000 réponses). Les habitants ont pu, en outre, s'exprimer lors des nombreuses réunions avec les comités de quartier (tables rondes en présence de spécialistes).

Les leviers initiaux de la prévention furent la promotion du compostage individuel (près de 90% des habitants résident en maison individuelle) et la promotion d'un service de nettoyage des couches-culottes (lancé en 1999). Les couches-culottes représentaient 6% du poids total des déchets ménagers de la ville en 1997.

La hiérarchie des priorités de Milton-Keynes fut d'ailleurs énoncée ainsi :

- réduction des déchets
- réutilisation
- recyclage et compostage
- valorisation (non nécessairement énergétique)
- enfouissement

#### ➤ **2002 : la révision de la politique de gestion des déchets**

Bien que cela n'apparaisse pas explicitement dans les documents que nous avons consultés, les motivations de cette révision semblent tenir :

- à la Directive 99/31/CE relative à la mise en décharge : elle concerne directement Milton-Keynes, dont une grande partie des déchets est dirigée vers ce type de stockage ;
- à l'augmentation nette de la production de déchets par habitant à partir de 2000 ;

- à la baisse de la part des déchets collectés séparément (passée de 15,7% en 1999 à 13,1% en 2001) ;
- au refus de la municipalité d'autoriser la création d'une UIOM (délibération du 9 juillet 2002).

La révision opérée en 2002 privilégie donc fort logiquement les axes suivants :

- développement des collectes séparées au porte-à-porte avec l'ambition de collecter séparément 33% des déchets ménagers en vue d'un recyclage/compostage à l'horizon 2004 ;
- développement du compostage individuel ;
- actions de lobbying auprès du gouvernement britannique pour demander la mise en place de mesures réglementaires instaurant la responsabilité étendue des producteurs ;
- mesures structurelles propres à favoriser une limitation des déchets résiduels (facturation différenciée, révision des contrats avec les prestataires, réflexion sur le dimensionnement des bacs...).

Tout en donnant priorité à la réduction des déchets résiduels, Milton-Keynes poursuit et même développe sa politique de prévention sur certains points. Parmi les initiatives déjà prises, signalons la création d'un répertoire des produits éco-compatibles pour les entreprises, accessible via Internet à l'adresse suivante : [www.mkweb.co.uk](http://www.mkweb.co.uk)

D'autres actions présentées (en cours de réalisation ou déjà en service) méritent d'être soulignées :

- actions éducatives et de conviction en faveur de la prévention et du recyclage ;
- achats de produits recyclés par les services municipaux ;
- mise en place du service de couches-culottes réutilisables à l'hôpital de la ville ;
- organisation du recyclage des déchets de l'hôpital (actuellement, tous compactés et expédiés en décharge, alors que 60% du total est composé de papiers-cartons) ;
- initiatives pour favoriser la réutilisation d'une partie des encombrants (le gisement réutilisable est estimé à 10% du poids total) ;
- efforts pour trier les DTQD et éviter leur mélange avec les déchets résiduels.

## 2.3.3 « Ecoacquisti » (éco-achats) : le projet de trois villes italiennes

### 2.3.3.1 Le contexte

Prévention et minimisation des déchets sont préconisées par la loi italienne. Depuis 2001, trois communes du nord de l'Italie (Vénétie) participent au projet « Ecoacquisti » : Suzzara (17 457 habitants), Mogliano Veneto (26 347 habitants), Valdagno (27 139 habitants).

Le but de ce projet est d'augmenter les connaissances et la sensibilité des habitants et des commerçants à la réduction des emballages.

Le projet « Ecoacquisti » a été conçu et réalisé par « Achab Group », une société italienne spécialisée dans la communication environnementale.

### 2.3.3.2 Les actions de prévention

#### ➤ **Les actions en direction des commerçants**

Les commerçants des trois communes ont tous été contactés par lettres personnalisées et invités à participer à plusieurs réunions, durant lesquelles le projet leur a été présenté et leur adhésion sollicitée.

L'adhésion d'un commerçant implique l'acceptation d'un certain nombre de règles et d'engagements. Le commerçant adhérent s'engage à adopter au moins trois des comportements suivants :

- Réduction des emballages secondaires (dentifrice sans sur-emballage en carton, biscuits sans sur-emballages, etc.).
- Vente de produits rechargeables et de recharges.
- Vente de boissons dans des emballages consignés.
- Vente de produits réutilisables (ex. : rasoir à lames changeables), biodégradables ou recyclables.
- Vente de produits alimentaires dans des emballages recyclables (pas de viande conditionnée dans des emballages en polystyrène, yaourts dans des pots en verre, etc.).
- Utilisation de boîtes réutilisables pour les produits alimentaires.
- Vente de produits alimentaires à la pièce ou à la coupe et sans emballage.

En échange, la commune remet gratuitement aux adhérents du projet Ecoacquisti du matériel promotionnel (autocollants, dépliant, etc.).

#### ➤ **Les actions en direction des habitants**

Les habitants ont tous reçu une lettre signée de leur Maire et une brochure leur dispensant des conseils pour une consommation éco-responsable.

La campagne de communication a été renforcée par l'apposition dans les espaces publics de différentes affiches et la distribution du logo sous différents supports afin de créer une identité visuelle à l'opération « Ecoacquisti ».

### 2.3.3.3 Les premiers résultats

#### ➤ **A Valdagno**

21 commerces ont participé d'emblée à l'opération en adhérant à au moins la moitié des engagements proposés.

Après quatre mois de fonctionnement, un inspecteur a pu vérifier que les participants avaient respecté tous leurs engagements, en pointant toutefois les difficultés à vendre certains éco-produits du fait de leur prix, plus élevé que celui des produits « ordinaires » (notamment les yaourts ou le lait conditionnés dans des emballages en verre). Les commerçants ont néanmoins constaté un réel intérêt de la part de leurs clients.

Au final, 5 écoles (sur les 7 que compte Valdagno) ont soutenu la campagne (soit 535 élèves), et 45 nouveaux magasins ont demandé à adhérer à l'opération.

Si l'étude de la production totale de déchets à Valdagno entre 2000 et 2002 montre une augmentation constante, pour les seuls déchets ménagers on constate sur les dix premiers mois de 2002 (par rapport aux dix premiers mois de 2001) :

- une diminution des métaux (de 111 318 kg à 110 800 kg) ;
- une diminution des plastiques (de 251 323 kg à 226 369 kg) ;
- une légère diminution des papiers (de 1 091 540 kg à 1 072 510 kg) ;
- une légère baisse des biodéchets (de 1 279 280 kg à 1 221 280 kg) ;
- une légère (et logique) augmentation du verre (de 834 158 kg à 854 247 kg) ;
- une augmentation des déchets résiduels (de 1 588 600 kg à 1 677 780 kg).

#### ➤ **A Suzzara**

35 000 guides d'éco-achats ont été distribués et 15 catégories de commerces (sur un total de 45) ont adhéré à l'opération.

En mars 2003, Suzzara ne disposait pas encore de données chiffrées lui permettant d'affirmer que l'opération avait permis de réduire les quantités de déchets d'emballages.

#### ➤ **A Mogliano Veneto**

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction de ce rapport.

## 2.4 Autres exemples de pratiques locales de prévention

La lecture de documents, les rencontres et les échanges avec différents acteurs européens et une recherche sur Internet ont permis de repérer plusieurs dizaines d'expériences locales en matière de prévention des déchets. En voici quelques-unes, par ordre alphabétique.

**ANVERS** (Belgique) a mis sur place en 1998, avec l'aide de l'OVAM, des cours gratuits de compostage à destination des habitants. La ville a également inauguré le concept du compostage de quartier. Des sites collectifs de compostage ont été aménagés dans des quartiers défavorisés, la mise en place de ces équipements revêtant aussi une fonction sociale en tant qu'outil de revitalisation des espaces verts et de la vie de quartier.

**BARCELONE** (Espagne) : la ville a constitué une équipe de fonctionnaires dont la mission est de sensibiliser les différents services municipaux aux éco-produits et de permettre l'introduction de clauses écologiques dans les marchés publics. Depuis 1996, plusieurs communes de la banlieue de Barcelone ont par ailleurs un programme de réutilisation des bouteilles de champagne. Chaque habitant rapportant sa bouteille vide reçoit 0,03 €, une entreprise d'économie sociale se chargeant de la collecte et du lavage (pour 0,06 € la bouteille). En 1999, plus de 10 000 bouteilles ont été collectées.

**BOLOGNE** (Italie) : en 1993, le projet « Scuolambiente » a été initié dans près de 700 établissements d'enseignements. Parmi les actions incluses dans cette campagne, deux exemples originaux : le remplacement de la vaisselle jetable par de la vaisselle réutilisable, la conception d'une pièce de théâtre « Le roi du déchet » (pour les 3-7 ans).

**BRISTOL** (Royaume-Uni) a lancé une campagne en faveur du compostage individuel en 1998. 8 000 composteurs individuels ont été vendus entre 1998 et 1999 au prix de 18 € l'unité (la poubelle est vendue environ 60 €). En outre, constatant en 1998 que les couches-culottes représentaient 3,5% du poids total des déchets ménagers, la municipalité a lancé une campagne de promotion du service local de couche lavable. De semblables initiatives sont conduites à Milton-Keynes (voir plus haut), HELSINKI (voir plus haut), dans de nombreuses villes flamandes, néerlandaises, allemandes et autrichiennes.

**COURTRAI** (Belgique) : en octobre 2001, 13 communes de la région de Courtrai ont lancé le projet « Ecoscore ». 116 ménages, situés dans un bassin de population de 260 000 habitants, se sont engagés à adopter des « éco-initiatives » pendant 100 jours. Ces initiatives concernaient différents domaines environnementaux : économies d'énergie, nourriture, transports et déchets. Chaque ménage disposait d'une méthode de calcul de son empreinte écologique. Au terme du projet, il s'est avéré que les participants avaient diminué leur empreinte écologique d'environ 10%.

**DUBLIN** (Irlande) : la ville s'est fixé un objectif de réduction d'au moins 2% des DTQD. A noter : de nombreuses villes européennes collectent séparément les DTQD.

**EINDHOVEN** (Pays-Bas) : la ville a lancé en 1998 une importante campagne de promotion des achats éco-responsables. Dans quatre grands centres commerciaux,

des actions de sensibilisation ont été menées allant jusqu'à l'apposition de fiches d'identification des produits dans les rayons. Cette campagne financée par un budget de 13 000 €, s'est traduite par un changement de comportement de... 2% des consommateurs.

**HAMPSHIRE** (Royaume-Uni) : en 1997, la ville a édité et diffusé un guide pratique « Trash Attack ». Il formule diverses suggestions pour réduire au quotidien la production de déchets.. En 1998, le Hampshire County council a développé la campagne « wastebusting in schools ». Un matériel pédagogique (gestion globale des déchets, stratégie des 3 « R ») a été remis aux enseignants et des concours dotés de prix ont récompensé les auteurs de bonnes idées en matière de prévention.

**HASSELT** (Belgique) : cette commune flamande a soutenu en 1999-2000 la campagne « less waste at school » auprès de 18 000 élèves et grâce à un budget de 50 000 € par an. Des engagements contractuels ont été proposés aux établissements scolaires, parmi lesquels : l'utilisation des deux faces des feuilles de papier, de verres en verre ou de gobelets réutilisables, de « boîtes à tartine », de fontaines d'eau potable, la mise en place de cours sur le compostage, l'organisation d'événements écologiques.

**HESSE** (Allemagne) : ce land a introduit dans certaines écoles du Landkreis Darmstadt-Dieburg le principe du tri et de la prévention dès 1992 (actions de sensibilisation, pièces de théâtre, etc.). Depuis 1997, un groupe « école écologique » s'est créé et a élaboré divers outils pédagogiques. Auparavant, entre 1995 et 1997, les écoles participantes avaient réduit leur budget « déchets » d'environ 50%.

**MALAGA** (Espagne) : dans le cadre de sa campagne « Ville durable », la municipalité et la fondation CIEDES ont publié en 1996 un recueil de contes « Suenos de Noctiluca ». L'un d'eux, intitulé « un mundo de color », apporte dix commandements écologiques (« ne produit pas - autant que possible - de déchets », « utilise des emballages bons pour l'environnement », « limite l'utilisation de sacs plastiques »...).

**MARTELLAGO et S.GIUSTINA IN COLLE** (Italie) : ces deux communes lombardes ont entrepris des actions en faveur du compostage individuel. Basée sur la distribution gratuite de composteurs individuels et sur une incitation fiscale, l'opération a permis que 75% des ménages de S. Giustina in Colle et 45% des ménages de Martellago se lancent dans le compostage individuel. Le poids des déchets organiques résiduels a chuté de 50 à 70 %.

**NUREMBERG** (Allemagne) : à l'occasion des fêtes de fin d'année 1999, la municipalité a diffusé 99 conseils pour faire des cadeaux immatériels ou générant peu de déchets (tickets de cinéma, billets pour des concerts, etc.).

## 3 PISTES DE REFLEXION ET D' ACTIONS POUR LES COLLECTIVITES FRANÇAISES

### 3.1 Convergences et divergences des douze expériences européennes

#### 3.1.1 Des philosophies différentes

Les différences d'approches sont liées à des facteurs culturels qui se traduisent aussi par des contraintes spécifiques (financement, réglementation...). Elles posent donc directement la question de leur « transposabilité » en France.

Du sud au nord de l'Europe, on retrouve de grandes similarités entre les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Les différences semblent davantage liées aux degrés d'avancement, tant dans l'élaboration des politiques de prévention que dans la gestion globale des déchets.

Deux points de vue théoriques peuvent se confronter et s'opposer :

- Chaque Etat (mais aussi chaque région) est doté d'une « culture » ou d'une « tradition » propre. Dans ces conditions, la politique locale de prévention doit s'adapter à ces caractéristiques.
- Il existe bien une culture européenne commune et les différences observables sont plus liées à des différents degrés d'avancement qu'à des particularismes immuables.

Cette confrontation peut être mise à l'épreuve de l'expérience acquise par le développement des collectes séparées. Elle a montré que les Français étaient capables de faire l'effort de trier avec rigueur leurs déchets malgré l'augmentation des coûts de ramassage et de traitement.

Ainsi, sans nier la nécessité de prendre en compte les caractéristiques et les particularismes objectifs (caractéristiques physiques, niveau d'éducation environnementale, ...), il importe d'adopter une démarche volontariste fondée sur l'information et sur la participation du plus grand nombre.

Dans l'ensemble des collectivités étudiées dans ce rapport, il existe des nuances dans l'application des principes retenus.

##### 3.1.1.1 *La conception de la participation*

Certaines collectivités associent de très près la population à l'élaboration de la politique locale de prévention (à Havelange et dans la région wallonne). Dans d'autres collectivités, généralement de plus grande taille, ce sont des techniciens qui élaborent une stratégie et qui la soumettent ensuite à la population (à Bruxelles-Capitale, dans la région flamande, dans l'agglomération d'Helsinki...). Dans le premier cas, on observe une diminution rapide des tonnages, mais avec un risque d'essoufflement, voire d'abandon. Dans le second cas, les résultats sont moins rapides mais la politique s'inscrit dans le long terme avec la mise en place

d'interventions « lourdes » et une cohérence peut-être meilleure. En terme de participation, on peut observer des variations quant aux partenaires privilégiés. Ainsi, l'agglomération d'Helsinki a développé de nombreuses interventions en direction des entreprises locales, là où d'autres collectivités ciblent prioritairement les ménages. En tout état de cause, toutes les politiques locales de prévention que nous avons étudiées ont mis en œuvre une démarche participative, tant il semble déraisonnable de viser des changements de comportements sans y associer les principaux intéressés !

### 3.1.1.2 *La conception de l'information*

Certaines collectivités mettent plus que d'autres l'accent sur les enjeux écologiques à long terme en misant sur la « conscientisation » des citoyens (Bruxelles-Capitale). D'autres collectivités adoptent une approche plus pragmatique qui focalise sur les informations pratiques : liste de produits, conseils « techniques », etc. (Milton-Keynes, Munich, Vienne, Rotterdam, région flamande, agglomération d'Helsinki...). Dans tous les cas, les collectivités étudiées conjuguent une sensibilisation aux enjeux globaux et locaux avec la mise en place et la promotion d'alternatives de consommation.

### 3.1.1.3 *La conception de la valorisation des « bons comportements »*

Si la plupart des collectivités étudiées reconnaissent la nécessité d'une facturation différenciée, certaines préfèrent verser des subventions aux « bons élèves » (la région flamande verse des « subsides » aux communes et structures intercommunales qui sont en dessous d'un quota de production de déchets résiduels par habitant), là où d'autres préfèrent sanctionner les « mauvais élèves » (principe du « prélèvement-sanction » en région wallonne). Parfois, la gratification des « bons comportements » s'opère au profit direct des individus (« subvention personnalisée »). C'est par exemple le cas à Rotterdam, avec la carte « nu » qui permet de récompenser le consommateur responsable. C'est aussi le cas dans l'agglomération d'Helsinki avec le concours du « Natural Resources Saver », qui récompense la société qui a consommé le moins de ressources et produit le moins de déchets. Il est assorti d'un label utilisable à des fins commerciales par l'entreprise lauréate.

### 3.1.1.4 *La conception de la responsabilité*

Les collectivités qui ont fortement développé le tri, préalablement à la mise en place de leur politique locale de prévention (agglomération d'Helsinki, Milton-Keynes, région flamande), sont fortement demandeuses d'une responsabilité intégrale des producteurs. Elles souhaitent que cette mesure soit prise au niveau de l'Union européenne et agissent en menant des actions de « lobbying » (région flamande, agglomération d'Helsinki). Cette demande émane parfois de collectivités qui sont en attente de résultats en termes de réduction des quantités de déchets (Milton-Keynes, Bruxelles-Capitale...). Ailleurs, la motivation semble plus liée au souci de ne pas fausser le jeu de la concurrence pour ne pas désavantager des entreprises locales qui obtiennent déjà des résultats en terme de réduction à la source (agglomération d'Helsinki). Dans la très grande majorité des cas étudiés, le principe « pollueur-payeur » est appliqué et une facturation responsabilisante a été mise en place. L'usager paie donc en fonction du volume de déchets produits (région flamande, Munich), en fonction du poids ou en fonction de la fréquence de sortie des bacs (Munich).

Les différents principes évoqués ici convergent dans la mesure où ils permettent de définir les conditions d'une implication optimale des différents acteurs concernés par la politique locale de prévention. De leur mise en œuvre correcte peut naître une dynamique locale. Il convient donc de s'y intéresser de plus près.

En résumé, il ressort nettement que la dynamique locale naît de la conjugaison équilibrée d'au moins trois facteurs :

- une « **conscientisation** » permettant à chacun de percevoir clairement les enjeux tant globaux que locaux ;
- une **responsabilisation** de chacun se traduisant par une facturation différenciée variant en fonction des volumes ou des tonnages de déchets confiés à la collectivité ;
- une **facilitation de l'implication** de chacun dans la politique locale (participation à l'élaboration des actions, valorisation des comportements préventifs, etc.).

### 3.1.2 Des motivations riches d'enseignements

Pourquoi une collectivité en arrive-t-elle à mettre sur pied une politique locale de prévention des déchets alors que les législations européennes et nationales demeurent encore aujourd'hui floues et peu contraignantes ?

Les initiatives locales sous-tendent des obligations de résultats qui varient en fonction de la motivation principale.

- Si la motivation première est le refus de la création de nouvelles unités d'incinération et de décharges (Malines), le succès de la politique de prévention se mesurera par la non-construction de ces équipements.
- Si la motivation est fortement liée à la maîtrise des coûts de gestion des déchets (région wallonne), toute augmentation de la facture sera perçue comme un échec.
- Si la motivation principale est de limiter la consommation de ressources et l'émission de rejets, l'amélioration de la conscience environnementale des citoyens sera considérée comme un succès même si les coûts de gestion continuent à croître.
- Si la motivation est d'ordre écologique, la prévention qualitative constituera un paramètre important de la politique locale.

Bien sûr, chaque collectivité cumule souvent plusieurs motivations. Parmi elles :

- une volonté forte de réduire sensiblement les déchets résiduels, motivée par le refus de toute nouvelle installation d'élimination des déchets de type UIOM ou centre de stockage (agglomération d'Helsinki, Bâle, Milton-Keynes, région flamande) ;
- une volonté forte de réduire l'ensemble des déchets, résiduels ou non, (Havelange, Bruxelles-Capitale, Vienne, communes wallonnes) ;

- le souci d'anticiper l'évolution de la législation communautaire (région flamande, Milton-Keynes) et notamment le renforcement de la responsabilité des producteurs ;
- le souci de maîtriser l'accroissement des coûts de gestion des déchets (Gembloux) ;
- le souci de favoriser un meilleur rapport à l'environnement et d'améliorer la vie des citoyens (Rotterdam, Vienne, région flamande, Bruxelles-Capitale).

### 3.1.3 Des outils incitatifs différents

Différents outils techniques, réglementaires et financiers sont mis en place pour inciter les citoyens à maîtriser leur production de déchets.

**Le coût de la gestion des déchets facturé à chacun** constitue un levier intéressant : plus le montant facturé est élevé, plus il attire l'attention du payeur. Pour que la facturation soit réellement motivante et responsabilisante, il faut qu'elle varie en fonction des volumes ou tonnages de déchets produits par ménages.

Les montants annuels facturés aux ménages sont variables en Europe<sup>1</sup>. Ils s'échelonnent entre 82 €/an en Belgique et 194 €/an aux Pays-Bas. Au Danemark, la moyenne est de 182 € (chiffres 1996). En Allemagne, la moyenne oscille entre 156 et 232 € par ménage de quatre personnes (chiffres 1997). En Suède, elle se situe entre 93 et 140 € (chiffres 1998), en Italie, elle est de 52 € par personne (chiffre 1998), en Finlande de 109 € et en région flamande, de 82 € (chiffres 1998).

Les chiffres livrés ci-dessus constituent des moyennes à l'échelle d'Etats. Si l'on tient compte des différences de financement du service (facturation des coûts totaux aux usagers ou recours au budget général), ils sont finalement très homogènes avec une moyenne d'ensemble qui situerait le financement de la gestion des déchets ménagers à 175 € par an et par ménage.

**Le système du prélèvement-sanction**, introduit en 1998 en région wallonne, constitue un levier original pour inciter les collectivités à élaborer des plans locaux de prévention. Ce système oblige les collectivités à payer à la région une taxe dont le montant augmente avec la quantité de déchets produits.

La région flamande a pris le contre-pied des Wallons en choisissant **le système de récompense positive**. Des seuils de déchets produits par habitant et par an sont fixés. Les collectivités qui les dépassent ne sont pas soumises à des sanctions financières. En revanche, les collectivités qui ne les dépassent pas se voient attribuer des subventions par la région.

Enfin, différentes initiatives sont prises pour **récompenser directement les acteurs auteurs de comportements positifs**. C'est ainsi le cas des entreprises implantées dans l'agglomération d'Helsinki (concours annuel « The Natural Resources Saver ») et le cas des habitants de Rotterdam qui reçoivent des avantages (cadeaux, réductions sur services publics...) en récompense d'achats éco-responsables.

---

<sup>1</sup> L'ancienneté des chiffres (de 1996 à 1998) résulte du manque de données disponibles.

### 3.1.4 Des résultats parfois difficiles à évaluer

En Europe, **aucun état et bien peu de collectivités savent compter les déchets produits** et même opérer la distinction entre les déchets des ménages et ceux des entreprises, dès lors que ceux-ci sont collectés avec les déchets ménagers.

En outre, la quantité de déchets produits par habitant et par an pose le problème du suivi de la démographie. En effet, entre deux recensements officiels de population, bien peu de collectivités (en France notamment) connaissent le nombre exact de leurs habitants. Ce phénomène est bien sûr aggravé en zone touristique avec les résidents saisonniers.

Dans ces conditions, **l'évolution des tonnages de déchets municipaux** (diminution ou augmentation) **ne présente pas toujours un intérêt primordial**. Une politique locale de prévention peut ainsi permettre une diminution des tonnages de déchets ménagers qui peut être « gommée » par une augmentation des déchets d'entreprises collectés par la collectivité (cette augmentation pouvant être liée par exemple à l'implantation de nouvelles entreprises ou à une forte croissance).

Ce problème souligne une fois de plus la nécessité de compter les déchets à la fois en fonction de leurs caractères (banals, spéciaux, inertes) mais surtout en fonction de leurs provenances (ménages, entreprises, administrations).

**La production de déchets doit également être appréciée au regard de l'évolution du niveau de vie.** Certains ont affirmé que la baisse de la production de déchets observée durant la récession du début des années 90 trouvait son explication dans la baisse de la consommation. Si l'on consulte les statistiques de l'OCDE, on s'aperçoit que la production de déchets municipaux par an et par habitant dépasse 700 kg aux USA alors qu'elle est légèrement inférieure à 500 kg en Hongrie, mais qu'elle a augmenté de 120% en vingt ans en Hongrie contre seulement 24% aux USA. Il est donc manifestement pertinent de mesurer l'évolution de la production de déchets à l'aune de l'évolution de la richesse dans le secteur considéré et de vérifier si le découplage « production de déchets/PIB », préconisé par l'OCDE et l'Union Européenne, est possible.

Enfin, les politiques locales de prévention se traduisent par des actions en direction de certaines substances (ex. les déchets fermentescibles pour le compostage autonome) ou de certains produits (ex. les couches réutilisables). Considérant que ces politiques développent des actions en direction de certaines catégories de déchets, **les résultats devraient être appréciés au regard de ces gisements particuliers** et non au regard de l'ensemble des déchets produits. Cette simple constatation a conduit la région de Bruxelles-Capitale à affiner les objectifs de son premier plan de prévention (réduction de 10% des déchets municipaux, réduction de 10% de la consommation de papiers de bureau).

**La variable « durée » doit également être prise en compte.** Si l'on peut considérer que la mise en place du compostage individuel produira des effets rapides sur les tonnages, des mesures en faveur de l'allongement de la durée de vie de certains biens (l'électroménager par exemple) ne pourront être estimées qu'à l'issue de la durée de vie moyenne de ces biens. Par ailleurs, le suivi de certains produits spécifiques, « emblématiques » de la politique locale de prévention, permettra de mesurer plus facilement l'efficacité des mesures préventives, voire de les améliorer si nécessaire. Enfin, l'installation dans la durée d'une politique locale de prévention lui permettra de monter en puissance progressivement et laissera aussi aux citoyens le temps s'approprier la logique préventive.

### 3.1.5 Les conditions du succès selon la taille de la collectivité et les objectifs initiaux.

Dans l'ensemble des collectivités (mais plus particulièrement dans les collectivités inférieures à 50 000 habitants), **l'engagement personnel de personnalités convaincues et convaincantes** est à la fois un facteur de succès (comme à Havelange) et de fragilité si le « chef de file » n'a pas su transmettre son savoir-faire et son charisme. Dans ce cas, l'intervention de personnes extérieures à la collectivité apporte un « plus » au sens où ces intervenants bénéficient d'un recul par rapport aux situations locales.

Les résultats des politiques locales de prévention peuvent s'apprécier au regard des éléments suivants :

- 1. Les moyens investis dans la politique locale.** Il semble raisonnable de prévoir un budget annuel de fonctionnement de l'ordre de 2 € par habitant et un investissement initial (élaboration du plan, équipements, communication...) se situant entre 15 et 30 € par habitant (globalement amorti sur 2,5 ans à 5 ans si la réduction de la production de déchets est de l'ordre de 10%). Ces estimations sont à minorer pour des collectivités de grande taille (économies d'échelles possibles).
- 2. Le niveau de valorisation-matière atteint par la collectivité.** Il apparaît que les collectivités qui ont atteint un haut niveau de recyclage (région flamande) parviennent à en cerner les limites et se tournent alors nécessairement vers la prévention comme autre moyen de limiter les déchets résiduels. Toutefois, d'autres collectivités ont d'abord engagé des actions de prévention avant de développer les collectes séparées (Havelange). Ce sont généralement des collectivités de taille moyenne (inférieures à 50 000 habitants).
- 3. L'évolution des tonnages pour les produits ou matériaux faisant l'objet d'actions de prévention spécifiques.** A quoi servirait de mesurer l'évolution des flux de déchets fermentescibles si rien n'est prévu en terme d'évitement à la collecte ?
- 4. L'évolution des quantités sur la base de projections tendanciennes.** La prévention ne permettra pas toujours une diminution des quantités, mais elle permettra de maîtriser l'accroissement des tonnages.
- 5. Les dynamiques locales suscitées par la politique locale de prévention.** La mise en place de « recycleries » ou de magasins de seconde main jouent un rôle social intéressant. L'enseignement du compostage individuel par des maîtres-composteurs (région flamande) permet notamment de valoriser les personnes âgées et de renforcer les liens inter-générationnels. La mise en place de « pavillons à compost » dans les zones d'immeubles (Anvers) a permis de revitaliser un quartier difficile. D'autres pratiques promues par les politiques locales peuvent contribuer à revitaliser petit commerce et artisanat (Vienne, Munich, Bruxelles).
- 6. Le temps écoulé entre le démarrage de la politique et son bilan.** Peu de réflexions ont été engagées, les expériences des collectivités étudiées dans ce rapport faisant état de plans sur une période courte : de 5 ans (Bruxelles-Capitale) à 10/12 ans (Bâle, ville de Munich). Ces pas de temps semblent trop courts au vu de l'objectif majeur de ces politiques de modifier les

comportements de consommation. Le changement concerté des comportements de consommation doit plutôt s'inscrire dans le long terme, à l'image de ce qui se fait pour les opérations de valorisation-matière.

## 3.2 Les bases d'une politique locale de prévention

Pour parvenir à de bons résultats, les politiques locales de prévention doivent mettre en œuvre des actions coordonnées qui leur permettent d'obtenir des résultats en termes de mobilisation des différents acteurs concernés et/ou de maîtrise des quantités de déchets produites.

Ces actions comportent des volets « duplicables » d'une collectivité à l'autre, à compléter par des initiatives originales ajustées aux caractéristiques de la collectivité considérée.

### 3.2.1 L'optimisation des collectes

Les rares collectivités européennes qui ont réussi à enregistrer une diminution importante de la production de leurs déchets ont en commun une faible fréquence de collecte. Certaines font une collecte d'ordures ménagères par semaine, voire une collecte toutes les deux semaines.

On l'a dit, le surdimensionnement des bacs peut constituer une incitation à produire du déchet. Dans un souci d'économie, plusieurs collectivités (notamment des villes italiennes, espagnoles, portugaises, néerlandaises) ont développé des systèmes de collectes par conteneurs de regroupement en zones urbaines. Les habitants sont invités à déposer différentes sortes de déchets préalablement triés dans des conteneurs situés à proximité de leur domicile. Parfois, ces conteneurs sont enterrés ce qui diminue l'impact visuel (Barcelone, villes néerlandaises...).

En centre urbain, un tel système présente de nombreux avantages : il procure des économies sur les frais de collecte, il diminue l'impact visuel les veilles de collectes. Il peut aussi s'avérer intéressant pour les habitants qui résident dans de petits appartements, car le service est accessible à tout moment (contrairement aux collectes au porte-à-porte, proches dans l'espace mais éloignées dans le temps).

En résumé, il convient de se préoccuper de l'optimisation des collectes (de l'ajustement des fréquences de collectes jusqu'au dimensionnement des réceptacles). C'est à la fois une source d'économies pour les collectivités, un moyen de limiter la consommation d'énergie et l'occasion de favoriser, chez chaque contribuable, la prise de conscience de sa production de déchets.

Alors que la tendance est plutôt à la multiplication des collectes, une réflexion sur leur optimisation débouchant sur une meilleure coordination et une plus grande efficacité s'impose.

### 3.2.2 La facturation responsabilisante

L'application du principe « pollueur-payeur » et sa traduction concrète par un système de tarification différenciée liée à la production de déchets peut être un

levier important pour la concrétisation et l'installation, dans la durée, d'une politique locale de prévention.

Les redevances variant en fonction de la quantité de déchets résiduels, telles qu'elles fonctionnent en Allemagne, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas, permettent d'enregistrer, selon l'ACRR, « *une réduction forte et généralisée de la quantité de déchets ménagers, résiduels ou non, de l'ordre de 15% à 50% (...) Les effets sur le tri sont considérables : 5% à 10% [de ces déchets] sont orientés vers le tri* ».

Il va de soi que ces chiffres doivent être considérés avec prudence, tout le monde n'utilisant pas les mêmes méthodes de comptabilisation des déchets. Cette réserve énoncée, les redevances variables restent à l'origine d'une meilleure maîtrise de la production de déchets. De nombreux exemples locaux le montrent.

Les expériences observées conduisent aussi à recommander, dans un souci de stabilité du budget :

- de prévoir une part forfaitaire (abonnement au service) et une part variant en fonction des tonnages/volumes apportés ;
- de ne pas exempter de la facturation les collectes séparées, mais de leur appliquer un tarif dégressif qui incite les usagers au tri.

De plus, la mise en place de la redevance doit s'accompagner de mesures favorisant les solutions alternatives (compostage individuel, conseils d'achats...) dans le but de limiter les effets pervers (brûlage à l'air libre, dépôt sauvage).

### **3.2.3 L'association des habitants à l'élaboration de la politique de prévention**

Pour avoir un impact, une politique locale de prévention requiert la participation du plus grand nombre. Elle doit rechercher l'adhésion de la population, ce qui ne peut se faire sans une prise de conscience, par les citoyens eux-mêmes, des enjeux globaux qui la sous-tendent et de leur responsabilité individuelle au quotidien.

L'adhésion des citoyens à la politique locale de prévention et les changements de comportements qui vont avec, s'opèrent d'autant plus facilement que la population est associée le plus en amont possible à l'élaboration des actions.

Ainsi, à Havelange (Belgique - région wallonne), ce sont des groupes d'habitants qui ont proposé des axes d'amélioration des modes de consommation, comme par exemple l'achat de produits frais à la coupe (viandes, fromages...) avec des boîtes alimentaires réutilisables (type « Tupperware »), dans le but de limiter le recours aux emballages.

Signalons également la démarche de la commune de Gembloux (Belgique) qui a demandé à ses administrés d'adhérer au projet communal de prévention en retournant un « bon d'inscription ». Une telle démarche revêt un intérêt politique car elle permet à la fois d'identifier les personnes les plus motivées et de s'assurer qu'elles relaieront la politique locale de prévention dans leurs quartiers.

Dans les collectivités européennes citées dans cet ouvrage, les formes de participation des habitants à l'élaboration de la politique locale de prévention varient fortement en fonction de la taille de la collectivité. Moins elle est peuplée et plus la

concertation participative est forte, à la condition qu'elle soit adaptée au contexte local.

**L'appel au volontariat favorise une dynamique sociale et une pratique concrète de l'éco-citoyenneté.** Les 200 volontaires formés par l'IGEMO pour promouvoir la politique de prévention de la région de Malines témoignent de l'intérêt et de la possibilité d'y associer les habitants. Ces bénévoles ont contribué à la promotion et à la diffusion des alternatives de consommation (comme, par exemple, les maîtres-composteurs). Il en est résulté un renforcement des liens sociaux, facilité par l'appropriation collective d'un projet d'intérêt général.

### 3.2.4 Le recentrage de la politique de prévention sur l'acte d'achat

Les politiques locales de prévention des déchets ont considérablement évolué ces dernières années. Elles sont passées d'une approche « déchets » à une approche « produits ».

Les collectivités étudiées dans cet ouvrage l'ont bien compris :

- la région de Bruxelles-Capitale fonde son plan 2003-2007 sur la dématérialisation ;
- la région flamande avec le STIP (service de l'OVAM chargé de dispenser informations et conseils sur la consommation éco-responsable) et l'agglomération d'Helsinki dispensent des conseils d'achat en direction des entreprises, des collectivités et des associations ;
- la ville de Rotterdam, avec sa carte de la consommation durable « nu » a choisi de récompenser les consommateurs s'orientant vers une consommation éco-responsable ;
- l'opération « Ecoacquisiti », développée dans plusieurs villes du nord de l'Italie, permet d'encourager une consommation éco-responsable grâce à un partenariat avec des commerçants.

Ce recentrage est intéressant car il facilite la caractérisation de la prévention par rapport à la valorisation-matière et contribue à dissiper les confusions qui subsistent encore dans ce domaine.

En outre, un tel positionnement permet de faire entrer la prévention des déchets dans les sphères de l'économie et du social, et non plus de la confiner à la seule sphère environnementale.

En contribuant à une meilleure définition des besoins, la prévention des déchets s'inscrit pleinement dans une logique de développement durable. La dénomination du guide de la réparation de la ville de Munich (édition 2002) est à cet égard révélateur : « *Le guide de la réparation : une contribution à l'Agenda 21* », tout comme la décision de l'IGEMO (région de Malines) de s'appuyer sur la politique locale de prévention pour développer des actions en faveur de la gestion durable de l'énergie, de l'eau et des milieux naturels.

Ce positionnement, très en amont du déchet, devrait également renouveler les partenariats en matière de prévention, qu'il s'agisse de partenariats opérationnels ou de partenariats financiers.

### **3.2.5 La création de dynamiques locales**

La prévention nécessite un changement des comportements et des pratiques et réclame l'implication de tous : ménages, entreprises, commerces, associations, administrations...

Dans la perspective de la mise en place d'une politique locale de prévention des déchets, il importe donc de savoir identifier et motiver de « nouveaux acteurs » :

- intervenants sociaux (éducateurs, assistant(e)s sociaux(les), personnes chargées du soutien aux familles en difficulté...);
- associations communautaires ;
- mouvements familiaux ;
- intervenants dans le secteur de l'éducation (enseignants, rectorat, associations de parents d'élèves, centres de loisirs...);
- commerçants (alimentation, jardinerie, sports et loisirs... avec des approches différenciées selon la nature du commerce) ;
- organisateurs de manifestations publiques (associations, organisateurs de salons, organisateurs de spectacles...) qui peuvent activement contribuer à promouvoir d'autres comportements.

Pour associer pleinement ces acteurs dans le processus de prévention, différentes initiatives sont prises. La plupart d'entre elles consistent à former des personnes-relais dans des secteurs géographiques ou dans des secteurs d'activités précis. Citons par exemple les maîtres-composteurs qui interviennent dans des quartiers ou bien encore les services qui conseillent les entreprises dans leurs pratiques d'achat (le STIP en région flamande, YTV dans l'agglomération d'Helsinki, la ville de Vienne, etc.).

L'implication des uns et des autres est renforcée par la diffusion d'informations pratiques, elles-mêmes présentées comme des moyens d'améliorer la qualité de vie ou de réaliser des économies.

Pour stimuler la participation du plus grand nombre, certaines collectivités n'hésitent pas à mettre les acteurs en concurrence. C'est par exemple le cas dans l'agglomération d'Helsinki avec le concours annuel « The Natural Resources Saver ». Dans une moindre mesure, cette concurrence s'exprime aussi dans les secteurs géographiques où plusieurs collectivités développent en même temps des politiques de prévention, comme c'est le cas en Belgique. Cette concurrence est positive à la condition qu'elle ne nuise pas à l'échange d'information sur les bonnes pratiques.

### **3.2.6 L'exemplarité de la collectivité tout entière**

La collectivité porteuse de la politique locale de prévention se doit d'être exemplaire dans ses pratiques quotidiennes.

Dans les politiques locales étudiées dans cet ouvrage, l'exemplarité n'est pas toujours évoquée ou mise en avant. Il est plus souvent fait allusion à l'introduction de clauses préventives dans les marchés publics qu'au développement de pratiques préventives en interne, dans les services. Pourtant, elles sont plusieurs à développer de manière systématique la pratique de l'exemplarité, non seulement en l'affirmant mais également en fixant des objectifs précis, tant en matière d'achats que d'utilisation :

- la région flamande. L'action n°102 du plan d'exécution des déchets 2003-2007 s'intitule « Développement de la fonction d'exemple du gouvernement » ;
- l'agglomération d'Helsinki. Dans le cadre de son « Programme d'évitement des déchets 2007 », YTV forme l'ensemble de son personnel pour qu'il produise moins de déchets (au niveau des achats comme à celui de l'utilisation des biens). YTV ambitionne par exemple de réduire sa consommation de papier d'impression de 20% d'ici 2007 ;
- la ville de Vienne grâce au programme « PUMA » et au « Plan éco-achats » (dont le but est de guider les achats publics vers des achats éco-responsables). Le programme PUMA vise à développer le management environnemental dans tous les services et bâtiments municipaux (y compris les écoles, les crèches, les centres de soins, les hôpitaux...). Son slogan est « Vienne balaie devant sa porte ».

Ces collectivités sont convaincues que l'exemplarité offre plusieurs avantages :

- leur discours est crédible vis-à-vis des autres acteurs d'un point de vue éthique et d'un point de vue opérationnel ;
- elles tirent des enseignements de l'évaluation régulière des pratiques de prévention dans leurs services (difficultés, discours inopérant, matériel inadapté...);
- elles peuvent éventuellement dégager des économies de fonctionnement de leurs propres pratiques de prévention ;
- leur action, notamment en matière d'achats publics, peut contribuer à peser sur l'offre. L'un des objectifs avoué du « Plan éco-achats » de Vienne est ainsi de dynamiser le marché de la production éco-responsable.

### **3.2.7 La tenue d'un discours centré sur « le libre choix »**

#### *3.2.7.1 L'éco-responsabilité, l'éco-comportement*

Tout ce qui concourt à une meilleure information du consommateur favorise l'expression de son libre choix.

L'exercice est donc complexe lorsqu'il s'agit de favoriser une consommation plus éco-responsable. Il convient d'éviter de dicter une conduite au consommateur, faute de quoi le message est assimilé à du prosélytisme et devient contre productif. Il n'appartient pas aux autorités de décider à la place des individus comment satisfaire leurs besoins.

Une autre réponse consiste à permettre au citoyen de refuser de se voir imposer un certain nombre de produits : « si on vous les impose, c'est bien la preuve que vous n'avez pas le choix ». L'initiative prise en 1998 par l'agglomération de Bruxelles-Capitale de distribuer aux habitants un autocollant à apposer sur leur boîtes aux lettres pour refuser dépliants publicitaires et/ou journaux gratuits, va dans le sens d'une affirmation de leur choix en faveur d'une limitation du gaspillage de papier. Pris en considération par les professionnels de la distribution publicitaire, cet autocollant a aujourd'hui été adopté par 20% des ménages bruxellois. Au-delà d'un certain niveau d'adhésions, un « effet d'entraînement » est à escompter.

Enfin, une réponse favorisant le libre choix consiste à mettre à disposition des consommateurs des études comparatives sur les produits qui leur permettent de choisir, s'ils le souhaitent, ceux qui sont éco-responsables.

Des initiatives de ce type sont développées dans plusieurs collectivités européennes, avec des différences d'approche notables. La région de Bruxelles-Capitale, pour sa part, a contribué à la création en 1999 de l'Observatoire bruxellois de la consommation durable, outil destiné en priorité aux citoyens. De nombreuses autres collectivités ont publié des guides d'achats éco-responsables (OVAM, Munich, Vienne, Milton-Keynes...) ,généralement accessibles via Internet.

La région flamande, via le STIP (service de l'OVAM), dispose d'un service destiné prioritairement aux entreprises, aux administrations et aux organisations de consommateurs. L'option retenue ici est d'influer largement sur le marché en sensibilisant principalement les acheteurs importants ou leurs organisations représentatives, autant d'acteurs-relais capables d'essaimer dans leurs zones d'influence. L'agglomération d'Helsinki a, elle, choisi une stratégie similaire, même si elle envisage désormais de développer l'information en direction de tous les consommateurs.

Des partenariats locaux sont parfois conclus entre les commerçants et la collectivité. Ils permettent d'améliorer la lisibilité de l'offre pour le consommateur grâce à l'implication des distributeurs. Pour mémoire, citons l'opération italienne « Ecoacquisti », mais aussi les nombreuses actions menées en région wallonne par différentes collectivités locales. Plus de 150 magasins y ont participé en identifiant clairement les produits générant peu de déchets ou des déchets non dangereux.

### *3.2.7.2 Le compostage individuel*

Le compostage individuel est une pratique traditionnelle. Il a donc logiquement été l'une des premières initiatives engagées dans le cadre des politiques locales de prévention.

Il présente l'intérêt indéniable de diminuer de manière importante les flux de déchets confiés à la collecte et, plus précisément, leur transport puisqu'on réutilise sur place la matière organique produite.

De nombreuses collectivités européennes encouragent la pratique du compostage individuel. Citons notamment la région flamande, la région wallonne, Milton-Keynes, Bâle, Munich, Porto, Bruxelles, Munich. Les Flamands apparaissent comme les champions d'Europe, la pratique du compostage individuel concernant un habitant sur trois sur ce vaste territoire.

Il reste difficile d'obtenir une quantification précise des tonnages évités grâce aux pratiques de compostages individuels.

Dans des conditions favorables (prédominance de l'habitat individuel, incitation financière et campagne de sensibilisation et d'accompagnement), le compostage individuel peut probablement permettre une diminution de 15 à 25% des tonnages confiés à la collectivité.

S'il est moins aisé en zone d'habitats collectifs, plusieurs villes flamandes (Anvers, Malines) ont néanmoins mené des expériences de compostage autonome collectif. Un « pavillon à composter » a été installé au bas des immeubles (implantation qui peut être opportunément couplée avec des pratiques de jardins familiaux).

### **3.2.8 L'importance de la communication**

En matière de prévention, l'objectif poursuivi est d'obtenir un changement du comportement des différents acteurs locaux. En ce sens, la communication est un outil indispensable pour favoriser une implication pro-environnementale du plus grand nombre. Elle vise à :

- permettre d'apprécier l'importance du problème (enjeux globaux et locaux) ;
- faire en sorte que les individus se sentent personnellement concernés par le problème ;
- les convaincre qu'ils peuvent réagir personnellement (offre de pratiques alternatives).

Bon nombre des supports de communication sont dématérialisés et accessibles via Internet. Dans le même ordre d'idée, il faut relever le souci de cohérence entre discours tenu et supports de communication choisis. De nombreuses collectivités évitent le support papier et lorsqu'elles le font (cela demeure encore incontournable dans certains cas), elles veillent à éviter les trop grands formats, les matériaux problématiques ou une diffusion dispendieuse.

Il faut également relever l'importance des actions en faveur d'une communication de proximité : groupes « produits », réunions de quartiers, actions de sensibilisation dans les écoles... Ce type de communication pré-suppose l'identification puis la formation d'individus-relais. Fondée sur le volontariat, elle favorise le renforcement des liens sociaux. Les maîtres-composteurs (en Belgique notamment) en sont une illustration.

Au delà d'une communication qui concourt à une prise de conscience des citoyens, des efforts sont entrepris pour offrir aux consommateurs des alternatives concrètes et viables. Dans la majeure partie des cas, les informations les plus abouties se trouvent sur des sites Internet.

Il est évident qu'il existe dans le domaine de l'information du consommateur une marge de progression considérable. La création d'organismes publics chargés de cette communication (STIP en région flamande, Observatoire de la consommation durable dans la région Bruxelles-Capitale) est révélatrice de ce besoin.

Pour que les choix de consommation évoluent durablement, il faut s'appuyer sur des relais de terrain, tant il est vrai que les sources d'information les plus crédibles ainsi que les modèles de consommation les plus imités sont ceux qui proviennent d'un réseau de proximité : famille, amis, médecins, administrations locales...

Les groupes sont des moteurs du changement. C'est pourquoi nombre de collectivités européennes étudiées dans ce rapport ont choisi de former des personnes-relais, qui ont un effet d'entraînement :

- « éco-teams » de consommateurs en région flamande ;
- groupes de travail en région flamande et à Munich ;
- maîtres-composteurs à différents endroits.

## CONCLUSION

La prévention de la production des déchets, telle que la présente cet ouvrage, repose sur une diversité des expériences, qui toutes réclament l'implication large des acteurs concernés. Au premier rang de ces acteurs, les collectivités locales doivent jouer un rôle de facilitateur.

Les exemples européens passés au crible montrent le besoin d'une action concertée, chacun devant agir à son niveau, avec les moyens qui lui sont donnés ou dont il se dote, dans une dynamique de progrès continue.

Les résultats obtenus prouvent que la prévention de la production de déchets est possible partout. Les différentes initiatives et projets peuvent être conduits aussi bien dans les régions, les grandes agglomérations que dans les villes de moyenne importance, avec la même implication des producteurs et des consommateurs et avec le même succès, quel que soit le pays et les politiques conduites localement.

Ces mêmes résultats prouvent aussi que ces politiques de prévention n'en sont qu'à leur début et qu'elles ne doivent leur réussite qu'à l'information, la compréhension et la bonne volonté de tous.

## ANNEXE 1 : LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ACRR</b>	Association des villes et régions pour le recyclage
<b>AEE</b>	Agence européenne de l'environnement
<b>AV</b>	Apport volontaire
<b>CFC</b>	Chloro-fluoro-carbones
<b>COUNA</b>	Courriers non adressés
<b>DTQD</b>	Déchets toxiques en quantité dispersée
<b>IBGE</b>	Institut bruxellois de gestion de l'environnement
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économique
<b>PàP</b>	Porte-à-porte
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>SEM</b>	Société d'économie mixte
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>UIOM</b>	Usine d'incinération des ordures ménagères

## ANNEXE 2 : GLOSSAIRE

### **DÉMATÉRIALISATION :**

La dématérialisation de l'économie consiste en la diminution absolue ou relative de l'utilisation de ressources naturelles par unité de fonction ou de service. On distingue différents niveaux de dématérialisation :

- miniaturisation, allègement, modularité et multifonctionnalité ;
- transfert d'un produit matériel vers un service électronique ;
- remplacement d'un produit par un service (location de voitures, de photocopieurs...).

-

### **EMPREINTE ÉCOLOGIQUE :**

L'empreinte écologique est une mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature. C'est un outil qui évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets.

### **MAÎTRE COMPOSTEUR :**

Habitant qui anime bénévolement les pratiques de compostage individuel dans son quartier (éventuellement en habitat collectif) après avoir été formé à cet effet.

### **PESÉE EMBARQUÉE :**

Système de reconnaissance et de pesée de conteneurs à déchets grâce à l'informatique embarquée sur le véhicule de collecte.

## ANNEXE 3 : BIBLIOGRAPHIE

**Service Valorisation des Informations et des Connaissances**

Direction de la Recherche  
ADEME  
2 square La Fayette  
BP 406  
49004 ANGERS cedex 01

## **Sommaire :**

Eco-produit / eco-conception  
Produits recyclés  
Développement durable  
Management environnemental  
Comportement consommateurs  
Réduction flux déchets  
Prévention production emballage  
Recyclerie / réemploi

### **ECO-PRODUIT / ECO-CONCEPTION \_**

#### **L'Eco conception en actions**

*ADEME Editions, 2003/12, n°4924, 24 P*

Présentation de témoignages d'entreprises qui, pour des motivations initiales variées (exigences clients, anticipations réglementaires, amélioration du management environnemental, positionnement marketing du produit, ...) ont mené à bien des démarches d'éco-conception.

<http://www.ademe.fr/Entreprises/Management-env/approche-produit/eco-conception/default.htm#actions>

#### **Ecodesign Pilot**

*ADEME Editions,*

Présentation des mesures d'éco-conception d'amélioration des produits. Il constitue une base de connaissances qui vous aidera grâce à de nombreux exemples à appréhender l'éco-conception dans la globalité de ses interrelations.

<http://www.ademe.fr/Entreprises/Management-env/approche-produit/eco-conception/default.htm#actions>

CTA BR6861

#### **Passeport éco-produit. 3ème édition 2003**

BOEGLIN N, BONSCH A

*ADEME Editions, 2003/09, n°4774, 55 P.*

Guide d'achat des consommateurs pour des produits écologiques. Les éco-labels, la norme ISO 14021.

CTA LI6593

#### **Assistance dans l'analyse de la performance environnementale d'un lecteur de carte = assistance in the analysis of smart card reader environmental performance.**

MOUTEL F

*GEMPLUS, ADEME, 2003/06, 108 P, CDrom*

Analyse et bilan du cycle de vie des lecteurs de cartes à puces avec présentation des améliorations réalisées ou à mettre en oeuvre en tenant compte des futures réglementations européennes concernant les équipements

électriques et électroniques. Une réflexion sur le mode de communication est fournie.

CTA BR7025

#### **Outil collectif d'éco-conception de revêtements de sols résilient = eco-design collective tool for resilient coating.**

MASSE P

*SFEC, 2003, 53 P*

CTA CD041

#### **Going green. Care innovation 2002. Eco-efficiency and the drive towards sustainability concepts for the electronics and automotive industry. Fourth international symposium, brokerage event and environmental exhibition. 25-28 Novembre 2002, Vienne.**

CARE ELECTRONICS OFFICE

*Austrian Society for systems engineering and automation, 2002, CDROM*

CTA LI6346

#### **Prise en compte de la fin de vie des produits électriques et électroniques dans leur conception.**

MARTIN S

*ALCATEL, THOMSON, SCHNEIDER ELECTRIC, ENSAM, 2002, ppmult., CDROM*

Recommandations pour l'éco-conception avec l'élaboration et justification de critères techniques, économiques et environnementaux permettant d'évaluer les améliorations de conception et le traitement en fin de vie. Les produits de base ont été fournis par les différents industriels partenaires qui ont apporté leurs connaissances et expertises sur les évolutions technologiques de ces produits. Cette étude intègre les acquis méthodologiques des travaux de recherches menés à l'ENSAM sur l'évaluation de la recyclabilité de produit et de famille de produits élect(ron)iques.

CTA LI6408

**Mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception sur rétroprojecteurs. Réduction à la source de la production de déchets et minimisation des impacts environnementaux en fin de vie**

CLEMENT A

THOMSON, 2002, 65 P+ANN

Etude de la faisabilité technique et économique du recyclage des rétroprojecteurs par des choix de conception qui facilitent le démantèlement. Utilisation de l'outil EIME (outil d'aide à la décision pour la conception de produits de moindre impact sur l'environnement) pour quantifier les impacts environnementaux.

CTP ECON 1343

**Management environnemental, approche produit : document de synthèse**

BONSCH A, BOEGLIN N

ADEME, 2001/09, 9 P.

Démarche conduisant à réduire les impacts sur l'environnement d'un produit par une prise en compte globale de l'environnement : consommations d'énergies et de matières, rejets, émissions et déchets. Les principes de base et étapes de l'Analyse du Cycle de Vie ACV. La promotion de la qualité écologique : écolabels et autodéclaration. La prise en compte de l'environnement en conception : l'éco-conception.

<http://www.ademe.fr/entreprises/Management-env/Approche-produit/Default.htm>

CTA LI6025

**Module de sensibilisation à l'éco-conception. Classeur + CDROM.**

Ministère Environnement, ADEME Editions, 2001/07, n°4077, CDROM, gratuit

Pour promouvoir l'éco-conception, ce module présente des outils de communication sous forme de transparents, notes explicatives, appui technique, fiches ressources et de mémorisation.

<http://www.ademe.fr/Entreprises/Management-env/approche-produit/eco-conception/default.htm>

CTA BR6820

**Intégration d'outils d'écoconception dans le développement des produits SCHNEIDER ELECTRIC = integration of design for environment tools in SCHNEIDER ELECTRIC products.**

FERNANDEZ I, LAURAIRE M

ADEME, SCHNEIDER ELECTRIC, 2001, 51P + 5P

Pour développer des produits tout en prenant en compte l'impact environnemental et l'analyse du cycle de vie, Schneider Electric s'est appuyé sur plusieurs outils comme les

guides d'éco-conception avec mise à jour de la réglementation, la création du site intranet environnement, l'évolution du logiciel EIME et de sa base de données afin d'en faire une référence européenne pour le calcul d'impact environnemental de produits

CTP ECON 1249, CTV ENV 4.1/AFN

**Autodéclarations : la promotion environnementale des produits, la norme NF ISO 14021.**

BOEGLIN N, WETTERWALD P

AFNOR, 2001/06, 106 P.

Les assertions à caractère environnemental se multiplient sur les produits de grande consommation. Se côtoient sur le marché déclarations vagues voire infondées et déclarations faisant état de véritables améliorations environnementales. Avec la publication récente de la norme ISO 14021 "étiquettes et déclarations environnementales : les autodéclarations environnementales" publiées en Septembre 1999, il existe désormais un référentiel international permettant de valoriser l'effort des entreprises.

CTA BR6498

**Les logos écologiques.**

Ministère de l'environnement, ADEME Editions, 2000/07, n°3315, 27 P.

Les logos et les sigles écologiques se multiplient sur les produits de grande consommation. Les écolabels officiels, marque NF-Environnement et écolabel européen constituent le meilleur moyen pour reconnaître les produits respectueux de l'environnement. Cette plaquette informe le consommateur et l'aide à mieux apprécier les sigles et à mieux effectuer ses achats.

CTP INFO 0578

**Le minimalisme : concept et pratiques d'éco-consommation (Environnement et Ecologie industriels)**

BERTOLINI G

Economica, 2000, 100 P.

Le minimalisme recouvre un ensemble de courants de pensée et d'action dans divers domaines apparus à des époques différentes et répondant à des motivations variées. Cet ensemble se caractérise par une demande volontaire de réduction pouvant aller jusqu'au dépouillement pour ne conserver que les attributs considérés comme essentiels. Ce livre tend à fournir une vision globale du minimalisme, en particulier en ce qui concerne l'épuisement des ressources énergétiques, la pollution, atmosphérique ou non, l'avenir de la planète confrontée aux problèmes des déchets en tous genres. Il permet de s'interroger sur

l'avenir du minimalisme comme tendance à long terme.

CTA LI5524

**Méthode de conception en vue d'optimiser la valorisation des véhicules hors d'usage. Thèse.**

COPPENS CH

*ENSAM, ADEME, 1999/10, 249 P+198 P*

Proposition d'une méthode en collaboration avec PSA permettant d'intégrer, dès la conception des nouveaux véhicules, les contraintes liées à la valorisation des véhicules hors d'usage par une action sur les fonctions et contraintes du produit. Présentation et expérimentation de trois outils informatisés permettant d'évaluer et d'améliorer l'aptitude à la Valorisation d'une Fonction (AVF).

CTA LI5372

**Conception de produits et environnement. 90 exemples d'éco-conception.**

BOEGLIN N, KAZAZIAN T, PUYOU JB

*ADEME Editions, 1999/05, n°3316, 108 P., 27 Euros*

Regroupant quelques 90 exemples de réalisations concrètes, ce recueil a pour ambition d'illustrer le concept d'éco-conception et d'en favoriser la diffusion auprès d'entreprises, du choix des matières premières jusqu'à la valorisation en fin de vie du produit. Chaque exemple présente l'entreprise initiatrice, le pays dans lequel cette démarche a été réalisée, le produit ou le service issu de la démarche. Présentation avec un jeu de pictogrammes illustrant 9 axes principaux d'éco-conception. Index par axe d'éco-conception, adresses des entreprises citées.

CTA BR6340

**Mise au point d'un outil d'aide à la conception de produits de moindre impact sur l'environnement : méthodologie E.I.M.E., Evaluation de l'Impact Environnemental.**

DUBOTS P

*ALSTHOM, 1999/03, 46 P.*

Présentation de la méthodologie EIME (Evaluation de l'Impact sur l'Environnement). Applicable à une grande diversité de produits, elle est capable d'aider les concepteurs, dès la phase de conception des produits, à prendre en compte les contraintes réglementaires, commerciales, normatives et/ou techniques, liées à la protection de l'environnement. Mise en place d'une procédure de validation des données et application à 50 modules de la base de données. Description de la méthodologie EIME puis de la procédure de validation et de sa mise en place.

## \_ PRODUITS RECYCLES \_

CTP OREF 0447

**Les produits recyclés. Prendre aujourd'hui les bonnes décisions pour demain en achetant des produits fabriqués à partir de matières recyclées. Catalogue 1999.**

ECO-EMBALLAGES, ADEME, AMF, MINENVI, CNE, 1999, 205 P.

Définition du produit recyclé, les filières et acteurs, les matériaux du recyclage. Exemples de produits recyclés : mobilier urbain et de bureaux, fournitures du secteur de l'emballage, des transports, de la voirie, des sports et loisirs, construction, espaces verts, textile, habillement et produits chimiques ; matières première ; les fabricants et distributeurs.

<http://www.produitsrecycles.com>

**Annuaire des produits recyclés.**

*ADEME, AMF, Ministère de l'Environnement, Cercle National Du Recyclage, 1998, 288P*

Index des produits recyclés, entreprises et distributeurs. Pour l'acier, l'aluminium, les plastiques, papiers et cartons, verre, caoutchouc, textile, déchets verts, bois et liège est réalisé un petit schéma récapitulatif des grandes étapes de la fabrication et du recyclage ainsi que les produits fabriqués avec leurs propriétés et débouchés. On y trouvera également les logos et leurs significations.

<http://www.produits-recycles.com/>

## \_ DEVELOPPEMENT DURABLE \_

CTP ENVI 1071

**Développement durable : quelles dynamiques ?**

FROGER G, BLANC MO, SCHEMBRI P, ET AL

*Cahier du GEMDEV, 2003/10, n°29, 209 P.*

Axes de réflexion à partir des 4 problématiques suivantes : 1. - quelles perspectives pour quelles images du sud à long terme, 2. - quelle gouvernance pour quelle vision du monde à long terme, 3. - les politiques de développement durable : quelle cohérence des horizons temporels, 4. - Dynamiques territoriales : quel est le rôle des infrastructures

[www.gemdev.org](http://www.gemdev.org)

CTP SERRE 0059

**Entreprises et développement durable : Dossier spécial, Direction des achats et développement durable**

*SACQUET AM, DELCHET K, ET AL*

*MINISTÈRE INDUSTRIE, COMITE 21, 2003, 58 P*

Rappel des principes fondateurs du développement durable et initiatives mises en

place en France, en Europe et à l'international, pour accompagner les entreprises vers un management équitable et responsable. Le cadre normatif et réglementaire. Les référentiels et les étapes incontournables pour un management du développement durable. Sites internet sur ces sujets. Dossier spécial : direction des achats et développement durable. Exemples d'entreprises, de villes, engagées dans une démarche de développement durable.  
[www.comite21.org](http://www.comite21.org)

CTP SERRE 0050

**Séminaire gouvernemental sur le développement durable, 28 novembre 2002, Paris**

*Ministère environnement, 2002/11, 108 P.*

"Le développement durable s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs". Son objectif est de promouvoir un modèle de développement différent de celui adopté depuis 50 ans par les pays industrialisés. Au centre, il place "l'homme". Ce modèle repose sur 3 piliers : économique, social, écologique. La stratégie nationale de développement durable est présentée au cours de ce séminaire dont les 6 thèmes sont les suivants : 1 - Activité économique et développement durable ; 2 - Territoire et développement durable ; 3 - Précaution, prévention, police ; 4 - Information, éducation, sensibilisation, participation ; 5 - L'Etat exemplaire ; 6 - L'action internationale.

[http://www.environnement.gouv.fr/actua/com2003/developpement\\_durable/seminaire.htm](http://www.environnement.gouv.fr/actua/com2003/developpement_durable/seminaire.htm)

CTV DD 5.2/LAV

**L'entreprise verte : le développement durable change l'entreprise pour changer le monde**

LAVILLE E

*Editions Village Mondial, 2002, 320 P.*

L'ouvrage s'attache à analyser les entreprises qui rompent avec la gestion traditionnelle développent une stratégie à triple valeur ajoutée, économique, mais aussi sociale et environnementale pour une démarche de développement durable. L'auteur fait la somme de ces pratiques et propose des pistes concrètes - procédés de production écologique mais aussi achats, marketing, communication, publicité et ressources humaines. Elle fait également un point sur la situation de la responsabilité sociale et environnementale en France et en Europe.

CTA LI6345

**Les nouveaux utopistes du développement durable.**

DUCROUX AM

*Editions Autrement, 2002/09, n°216, 342 P.*

CTA BR6879, CTP SERRE 0051

**Propositions pour une Stratégie Nationale de Développement Durable**

*Ministère environnement, 2002/03, 117 P*

Bilan après le Sommet de la Terre à Rio. Description du contexte français et international, rappel des politiques mises en oeuvre et évocation des aspects environnementaux, économiques et sociaux. Présentation des grandes lignes de la nouvelle stratégie française du développement durable.  
[http://www.environnement.gouv.fr/actua/com2003/developpement\\_durable/default.htm](http://www.environnement.gouv.fr/actua/com2003/developpement_durable/default.htm)

CTP SERRE 0052

**Cadre pour l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable**

*Ministère environnement, 2002, 22 P*

Au sommet de la Terre à Rio (1992), la France s'est engagée comme les autres Etats à présenter régulièrement un bilan de la mise en oeuvre des engagements pris en matière de développement durable et la mise à jour de sa stratégie en la matière. Rappel du contexte de l'action de la France, le bilan depuis Rio, l'adoption définitive de la stratégie française de développement durable, les insuffisances des efforts entrepris. Présentation des premières grandes orientations proposées par le nouveau gouvernement.

[http://www.environnement.gouv.fr/actua/com2003/developpement\\_durable/sndd.htm](http://www.environnement.gouv.fr/actua/com2003/developpement_durable/sndd.htm)

CTV 99 04 116

**Analyse du contexte européen du processus "agendas 21 locaux" et comparaison avec la démarche française**

*ASSOCIATION 4D, 2001/10, 195 P*

Pour cette étude il s'agit d'établir une typologie des expériences par pays afin de permettre de mettre en perspective et d'éclairer les différentes expériences et la démarche française. Après une description de la méthodologie, le rapport est composé de trois parties. La première partie présente les agendas 21 locaux dans 12 pays européens : Italie, Espagne, Pays-Bas, Autriche, Royaume Uni, Allemagne, Suisse, Finlande, Norvège, Suède, Danemark et France. La deuxième partie propose des études de cas - monographies : Ferrare en Italie, Albertslund au Danemark et Redbridge à Londres au Royaume Uni. La troisième partie tire les enseignements pour la France de l'analyse des pratiques nationales et des trois enquêtes de terrain.

CTP SERRE 0047/3

**L'agenda 21 local en question : 21 approches du développement durable des territoires**

COMITE 21, GDF, 2001, 17 P.

Rappel des origines du développement durable et ses enjeux territoriaux. Présentation de pistes d'actions transversales issues des travaux du réseau Cités 21, créé par le Comité 21 en 1999. Présentation de 21 approches du développement durable des territoires.

<http://www.cites21.org/>

CTV GNU 3.2.0/MAT

**Outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux : appels à projets : bilans et perspectives : actes de la journée du 6 juillet 2000, Paris**

Ministère de l'Environnement, 2000/12, 68 P

Ce document présente les actes de la journée qui a rassemblé les collectivités locales candidates aux deux appels à projets (1997 et 2000). Les projets sont groupés sous les thèmes suivants : les expériences des collectivités locales, synthèse et enseignements ; projets sectoriels de développement durable issus du premier appel à projets ; deuxième appel les lauréats, quelques référentiels pour le développement durable.

**\_ MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL \_**

CTA LI5579, CD018

**Plan Environnement Entreprise 2000 - Méthode opérationnelle. Mise à jour 2003.**

ADEME, ACFCI

ADEME Editions, 2003, n°4770, 3397, 207P + 129 fiches + CDROM, 100 Euros

Guide destiné au chef d'entreprise afin de lui permettre d'initier et de suivre une démarche de management environnemental dans son entreprise.

CTA LI6523

**Le manager et l'environnement. Outils d'aide à la décision stratégique et opérationnelle.**

GALLEZ C, MORONCINI A

Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2003, n°18, 248 P

Présentation des notions fondamentales, des méthodes et des outils du management environnemental. Sont aussi abordés le système de management environnemental (description, norme ISO 14001), les différents types d'audit, l'analyse du cycle de vie, les labels écologiques, les méthodes d'évaluation des performances, l'intégration des aspects environnementaux à la comptabilité

d'entreprise, l'évaluation des incidences sur l'environnement et les outils pour communiquer des informations environnementales.

CTA LI6384

**Environormes. Guide pratique du management de l'environnement. 2003 , 6ème édition.**

AFNOR, 2003, 84 P

La démarche de management environnemental et ses outils : normes, règlements et labels, certification ISO 14000, l'approche système et l'approche produit. Présentation des organismes accréditeurs et certificateurs, des aides, des contraintes et enjeux de la certification. Les entreprises et produits certifiés.

CTV NOR 0.0/LAM

**ISO 14001 : commentaires et conseils pratiques. une approche responsable et économique**

LAMPRECHT J

AFNOR, 2003, 282 P

Le livre, consacré aux exigences de la norme NF EN ISO 14001, est un ouvrage pratique qui aborde le management environnemental sous tous les angles. Il présente un bref aperçu historique des mouvements écologistes et l'évolution du management environnemental du point de vue des Etats-Unis et de l'Europe. Il analyse et passe en revue la norme ISO 14001 avec sa mise en œuvre point par point. Certains concepts et outils importants susceptibles d'aider, dans les années à venir, les managers environnementaux à mettre en œuvre des systèmes de management efficace sont présentés. Plusieurs études de cas et des exemples concrets illustrent les programmes de prévention de la pollution mis en œuvre par plusieurs industries. Cet ouvrage concerne tous ceux qui souhaitent en savoir plus sur les points essentiels et les difficultés que peut rencontrer un manager environnemental à l'échelle internationale.

CTA LI6474

**Plan Environnement collectivités. T1 : Guide méthodologique, T2 : Guide opérationnel**

ADEME, IG2E, AFNOR, ECOMAIRE, BCEOM

ADEME Editions, 2002/11, vol 3, n°4142, 4513, ppmult. CDROM

Guide destiné aux collectivités locales afin de leur permettre d'initier et de suivre une démarche de management environnemental. Informations essentielles avant le lancement de l'étude, fiches permettant de recenser un

état des lieux de la situation environnementale pour construire un plan d'action y sont regroupées.

CTP ECON 1385

**Attentes des collectivités locales en matière de gestion des projets d'écomanagement.**

*BIPE, 2000/01, 43 P*

Eléments de compréhension sur les attentes et motivations de collectivités locales qui souhaitent s'engager dans une démarche de management environnemental au niveau local. Enquête réalisée auprès de 50 collectivités locales aux situations de référence différentes.

CTA LI5678

**Les actions de l'Ademe dans les secteurs industriels. Journée d'échanges et d'information organisée par l'Ademe et le réseau des CTI, Paris, le 21 juin 2000.**

*CTI, ADEME Editions, 2000/06, n°3348, ppmult.*

Après le présentation du partenariat ADEME/CTI, les interventions sur les actions sectorielles ont été présentées lors de cette journée : - Eco-conception des produits électriques et électroniques, - Management environnemental dans les unités de production de la plasturgie, - Maîtrise de l'énergie dans le secteur du textile, - Déchets de la fonderie : recyclage et valorisation, - Air : les meilleures technologies disponibles en cimenterie, - Programme européen de formation à l'environnement dans le traitement de surface des métaux.

CTA LI6168

**100 gestes pour sauver la planète. Adopter les bons réflexes quotidiens.**

FRONTREL N, BRETT Y

*GUIDE FRANCE INFO, 2001, 125 P*

CTP DECH180

**La gestion des déchets et le management environnemental dans la grande distribution. Sophia Antipolis 5 mai 1999.**

*ADEME Editions, 1999/05, n°3429, 59P, 23 Euros*

Présentation de la réglementation française et européenne sur les déchets d'emballage et de la gestion des DIB dans les plans départementaux. Il est aussi question de la gestion environnementale et de la prévention à la source dans le secteur commercial. Les filières d'élimination et de valorisation existantes sont décrites. Examen des coûts et de la fiscalité de l'élimination des déchets.

CTA LI5221

**La collecte des papiers de bureaux.**

*Ministère de l'Environnement, ADEME Editions, 1998, n°3048, 119 P, 27 Euros*

Ce guide présente les différentes étapes d'une opération de collecte des papiers de bureaux, de la conception du projet jusqu'aux actions permettant d'assurer la pérennité de l'opération. Des fiches pratiques fournissent une information détaillée sur la sensibilisation des acteurs, l'organisation de la collecte, la contractualisation et les aspects économiques le tout complété du témoignage de 7 entreprises.

**\_ COMPORTEMENT CONSOMMATEURS / ETUDE SOCIOLOGIQUE \_**

CTA LI6298

**Pollution atmosphérique, éco-produits, gestion des déchets : quelques opinions et attitudes au début 2002.**

HATCHUEL G

*CREDOC, 2002/07, 175 P.*

Résultats des questions insérées à la demande de l'Ademe dans l'enquête sur les Conditions de vie et les Aspirations des Français, réalisée auprès d'un échantillon de 2002 personnes. Les interrogations s'articulent autour de 5 thèmes : l'attitude des Français face à la pollution atmosphérique ; le renoncement à la voiture les jours de pics de pollution en ville ; les Français et le télétravail ; consommation et préservation de l'environnement ; gestion des déchets ménagers.

[http://www.ademe.fr/etudes/socio/documents/PDF/CREDOC\\_2002.pdf](http://www.ademe.fr/etudes/socio/documents/PDF/CREDOC_2002.pdf)

CTA LI6150

**Représentation économique du comportement écologique des consommateurs. Le cas des déchets ménagers. Thèse**

JOLIVET P

*ADEME, UNIVERSITE VERSAILLES-SAINT QUENTIN, 2001/12, 304 P + CDROM*

La problématique de cette thèse est "Peut-on représenter économiquement le phénomène "déchet" dans l'acte individuel de consommation ?" Représentation de la sensibilité du consommateur vis-à-vis des déchets. Caractérisation du comportement d'un individu qui choisit de trier ses déchets. A partir d'une enquête qualitative, recherche de définition dans les discours et les pratiques ce qu'est le comportement du consommateur-producteur (trieur) de déchets. Il apparaît lors de cette enquête que la sensibilité écologique des agents économiques, lorsqu'elle existe, ne

se traduit pas prioritairement dans les choix de consommation.

CTP ENVI 0953

**Le Guide vert du consommateur. Vivre au quotidien en protégeant l'environnement.**

*60 millions de consommateurs, 2001/09, 108 P.*

Chacun d'entre nous peut par son comportement quotidien contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et transformer nos habitudes qui gaspillent l'énergie. Ce guide vert qui aborde les grands thèmes : la maison : économiser l'énergie, l'alimentation : manger biologique, le jardin : jardiner sans polluer, les déchets : jeter moins et utile, les transports : rouler plus propre présente les conseils pratiques pour vivre au quotidien tout en protégeant l'environnement pour un développement durable.

CTP ECON 1185/1 à 4

**Actions des Français pour la gestion des déchets et leurs opinions sur la consommation des éco-produits et sur la pollution atmosphérique**

DUFOUR A, LOISEL JP

*CREDOC, 2001/03, 140 P.*

Cette enquête réalisée sur un échantillon de 2000 personnes répond aux questions qui s'articulent autour de deux thèmes : l'attitude des français face à la pollution de l'air (conséquences sur la santé, moyens de substitution à la voiture particulière) et la consommation et la préservation de l'environnement (la notoriété des écolabels et des marques vertes, l'achat des produits respectueux de l'environnement, utilisation de l'étiquette énergie, la gestion individuelle de la production de déchets)

CTA LI6139

**Prévention et gestion soutenable des déchets. Point de vue des associations. 2-3 février 2001, Orléans. Actes du 30ème Congrès de France Nature Environnement.**

RADANNE P, ELSSEN L, ROUSSEAU B

*FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, FNE, 2001/02, 221 P.*

Etat des lieux de la gestion des déchets en France. Les différents forums ont évoqué : les déchets de chantier et du BTP, les déchets de soins diffus, les biodéchets, les encombrants, les boues de station d'épuration, les DMS et les DTQD. Nombreuses tables rondes et débats présentant le rôle concret des associations dans la sensibilisation à une meilleure gestion des déchets.

CTA BR6904

**Les déchets : sensibilisation à une gestion écologique**

DESACHY C

*AGHTM, 2001, 70 P*

Présentation synthétique de l'ensemble du problème du déchet : production, risques, responsabilité, gestion, les industries du déchet. L'orientation de la politique actuelle vers une écologie des déchets par la réduction de la production et les technologies propres.

CTV ENV 5/CHA

**Ecocitoyen au quotidien : la maison, le jardin, le quartier**

CHAIB J, THOREZ JP

*Sang de la Terre, 2000, 192 P*

Véritable mode emploi de l'écologie au quotidien, ce guide présente des solutions concrètes à mettre en oeuvre de l'architecture bioclimatique en passant par le tri sélectif et le recyclage des déchets par exemple. Il donne également des conseils pratiques pour planter une haie, jardiner sans pesticides, utiliser sa voiture de façon optimale, lutter contre le bruit, etc.

**REDUCTION FLUX DECHETS  
politique – gestion**

CTA BR6958

**Déchets : 1) réduction à la source de déchets du secteur sanitaire. 2) valorisation de la Tionite dans les masses de grès pour carreaux de sols.**

BLANC JJ

*SOCIETE FRANCAISE DE CERAMIQUE, 2000/12, 56 P*

L'étape 1 vise à la meilleure maîtrise des barbotines de coulage et donc à la fois à la réduction des déchets et à une flexibilité des unités de production. Pour le déchet grésant, afin de rechercher une réduction de la matière première de base, proposition de remplacer 10% du fondant habituel (feldspath) par un déchet de traitement minéralurgique produit à proximité. Remplacement du colorant synthétique utilisé dans l'engobe de surface par un oxyde de fer de coût 0, sous produit d'un traitement minéralurgique, cela entraîne une réduction du coût matière et la résorption d'un déchet industriel.

CTA LI5796

**Le courrier non adressé. Synthèse et rapports d'études.**

LEROY E

SOFRES, SEREHO, ARBALET, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, ADEME  
*ADEME Editions, 2000/10, n°3818, 147 p, 18.29 Euros*

Analyse qualitative et quantitative du courrier non adressé distribué dans les boîtes à lettres, étude prospective de l'évolution de ces supports à court et moyen terme et étude des coûts de collecte sélective du courrier non adressé avec les journaux magazines et de leur tri en vue de leur recyclage par l'industrie papetière.

CTA BR5041

**Redevance spéciale pour les déchets non ménagers. 14 exemples de mise en oeuvre.**

BERGEY JL

*ADEME Editions, 2000/09, n°3527, 2039, 45P, 52 p, 23 Euros*

La redevance spéciale : les principes, l'application et la mise en place. La gestion de la redevance. 14 fiches de cas exposées parmi plus de 90 opérations recensées en région.

CTA BR6386

**Vers une meilleure maîtrise des coûts de gestion des déchets municipaux. 2ème édition.**

SOFRES, ADEME Editions, 2000/04, n°3557, 20P

Evaluation séparée du coût des opérations (collecte, tri, traitement). Approche globale intégrant ces coûts dans onze schémas de gestion des déchets municipaux. Evaluation du contexte local.

CTA BR6184

**La réduction des flux de déchets gérés par les collectivités locales. Actions possibles à l'initiative des collectivités.**

*ADEME Editions, 1999/09, n°3395, 19 P*

Comment les collectivités locales peuvent agir auprès des différents acteurs qui interviennent dans le cycle de vie des produits : concepteurs, producteurs, distributeurs et consommateurs. Les enjeux : réduire les flux de déchets pour réduire les coûts de traitement et l'impact sur l'environnement. Les actions possibles : diminution de la production des déchets à la source, modification du comportement d'achat des consommateurs en faveur d'éco-produits ou de produits verts, mesures d'encouragement du compostage individuel, incitations financières en repensant le système de taxation de la collecte sous forme de redevance aux volumes de déchets émis.

CTA BR6478

**Waste prevention and minimisation. Rapport Final.**

OKO-INSTITUT

*EUROPEAN COMMISSION GC XI, Darmstadt, 1999, 117 P*

La prévention et la réduction des déchets en Europe : Belgique, France, Danemark, Allemagne, Italie, Espagne, Grande-Bretagne.

CTA RE274

**Bilan d'étape de la gestion des déchets ménagers : l'avis du Conseil économique et social.**

MORTGAT B

*ENVIRONNEMENT & TECHNIQUE, 1999/06, n°187, P 19-25*

Présentation du bilan dressé par le Conseil économique et social sur la politique de modernisation de la gestion des déchets ménagers menée entre 1992 et 1997. Ce bilan mitigé s'accompagne de propositions visant à réduire les quantités à traiter et à enfouir, à maîtriser les coûts et réorganiser le financement, à clarifier et renforcer le service public.

CTA BR6067

**Etat d'avancement des actions favorisant la réduction à la source des déchets et leur valorisation annoncées le 26 Août 1998 en conseil des ministres. Dossier de presse (jeudi 26 mai 1999).**

*MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1999/05, 27 P*

Présentation de trois chantiers engagés : la réforme du cadre économique et fiscal (abaissement de la TVA, révision du barème Eco-Emballages, évolution du coût d'élimination des déchets), la prévention et la valorisation (extension de la collecte, développement de la valorisation énergétique et biologique, l'éco-conception...), la politique territoriale. Il est aussi question des mesures prises en faveur d'une application rigoureuse de la réglementation (constitution de garanties financières pour toutes les décharges autorisées, la mise en conformité des usines d'incinération et des décharges brutes, l'adaptation du contexte juridique).

## – PREVENTION PRODUCTION EMBALLAGES –

CTA BR6185

**Le gisement des emballages ménagers en France.**

*ECO-EMBALLAGES, ADELPHE, ADEME Editions, 2002/01, n°3994, 3353, 2763, 12 P., 8P, 8P, 6 P*

Synthèse d'une étude visant à quantifier le gisement d'emballages ménagers par matériau majoritaire (acier, aluminium, papier carton, plastique) et à analyser les évolutions constatées depuis 1994. Description de l'étude et de la démarche (analyse détaillée de la consommation des ménages, marché par marché, par format et par matériau d'emballage à partir de panels représentatifs de magasins ou de consommateurs). Présentation de l'évolution 1994-2000 et chiffres détaillés sous forme de graphiques.

CTA LI5604

**Compte rendu final d'exécution. Réduction du volume et du poids des emballages.**

*DE BONFILS A, DE BONFILS C, BOUISSOU S, 2000/03, ppmult.*

Présentation de l'opération de réduction du volume et du poids des emballages, du contexte de cette expérience, la nature des déchets concernés, les objectifs et les résultats. Principalement ce rapport contient les justificatifs des dépenses engagées pour chacune des phases du plan d'action.

CTA BR5768

**La prévention des déchets d'emballages.**

WIERDERLE C

*HEXAGONE ENVIRONNEMENT, 1998/04, n°20, P 69-79*

Point sur la politique de gestion des déchets d'emballage en France. Eco-emballages au plus près du terrain, prévention à la source de la production de déchets, le nouveau catalogue de la prévention des déchets d'emballages, éco-recharges, compactage et allègement pour la réduction des emballages (procédés Procter & Gamble), exemple de Nestlé.

CTA BR6152

**Conception d'emballage de pare-douche permettant la réduction et la simplification des déchets.**

LACOMBE C, AGNELLI N

*LES ATELIERS DE LA MOTTE, ADEME, 1999/01, 14 P*

Réalisation de nouveaux emballages de calage protection et de transport-stockage pour pare-douche, en vue de réduire et de simplifier les déchets générés lors de la distribution et de l'achat.

CTA BR6046

**Catalogue de la prévention des déchets d'emballages = Packaging waste prevention catalogue.**

*CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE, 1998, 130 P*

Présentation de cas concret de la démarche et mise en oeuvre de réduction de déchets d'emballages par les entreprises. Les objectifs de modifications, processus de mise en oeuvre ainsi que le bilan de la réduction d'emballages primaires, secondaires ou tertiaires au niveau du volume, du poids voire même du transport sont indiqués.

**\_ RECYCLERIE / REEMPLOI \_**

CTA BR6816

**Cahier de préconisations pour la mise en place d'une recyclerie.**

*ADEME PICARDIE, AUXILIA, 2000/12, 30P*

Présentation des enjeux et de l'activité d'une recyclerie, des critères de choix du territoire, le choix de la forme juridique, les 5 phases du montage du projet et les indicateurs pour l'évaluation.

CTA LI6314

**Réemploi, recyclage et économie solidaire : enjeux et perspectives.**

*ADEME Editions, 2002, n°4106, 279 P*

L'objectif de l'étude est de répondre aux questions qui se posent face à l'augmentation des coûts de gestion des déchets encombrants des ménages pour les collectivités qui en ont la charge, à savoir de la contribution possible du réemploi à la valorisation des encombrants et des conditions de pérennité et de développement des filières de réemploi. Le rapport présente les principaux résultats du recensement effectué et les quatorze monographies sur les structures sélectionnées, suivi par une synthèse et les points clés soulevés par les analyses sur le terrain, une analyse prospective sur les principales filières ainsi qu'un éclairage européen avec les cas allemand et néerlandais, des propositions pour soutenir les activités de réemploi et les structures de l'économie sociale et solidaire positionnées sur ces activités.

# TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS .....	3
SOMMAIRE .....	5
1 LE CONCEPT DE PRÉVENTION EN EUROPE .....	7
1.1 DÉFINITIONS .....	7
1.1.1 <i>La définition française : la prévention de la production des déchets</i> .....	7
1.1.2 <i>L'approche minimisation des déchets : une approche majoritaire au sein des collectivités étudiées</i> .....	9
1.2 LES DIFFÉRENTS CHAMPS D'INTERVENTION .....	10
1.2.1 <i>Agir aux sources de la production et de la consommation</i> .....	10
1.2.2 <i>Les différentes approches de la prévention en Europe</i> .....	10
1.2.3 <i>Les travaux de l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE)</i> .....	11
1.2.4 <i>Les travaux de l'Association des Villes et Régions pour le Recyclage (ACRR)</i> .....	11
1.2.5 <i>Les différentes actions de prévention</i> .....	12
2 DOUZE EXPÉRIENCES EUROPÉENNES .....	13
2.1 LA BELGIQUE .....	13
2.1.1 <i>Région flamande : les champions d'Europe du tri s'attaquent à la prévention</i> .....	14
2.1.1.1 Le contexte .....	14
2.1.1.2 La politique de gestion et de prévention de l'OVAM .....	15
2.1.1.3 Les perspectives .....	17
2.1.2 <i>Région wallonne : des objectifs de prévention ambitieux</i> .....	19
2.1.2.1 Le contexte .....	19
2.1.2.2 La politique de gestion et de prévention des déchets .....	19
2.1.2.3 Trois exemples « originaux » de politiques communales de prévention .....	20
2.1.3 <i>Région de Bruxelles-Capitale : un « laboratoire d'idées »</i> .....	25
2.1.3.1 Le contexte .....	25
2.1.3.2 La politique de gestion et de prévention des déchets .....	25
2.1.4 <i>Malines : précurseur de la prévention</i> .....	29
2.1.4.1 Le contexte .....	29
2.1.4.2 La politique de gestion et de traitement .....	29
2.1.4.3 La politique de prévention .....	31
2.1.4.4 L'évolution de la production et de la gestion des déchets .....	33
2.2 LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS .....	35
2.2.1 <i>Rotterdam (Pays-Bas) : la carte de la consommation éco-responsable, dite « carte nu »</i> .....	35
2.2.1.1 Le contexte .....	35
2.2.1.2 Les principes et les objectifs de la carte « nu » .....	35
2.2.1.3 Les perspectives .....	36
2.2.2 <i>Helsinki (Finlande) : de la conception au détournement de flux</i> .....	37
2.2.2.1 Le contexte .....	37
2.2.2.2 Les principes de fonctionnement de YTV .....	37
2.2.2.3 La stratégie d'évitement des déchets .....	38
2.2.3 <i>Vienne (Autriche) : la prise en compte de la prévention dans l'ensemble des politiques environnementales</i> .....	40
2.2.3.1 Le contexte .....	40
2.2.3.2 La politique de gestion et de prévention des déchets .....	40
2.2.4 <i>Munich (Allemagne) : la prévention depuis 1993</i> .....	42
2.2.4.1 Le contexte .....	42
2.2.4.2 La politique de gestion et de prévention des déchets .....	42
2.2.5 <i>Agglomération de Porto (Portugal) : les dimensions sociales de la prévention</i> .....	47
2.2.5.1 Le contexte .....	47
2.2.5.2 La politique de gestion et de prévention des déchets .....	47
2.2.5.3 Les perspectives .....	49
2.3 LES VILLES MOYENNES .....	50
2.3.1 <i>Bâle (Suisse) : minimisation, valorisation-matière et réduction des tonnages</i> .....	50
2.3.1.1 Le contexte .....	50

2.3.1.2	Le programme de minimisation des déchets 1993-2002.....	50
2.3.2	<i>Milton-Keynes (Royaume-Uni) : au-delà du réutilisable</i> .....	52
2.3.2.1	Le contexte .....	52
2.3.2.2	La politique de gestion et de prévention des déchets.....	53
2.3.3	<i>« Ecoacquisti » (éco-achats) : le projet de trois villes italiennes</i> .....	55
2.3.3.1	Le contexte .....	55
2.3.3.2	Les actions de prévention.....	55
2.3.3.3	Les premiers résultats .....	56
2.4	AUTRES EXEMPLES DE PRATIQUES LOCALES DE PRÉVENTION.....	57
3	PISTES DE RÉFLEXION ET D' ACTIONS POUR LES COLLECTIVITÉS FRANÇAISES .....	59
3.1	CONVERGENCES ET DIVERGENCES DES DOUZE EXPÉRIENCES EUROPÉENNES.....	59
3.1.1	<i>Des philosophies différentes</i> .....	59
3.1.1.1	La conception de la participation .....	59
3.1.1.2	La conception de l'information.....	60
3.1.1.3	La conception de la valorisation des « bons comportements ».....	60
3.1.1.4	La conception de la responsabilité .....	60
3.1.2	<i>Des motivations riches d'enseignements</i> .....	61
3.1.3	<i>Des outils incitatifs différents</i> .....	62
3.1.4	<i>Des résultats parfois difficiles à évaluer</i> .....	63
3.1.5	<i>Les conditions du succès selon la taille de la collectivité et les objectifs initiaux</i> .....	64
3.2	LES BASES D'UNE POLITIQUE LOCALE DE PRÉVENTION.....	65
3.2.1	<i>L'optimisation des collectes</i> .....	65
3.2.2	<i>La facturation responsabilisante</i> .....	65
3.2.3	<i>L'association des habitants à l'élaboration de la politique de prévention</i> .....	66
3.2.4	<i>Le recentrage de la politique de prévention sur l'acte d'achat</i> .....	67
3.2.5	<i>La création de dynamiques locales</i> .....	68
3.2.6	<i>L'exemplarité de la collectivité tout entière</i> .....	68
3.2.7	<i>La tenue d'un discours centré sur « le libre choix »</i> .....	69
3.2.7.1	L'éco-responsabilité, l'éco-comportement .....	69
3.2.7.2	Le compostage individuel .....	70
3.2.8	<i>L'importance de la communication</i> .....	71
	CONCLUSION .....	73
	ANNEXE 1 : LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	74
	ANNEXE 2 : GLOSSAIRE.....	75
	ANNEXE 3 : BIBLIOGRAPHIE .....	76
	TABLE DES MATIÈRES .....	86

## LES IMPLANTATIONS DE L'ADEME

**SIEGE SOCIAL**  
2, square La Fayette - BP 406  
49004 Angers Cedex 01  
Tél : 02 41 20 41 20  
Fax : 02 41 87 23 50

Centre de PARIS  
27, rue Louis Vicat  
75737 Paris Cedex 15  
Tél : 01 47 65 20 00  
Fax : 01 46 45 52 36

Centre de VALBONNE  
500, route des Lucioles  
06560 Valbonne  
Tél : 04 93 95 79 00  
Fax : 04 93 65 31 96

DELEGATIONS REGIONALES	ADRESSES	TELEPHONE	FAX
ALSACE	8, rue Adolphe Seyboth 67000 STRASBOURG	03 88 15 46 46	03 88 15 46 47
AQUITAINE	6, quai de Paludate 33080 BORDEAUX Cedex	05 56 33 80 00	05 56 33 80 01
AUVERGNE	63, boulevard Berthelot 63000 CLERMONT-FERRAND	04 73 31 52 80	04 73 31 52 85
BOURGOGNE	"LE MAZARIN" - 10, avenue Foch - BP 51562 21015 DIJON Cedex	03 80 76 89 76	03 80 76 89 70
BRETAGNE	33, boulevard Solférino - CS 41 217 35012 RENNES Cedex	02 99 85 87 00	02 99 31 44 06
CENTRE	22, rue d'Alsace-Lorraine 45058 ORLEANS Cedex 1	02 38 24 00 00	02 38 53 74 76
CHAMPAGNE-ARDENNE	116, avenue de Paris 51038 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 69 20 96	03 26 65 07 63
CORSE	Parc Sainte Lucie - Immeuble « Le Laetitia » BP 159 20178 AJACCIO Cedex 1	04 95 10 58 58	04 95 22 03 91
FRANCHE-COMTE	25, rue Gambetta - BP 26367 25018 BESANCON Cedex 6	03 81 25 50 00	03 81 81 87 90
ILE-DE-FRANCE	6-8, rue Jean Jaurès 92807 PUTEAUX Cedex	01 49 01 45 47	01 49 00 06 84
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Résidence « ANTALYA » 119, avenue Jacques Cartier 34965 MONTPELLIER Cedex 2	04 67 99 89 79	04 67 64 30 89
LIMOUSIN	38, ter avenue de la Libération 87000 LIMOGES	05 55 79 39 34	05 55 77 13 62
LORRAINE	34, avenue André Malraux 57000 METZ	03 87 20 02 90	03 87 50 26 48
MIDI-PYRENEES	Technoparc Bât. 9 - Rue Jean Bart - BP 672 31319 LABEGE Cedex	05 62 24 35 36	05 62 24 34 61
BASSE-NORMANDIE	Immeuble "Le Pentacle", avenue de Tsukuba 14209 HEROUVILLE-ST-CLAIR Cedex	02 31 46 81 00	02 31 46 81 01
HAUTE-NORMANDIE	"Les Galées du Roi"-30, rue Gadeau de Kerville 76100 ROUEN	02 35 62 24 42	02 32 81 93 13
NORD-PAS-DE-CALAIS	Centre Tertiaire de l'Arsenal 20, rue du Prieuré 59500 DOUAI	03 27 95 89 70	03 27 95 89 71
PAYS-DE-LA-LOIRE	5, boulevard Vincent Gâche - BP 16202 44262 NANTES Cedex 2	02 40 35 68 00	02 40 35 27 21
PICARDIE	2, rue Delpech 80000 AMIENS	03 22 45 18 90	03 22 45 19 47
POITOU-CHARENTES	6, rue de l'Ancienne Comédie - BP 452 86011 POITIERS Cedex	05 49 50 12 12	05 49 41 61 11
P.A.C.A.	2, boulevard de Gabès - B. P. 139 13267 MARSEILLE Cedex 08	04 91 32 84 44	04 91 32 84 66
RHONE-ALPES	10, rue des Emeraudes 69006 LYON	04 72 83 46 00	04 72 83 46 26
<b>DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER</b>			
GUADELOUPE	Immeuble Café Center Rue Ferdinand Forest 97122 BAIE MAHAULT	05 90 26 78 05	05 90 26 87 15
GUYANE	28, avenue Léopold Heder 97300 CAYENNE	05 94 29 73 60	05 94 30 76 69
MARTINIQUE	42, rue Garnier Pagès 97200 FORT-DE-FRANCE	05 96 63 51 42	05 96 70 60 76
REUNION	Parc 2000 - BP 380 - 3 Av Théodore Drouhet 97829 LE PORT Cedex	02 62 71 11 30	02 62 71 11 31
<b>REPRESENTATIONS TERRITORIALES</b>			
NOUVELLE-CALÉDONIE	BP C5 98844 NOUMEA Cedex	00 (687) 24 35 16	00 (687) 24 35 15
POLYNESIE FRANCAISE	BP 115 98713 PAPEETE	00 (689) 468 455	00 (689) 468 449
ST PIERRE-ET-MIQUELON	Direction de l'Agriculture et de la Forêt BP 4244 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	00 (508) 41 33 96	00 (508) 41 48 25
<b>BUREAU DE BRUXELLES</b>	53, avenue des Arts 1040 BRUXELLES - BELGIQUE	00 (322) 545 11 41	00 (322) 513 91 70

**Image Concept**  
**Achevé d'imprimer en février 2004**  
**Dépôt légal février 2004**  
**Imprimé en France**